L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1606 - VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

30 ans de réalisation

- CHARPENTE
- COUVERTURE
- BARDAGE
- ZINGUERIE
- SERRURERIE
- DÉSAMIANTAGE

BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES

21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

Conjoncture

Une année agricole passée au scanner



Comme chaque année, CER France a fait connaître le résultat de ses analyses économiques portant sur les grandes cultures, l'élevage allaitant et l'élevage laitier, en Bourgogne Franche-Comté. Fermoscopie 2020 révèle les avancées et les reculs subis par chaque grand système cultural. Un passage au scanner d'une année agricole, toujours rempli d'enseignements, a fortiori sur une période aussi atypique que l'aura été 2020.

Pages 11 et 12

Côte d'Or

› Élevage bovin

Retarder les retours en stabulations



Nièvre

› Syndicalisme

Les calamités à l'étude



Yonne

› Loup

Soupçons sur de nouvelles attaques



Encarts: Mailing Delta Force, SV Pro, Ets DeBruin, sur certains cantons





Sommaire

Côte d'Or
04 • Vente de produits locaux : Des airs de printemps
05 • Sapins de Noël : Ça s'active, dans le Morvan
06 • Bovins allaitants : Pas pressés de rentrer

Nièvre
07 • Faciliter le travail: Un exemple de mécanisation en élevage caprin
08 • Calamités sécheresse : FDSEA et JA mobilisés pour plus de 16 millions d'euros

Yonne
09 • Néonicotinoïdes: L'Assemblée nationale et le Sénat votent la réintroduction temporaire des néonicotinoïdes
10 • Loup: De nouvelles attaques ont eu lieu à Jully

Région et ailleurs
11-12 • Conjoncture : Des systèmes agricoles parvenus à un carrefour
13 • Protéines végétales: Un virage cultural à l'oeuvre
14 • Interview: « Une mesure utile mais qui ne compense pas tout »

Filières
15 • Élevage Consommation: La viande bio a le vent en poupe
16 • Culture Colzas: Pas tous égaux face aux larves de grosses altises

Infos Services
17 • Machinisme : Groupe Méthivier : le centre expo de Joigny fait peau neuve
18 • Analyses et tendances
19-20 • Petites annonces
21-25 • Annonces légales
26-27 • Vie quotidienne
28 • Magazine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Filière horticole

Une aide de 25 millions d'euros

Une enveloppe destinée à indemniser les horticulteurs en raison des contraintes du confinement du printemps vient d'être décidée.



Le secteur horticole est soumis à rude épreuve depuis le début de la crise sanitaire.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé, le 19 novembre, avoir initié « *une mesure de soutien, dotée d'une enveloppe de 25 millions d'euros, qui visera à indemniser les pertes de chiffre d'affaires des producteurs subies sur la période de confinement du 15 mars au 15 mai dernier. Cet accord permet de notifier sans délai ce dispositif d'aide auprès de la Commission européenne en vue d'une mise en œuvre prochaine* », a-t-il indiqué dans un communiqué. Cette annonce fait suite à une réunion le 17 novembre avec les principaux représentants de la filière : l'interprofession Val'hor, la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP), la section horticole de la Fédération française de la coopération fruitière, légumière et horticole (Felcoop) et l'Union française des semenciers (UFS). Il restera ensuite, au ministère, à estimer les moyens à mettre en œuvre pour compenser les pertes dues à la deuxième période de confinement car « *la filière horticole a beaucoup souffert au printemps dernier, et aujourd'hui encore. Elle souhaite pouvoir se projeter sereinement, dans la perspective d'un printemps à l'horizon éclairci.* », a déclaré Mikaël Mercier, président de l'interprofession Val'hor.

ACTUAGRI

Enseignement La plus grande ferme école du monde sera française

Le Conseil régional d'Ile-de-France a voté, le 18 novembre, une subvention de 200 000 euros pour le projet de ferme-école à Lévis-Saint-Nom, une commune de 1 400 âmes, située dans la vallée de Chevreuse. « Ce sera la plus grande ferme-école du monde avec une surface de plus de 600 ha et des formations gratuites aux métiers de l'agriculture et de l'alimentation », a indiqué Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France. Ces 200 000 euros serviront à financer des formations ciblées à destination des chômeurs, des décrocheurs, des personnes en reconversion et en insertion. Cette école sera située sur le Domaine de la Boissière, qui abrite un château du XVIIIe siècle. Celui-ci s'étend sur près de 600ha, dont près de 300 ha déjà dédiés à l'agriculture biologique. Il est la propriété de Xavier Alberti directeur général associé des Collectionneurs, anciennement Châteaux & Hôtels collection, un label qui regroupe des centaines de restaurants et hôtels de charme en France et en Europe. Sa femme, Audrey Alberti, n'est autre que l'ancienne conseillère agriculture d'Emmanuel Macron de 2017 à 2019. Elle a déclaré vouloir se reconvertir comme agricultrice et va porter ce projet de ferme-école dont l'objectif est de former près de 2 000 personnes par an.

la météo présentée par Dijon Céréales

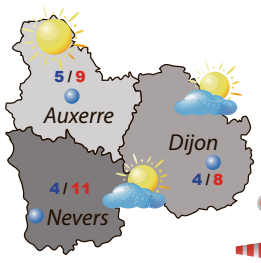
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 27 Novembre

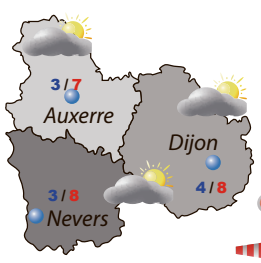


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 8 à 10°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Séverin
Soleil : 08h17 - 17h01
Lune : 15h56 - 04h59

Samedi 28 Novembre

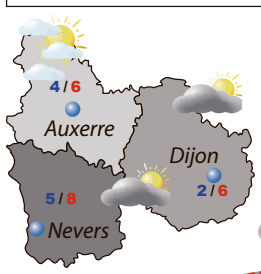


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 6 à 8°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint J. de la Marche
Soleil : 08h19 - 17h00
Lune : 16h16 - 06h04

Dimanche 29 Novembre



Éclaircies
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies localement en perspective.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 5 à 7°C
Vents : Nord 10 km/h

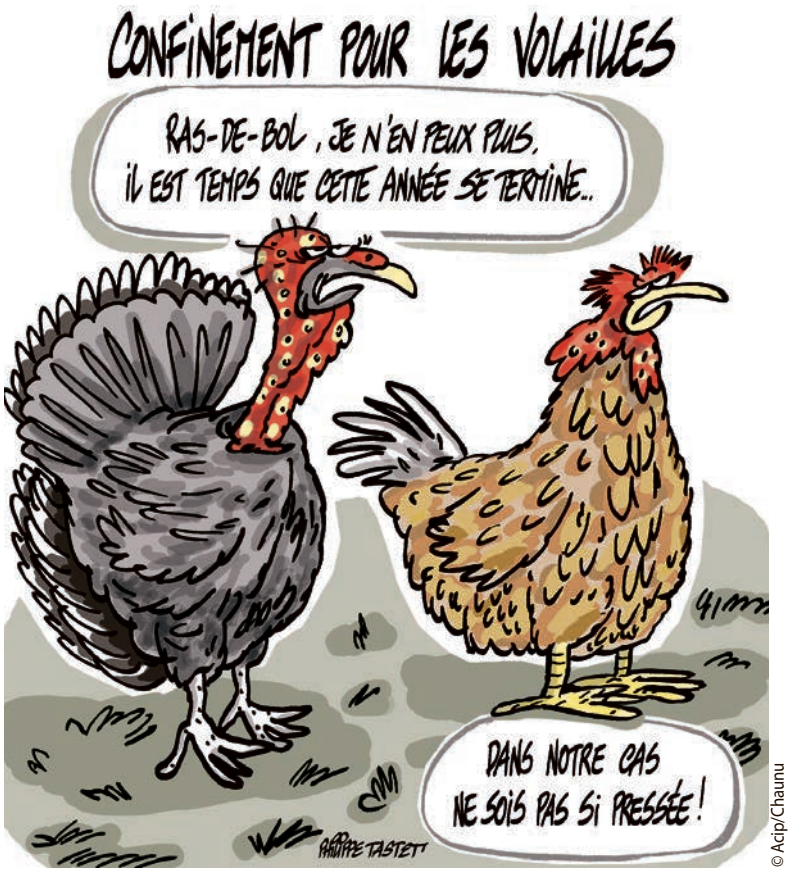
Saint Saturnin
Soleil : 08h20 - 16h59
Lune : 16h40 - 07h10

Prévisions à 7 jours

Lundi 30 Novembre au Mercredi 2 Décembre
Un temps couvert et pluvieux en perspective.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 3 Décembre au Dimanche 6 Décembre
Le ciel sera nuageux à couvert au cours de cette période.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 10 à 12°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Environnement

Un classement et des questions...

Le Conseil de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté vient d'adresser une lettre au ministre de l'Agriculture, dans laquelle il fait part de sa perplexité face à un nouveau classement pour les zones vulnérables

Alors que les services des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de bassin et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) ont proposé un nouveau classement pour les zones vulnérables, le Conseil de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, composé de la FRSEA, des JA, de la Chambre régionale d'agriculture et du CRMCCA a adressé une lettre, le 23 novembre à Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture. Ses auteurs s'étonnent de ce nouveau classement alors qu'ils rappellent qu'un précédent avait déjà été effectué, il y a à peine trois ans et avait déjà fait l'objet de nombreuses controverses. *« Ce n'est pas»*, expliquent les auteurs de la lettre, «*une évolution à la marge qui est proposée, mais c'est un rude coup pour notre agriculture, une onde de choc considérable avec un classement de 914 communes touchant plus de quatre mille éleveurs de bovins (lait et viande), sans compter les autres élevages. Après autant d'efforts sur l'évolution des pratiques, de si mauvais résultats nous laissent sans voix. Ces données sont-elles vraiment uniquement liées aux pratiques agricoles ?* »

Beaucoup a déjà été fait

« Pour la région Bourgogne Franche-Comté, on est passé, en moins de 20 ans, de 20 000 ha à plus de 170 000 ha en agriculture biologique, avec plus de 2 500 exploitations. La région a su préserver ses surfaces en prairies permanentes avec plus de 1,3 million d'hectares. Aujourd'hui, pratiquement tous les principaux cours d'eau bénéficient de bandes enherbées de 5 mètres pour limiter les lessivages. Nous avons mis en place des cultures «Pièges à nitrates » dans les zones vulnérables. 30% des aides du premier pilier ont été conditionnées à des bonnes pratiques liées au paiement vert, avec l'obligation de diversifier les cultures, en particulier les plantes fixatrices d'azote comme la luzerne ou sans intrant comme le chanvre industriel… » La lettre rappelle également que 5% de la surface agricole est maintenant réservée à des surfaces d'intérêt écologique et que, bientôt, les agriculteurs devront encore intégrer de nouvelles contraintes avec l'éco-schème de la nouvelle PAC. « *Il est tout de même paradoxal»*, poursuivent les auteurs, *«de constater que plus les agriculteurs font des efforts, plus les taux de nitrates progressent. Ces résultats contradictoires vont mériter quelques explications techniques et vont nécessiter un peu de temps pour avoir une analyse impartiale et sérieuse. Par exemple, retenir la petite région de l'Autunois en Saône-et-Loire comme zone vulnérable est tellement caricaturale que cela nous laisse perplexes. Une région avec un système extensif en prairies permanentes, beaucoup de forêts… on ne peut pas faire plus propre sans condamner l'agriculture de ces territoires ! »*

Délai, concertation, étude d'impact

Face à ce constat, le Conseil de l'agriculture régionale réclame plusieurs choses :
-un délai supplémentaire pour répondre à ces accusations avec une concertation des bassins sur la première version du projet jusqu'à mars 2021
-pour faciliter les échanges et identifier les points à éclaircir, une concertation à l'échelle de chaque département
-une étude d'impact économique pour les agriculteurs touchés par ce nouveau zonage.
Pour expliquer un tel nombre de communes proposées au classement, ils avancent plusieurs hypothèses, notamment une conjonction de plusieurs phénomènes climatiques et agronomiques sur lesquels ils réclament des précisions :
-Trois sécheresses successives n'auraient-elles pas eu un impact sur le résultat des mesures ?
-Des mois très ensoleillés et déficitaires en pluie, au printemps 2018, ont-ils limité l'absorption de l'azote par les cultures ?
-De fortes pluies, en automne 2018, ont-elles lessivé les nitrates dans le sol vers les eaux superficielles ?
-Puis, à nouveau, des déficits hydriques ont-ils entraîné des fortes concentrations de nitrates dans les masses d'eau superficielles ?
-Nous souhaiterions que vous puissiez solliciter l'Inrae, pour avoir des éclaircissements pouvant expliquer ces évolutions qui ne seraient pas liées aux pratiques agricoles.
Dans l'attente de ces informations supplémentaires, les auteurs de la lettre réclament un moratoire permettant d'éviter de classer des communes qui n'auraient pas à l'être.

« Dix ans d'efforts compromis »

« Question méthode, nous dénonçons la prise en compte du « percentile 90 » qui donne un poids démesuré aux résultats atypiques dans les séries comprenant peu de mesures. Nous contesterons la sincérité de ces analyses, à chaque fois qu'elles ne nous sembleront pas correspondre aux réalités de terrain. Faudra-t-il que nous lancions, à grande échelle, des contre-expertises ? Ces nitrates sont-ils tous d'origine agricole ? Ici un hameau d'un village n'est pas raccordé à un réseau, là des stations d'épuration sont mal réglées… L'Etat n'attend même pas trois campagnes pour vérifier si les mesures liées au plan d'actions portent leurs fruits ! L'absence de concertation au préalable fragilise et peut compromettre dix ans d'efforts et de mobilisation des agriculteurs qui défendent une agriculture durable, permettant de faire vivre nos familles et nourrir correctement les populations, tout en préservant un environnement que tout le monde nous envie. Par une approche trop réductrice, vous pouvez bouleverser des équilibres fragiles (les éleveurs en polyculture élevage dans ces zones vont jeter l'éponge…) et nous devrons importer des produits des pays tiers au détriment de notre agriculture, la plus propre au monde. Il est grand temps, sur ce type de dossier, de ne plus faire de la surtransposition des directives européennes, mais de pouvoir réellement se concentrer là où il y a des problèmes à résoudre. Plus vert, c'est forcément plus cher. A vouloir tout classer, il va falloir doubler les enveloppes du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), augmenter les taux et les plafonds, car les éleveurs qui ne gagnent pas leur vie en zones difficiles ne supporteront plus le choc d'une mise aux normes encore plus exigeante. Nous demandons que la profession soit pleinement associée aux travaux à venir sur ce sujet. »

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

En bref

Environnement La filière luzerne déshydratée fait valoir des empreintes positives

La filière luzerne déshydratée, dont les empreintes environnementales sont désormais positives en carbone et énergie, fait figure de bon élève en vue du plan protéines végétales, a revendiqué le 23 novembre la Coopération agricole. *« Nous méritons le soutien public de l'administration dans un plan protéines »*, a estimé Eric Guillemot, directeur de la section déshydratation de la fédération. Cette affirmation s'appuie sur une mise à jour par l'Inrae de l'analyse du cycle de vie de la luzerne, qui prend en compte des process industriels devenus moins énergivores et l'utilisation d'énergies renouvelables. Contrairement à la précédente étude, le bilan énergie apparaît positif : il est en 2018-19 de +1,2 GJ/t (gigajoules par tonne) produite, contre -3,6 GJ/t en 2006-07. Autrement dit, la quantité d'énergie contenue dans une tonne de granulé ou balle de luzerne déshydratée dépasse celle consommée pour l'obtenir. Le bilan carbone s'améliore quant à lui, grimpant à +391 kg/t contre +218 kg/t sur les mêmes périodes. «*Ne nous jugez pas comme étant de grands consommateurs d'énergie* », clame Eric Guillemot, pointant à l'inverse tout le stockage de carbone via la luzerne déshydratée. Se considérant comme « *de bons élèves* », les acteurs de la filière souhaitent aussi que la Pac rémunère les aménités positives de leur production.

Protection sociale Pascal Cormery réélu à la présidence de la CCMSA

Le duo de tête de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) rempile pour un nouveau mandat, annonce l'organisme dans un communiqué le 23 novembre. Le président sortant Pascal Cormery a été réélu par le nouveau conseil d'administration de la CCMSA, composé de 29 membres. De même, le premier vice-président de la CCMSA, Thierry Manten, a été maintenu dans sa fonction. Pour M. Cormery, cette réélection « *démontre la vitalité de la MSA et de son modèle mutualiste et démocratique* ». « *Au-delà de la crise sanitaire et sociale qui conforte notre engagement et notre légitimité, les adhérents peuvent compter sur la mobilisation renouvelée des élus* », a-t-il déclaré. Cette étape vient clore le processus électif de la CCMSA, entamé en janvier avec l'élection de 13 760 délégués cantonaux, et qui avait pris du retard à cause de la crise sanitaire. En plus de leurs fonctions à la CCMSA, Pascal Cormery est président de la caisse locale MSA Berry-Touraine, tandis que Thierry Manten est vice-président de la MSA de Picardie.

Solidarité Collecte de la Banque alimentaire les 27 et 28 novembre

La Banque alimentaire de Bourgogne organise sa grande collecte annuelle les 27 et 28 novembre. Ses ressources ont été très impactées depuis le début de l'année. Pendant le confinement les denrées alimentaires émanant des grandes et moyennes surfaces , de l'industrie agroalimentaire et des producteurs agricoles, récupérées quotidiennement, sont en flux tendu compte tenu de la demande croissante générée par la crise sanitaire actuelle. Plusieurs centaines de bénévoles seront mobilisés pour ces journées qui ont affiché en 2019, 84 tonnes de denrées alimentaires collectées en Côte-d'Or et un total de 200 tonnes sur la Région.

Salons Report du Sival

Le Salon international des techniques de productions végétales (Sival) qui devait se tenir en janvier 2021 est reporté en janvier 2022, ont annoncé le 16 novembre les organisateurs, en accord avec la mairie d'Angers. « *La situation sanitaire nous impose cette décision de report en 2022. Même sans salon, nous veillerons à être présents au travers de temps dédiés en ligne pour permettre à la fois des temps d'expression et de diffusion pour l'ensemble des filières végétales* », a déclaré Bruno Dupont, président du Sival. «*La décision de reporter le Sival en 2022 est la seule qui réponde à cet impératif de responsabilité et de professionnalisme vis-à-vis des partenaires, exposants et visiteurs du salon*», a ajouté Christophe Béchu, maire d'Angers. Le prochain Sival est programmé du 11 au 13 janvier 2022 au Parc des Expositions d'Angers.

Pour Noël, vous êtes à la recherche d'une idée originale ?
Offrez un ABONNEMENT à
Terres de Bourgogne
C'est simple et facile !
Contactez notre service abonnement au 03 80 78 90 40 ou
par mail : abonnement@terres-de-bourgogne.net

Vente de produits locaux

Des airs de printemps

Les commandes repartent à la hausse au drive fermier de Côte-d'Or, « un peu » comme en mars et avril.

Confinement, épisode 2 : les consommateurs achètent-ils de nouveau de bons produits du terroir ? La tendance est plutôt à l'affirmative, du moins, au drive fermier de Côte-d'Or. Les commandes repartent effectivement à la hausse depuis le début du mois de novembre. *«De 120 paniers hebdomadaires, nous venons de passer à 220. Il faudra tout de même suivre l'évolution des prochaines semaines pour confirmer ces chiffres»*, indique Ludovic Maret, président de cette structure qui regroupe une quarantaine d'agriculteurs.

«Un demi-confinement»

L'éleveur de volailles rappelle la *«folie»* du printemps, lors du premier confinement : *«nous avions atteint les 330 commandes hebdomadaires, soit une augmentation de plus de 350% de notre activité. Cela n'avait pas toujours été très facile à gérer. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui, loin de là, même si la barre des 200 commandes par semaine nous convient plutôt bien. En ce moment, il faut reconnaître que c'est plutôt un demi-confinement... Les gens bougent beaucoup plus qu'au printemps, il n'y a qu'à regarder les parkings des grandes surfaces.... Si un petit supermarché est à proximité de chez eux, les consommateurs vont souvent le privilégier, sans doute par facilité. Nous le voyons aussi sur nos fermes respectives: nous recevons beaucoup moins de monde qu'au printemps»*.

Des interrogations

Ludovic Maret ne cache pas sa déception de l'après-confinement: *«nos ventes avaient chuté de 85% à partir du mois de juin. Nous n'avions conservé qu'une petite partie de nos nouveaux clients, nous aurions espéré en garder un peu plus... Alors oui, il y a eu les vacances, les gens déconfinés ont voulu bouger, partir en congés, cela peut se comprendre. Mais ces départs n'expliquent pas tout»*. Le président du drive a bien du mal à analyser ce *«relâchement»* : *«le prix de nos produits n'est pas une raison valable selon moi. Nous avons comparé nos tarifs avec ceux des grandes surfaces: nous sommes sur les mêmes fourchettes de prix. De plus, cette année, le panier de la ménagère a explosé avec la crise sanitaire. La satisfaction de la clientèle est bien là : nous n'avons jamais eu la moindre remarque négative sur nos produits ni sur la qualité de nos services. Les clients sont contents du drive, d'autant que nous avons considérablement élargi la gamme de nos produits. La contrainte de venir récupérer les commandes le vendredi ? Les clients n'attendent que sept minutes, d'après une petite étude, pour récupérer leur panier chez nous»*.

Ludovic Maret rappelle que la structure qu'il préside depuis 2016 est encore *«jeune»* et seul un travail de longue haleine *«portera ses fruits»* : *«le drive fermier est une affaire en bonne voie, il faut être patient. Le consommateur dijonnais est un peu perdu avec le développement de tous ces systèmes de ventes en ligne. Nous avons regardé : il en existe entre 15 et 20, rien qu'à Dijon»*.

AG



Ludovic Maret, président du drive à Dijon, analyse le comportement des consommateurs.

On joue ?

Le drive fermier de Côte-d'Or organise un jeu-concours durant le confinement, des paniers de bons produits 100% Côte-d'Or sont à remporter chaque semaine sur la page Facebook *«Drive Fermier de Côte d'Or»*.
Les internautes doivent estimer au plus près le poids du panier de la semaine, le gagnant vient récupérer son produit sur place, le vendredi au marché de l'Agro à Dijon, entre 12h30 et 19 heures.

Ressource en eau

Le moment d'y penser

Plusieurs retenues d'eau devraient voir le jour ces prochains mois dans le département. Rencontre avec un éleveur de Villargoix.

La sécheresse 2020 est enfin terminée, ce n'est pas rien... Ce nouvel épisode a encore été très éprouvant pour les éleveurs, contraints d'assurer l'abreuvement quotidien de leurs animaux pendant plusieurs mois.

À l'approche de l'hiver, de l'année 2021 et d'une éventuelle nouvelle sécheresse de grande ampleur, plusieurs Côte-d'Oriens envisagent de *«passer à l'action»* en se constituant une ou plusieurs réserves d'eau sur leurs terres, quand cela est bien sûr possible et autorisé par la loi. C'est notamment le cas d'Étienne Bourge à Villargoix. Ce jeune éleveur de bovins de 35 ans a un projet en tête depuis un petit moment déjà: *«une réunion a été organisée dans la commune avec le Sésam, le syndicat des eaux et de services Auxois-Morvan, cela a été un coup d'accélérateur dans ma réflexion. Ce rendez-vous avait pour but de recenser les différents projets individuels et collectifs dans le secteur. On nous a présenté ce qu'il était possible d'envisager, j'ai aussi appris que des subventions étaient à disposition. L'idée chez moi, comme un peu partout, est de stocker de l'eau en hiver pour la ré-utiliser en période sèche»*.

Coup de pouce du préfet

Le projet d'Étienne Bourge fait partie des dossiers qui avaient été validés par Fabien Sudry, préfet de la Côte-d'Or, lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture. *«Cette décision permet d'accélérer la démarche sans qu'aucune étude d'impact sur la biodiversité ne soit réalisée. Mon projet ne concerne de toute manière qu'une toute petite surface, inférieure à 1000 m². La police de l'eau et la DDT étaient toutes les deux venues constater que ce n'était pas un cours d'eau, juste avant le début du premier confinement. Sur le lieu considéré, il y a une source qui ne jaillit qu'en cette période hivernale. De l'eau ruisselle aussi à cet endroit, elle provient notamment de la toiture des bâtiments. Les bovins pourraient venir s'y abreuver. Avec un système de pompage, je pourrais aussi m'en servir pour alimenter un puits qui est à proximité. Cette réalisation me sera sans aucun doute très utile»*. Sans l'étude d'impact, l'éleveur ira donc plus vite et réalisera une première économie. Son installation devrait lui coûter au maximum 10 000 euros, avec une subvention du Conseil départemental probablement à hauteur de 20%. L'idée est d'être « fin prêt » au printemps prochain, pour mieux faire face aux futurs aléas climatiques.

AG



Étienne Bourge envisage la création d'une retenue dans l'un de ses prés, à proximité de son bâtiment d'élevage.

Sapins de Noël

Ça s'active, dans le Morvan

Les producteurs de sapins se donnent sans relâche à l'approche des fêtes de fin d'année.



À la coupe, avec une débroussailleuse : Marc Chabrier, de Brazey-en-Morvan.

Julien Thibault (Aisy-sous-Thil) et Hugo Quillery (Précy-sous-Thil), lors de la préparation des commandes.

Plus de six millions de sapins de Noël sont vendus chaque année en France. La Bourgogne-Franche-Comté se distingue sur ce marché en étant la première région productrice du pays avec plus d'un million d'arbres à son actif. Le Morvan recense la majorité des producteurs bourguignons, dont plusieurs dizaines sont répertoriées dans le secteur de Saulieu. *«Nos sols granitiques et légèrement acides se prêtent plutôt bien à cette culture»*, rappelle Christian Colliette, dans le petit village de Villargoix. Cet agriculteur retraité a développé cette diversification il y a près de 40 ans sur son exploitation agricole, l'activité est désormais assurée par son épouse Sylvie et leur fils Vincent.

De fil en aiguille

À l'époque, Christian Colliette avait sorti sa pioche pour planter 3000 sapins, pour la première fois: *«nous sortions d'un remembrement dans notre commune et plusieurs îlots n'étaient pas exploités. L'idée d'y implanter des sapins est venue un peu comme ça. L'aspect commercial et les rencontres qui en ont découlé nous ont motivés à continuer dans cette voie, l'activité s'est progressivement développée au fil du temps, tout en conservant une dimension humaine»*. La famille Colliette cultive désormais 35 ha de sapins de Noël, avec une nette majorité de Nordmann. Il s'agit d'une *«culture à part entière»* : *«c'est un peu un jardin, il faut tout le temps s'en occuper, et avec soin et en respectant les normes environnementales. Les techniques mécaniques prennent le dessus sur leurs homologues chimiques»*. Le sapin de Noël, il ne faut pas l'oublier, présente des risques similaires aux cultures annuelles: gel, grêle, ravageurs et bien sûr sécheresse sont sources de stress chez les producteurs...

On ne chôme pas

Le mois de novembre est incontestablement le grand pic d'activité de l'année. La famille Colliette emploie une dizaine de saisonniers (voir photo) pour réaliser différentes tâches essentielles comme la coupe, la mise en filet, le classement des sapins par catégories (de 60 cm à 12 m), la préparation des commandes ... Environ 15 000 sapins devraient être encore vendus cette fin d'année, si la crise sanitaire évolue favorablement. Les produits de l'exploitation agricole de Villargoix se retrouveront dans des jardineries, chez des fleuristes (si ces derniers ne sont pas trop perturbés), mais aussi au sein de plusieurs mairies et grandes surfaces. La famille Colliette dispose également de deux points de vente à Dijon. Le site internet de la ferme (sapindumorvan.com) annoncera prochainement les lieux de vente au détail de cette fin d'année.

AG

Dijon Céréales

À distance et en se projetant en confiance vers demain

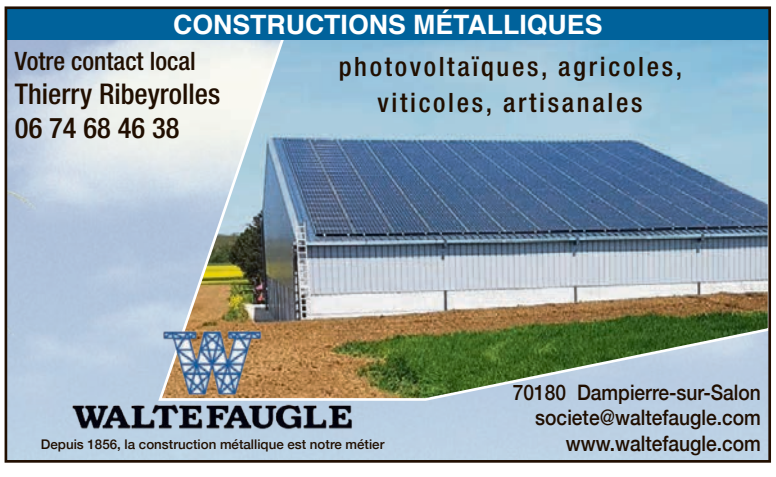
Les assemblées des deux sections territoriales de Dijon Céréales (Auxois-Morvan-Châtillonnais et Plaine-Tilles-Vigeanne-Bèze), se sont déroulées les 17 et 18 novembre en visio-conférence.

Ce format original, rendu nécessaire par la crise sanitaire, a permis de réunir environ 140 adhérents sur les deux rendez-vous, soit entre 70 et 80% de la participation habituelle. *«D'une contrainte, nous avons fait une opportunité pour tester ce dispositif. C'est une réussite, même si forcément nous regrettons le contact direct et la convivialité habituelle de nos assemblées»* note le président Marc Patriat. Les échanges en ligne ont permis de dresser le bilan de l'exercice 2019-2020 de la coopérative, marqué par deux épisodes de gel (mi-avril, début mai 2019), mais aussi le déficit hydrique prononcé de la campagne, qui ont fortement impacté certaines zones en particulier celles en terres superficielles.

La collecte globale 2019-2020 en recul de 3%, à 906 000 tonnes. Les assemblées sont revenues également sur l'adaptation réactive de la coop en mars 2020 pour maintenir son activité malgré la crise de la Covid-19. La suppression des 3R (remises, rabais, ristournes) et le recul important de la culture du colza ont impacté le chiffre d'affaires approvisionnement en grandes cultures (-9,7%). L'exercice a vu aussi le déploiement réussi de nouvelles offres de services adoptées par près de 1 200 adhérents de la coopérative.

Les assemblées de section ont ensuite largement abordé le nouveau plan d'adaptation, de développement et d'économie de la coopérative baptisé *«Demain»*. En lien avec le développement régional de l'Alliance BFC, mettant les adhérents au cœur du système, *«ce plan stratégique prépare le groupe, à horizon 5-10 ans, en l'engageant dès maintenant dans des mutations importantes sur le front des métiers et de l'organisation de la coop et des filiales. Une centaine de collaborateurs ont été impliqués depuis juin 2020 dans sa mise en œuvre en lien avec le terrain»* rappelle Christophe Richardot, le directeur général de Dijon Céréales. Un plan de départ volontaire permet, aux collaborateurs de la coopérative qui le souhaitent, une réorientation professionnelle ou un départ en retraite anticipé. L'assemblée générale de Dijon Céréales se déroulera le 18 décembre en visio-conférence.

A l'issue de celle-ci, Marc Patriat a annoncé qu'il transmettra la main à la présidence de la coopérative, qu'il occupait depuis 14 ans.





Bovins allaitants

Pas pressés de rentrer

Certains éleveurs retardent le plus possible le retour de leurs bêtes dans les bâtiments.


Quelques jours supplémentaires dans les prés permettront d'économiser quelques bottes de paille et de foin.

Les stocks de fourrages n'ont très certainement jamais été aussi pauvres qu'en cette fin d'année 2020. Face à ce constat, et devant des conditions de pâturage encore satisfaisantes par endroits, un certain nombre d'éleveurs sont *«encore plus»* tentés de retarder le retour de leurs animaux en stabulation.

«C'est une tendance qui se dégage en effet cette année, avec cette accumulation de sécheresses et des rendements en paille parfois inférieurs à une demi-tonne à l'hectare en orges, cet été», observe Vincent Doal, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Les éleveurs faisant vêler à partir de janvier sont principalement concernés. Pour les autres, les marges de manoeuvre sont assez restreintes, comme le souligne le conseiller : *«les vêlages vont dicter le retour des animaux, quelles que soient les conditions de pâturage. Il est aussi plus facile de terminer l'engraissement d'animaux à l'auge... De ce fait, les bêtes de plusieurs élevages sont parfois rentrées depuis longtemps. Certains éleveurs toutefois trient de plus en plus leurs animaux avant de les rentrer, toujours dans ce souci d'économie : les génisses, par exemple, peuvent rester un peu plus longtemps dehors, il n'y a pas d'urgence s'il ne fait pas très froid et si l'herbe est encore à disposition. Mais tout peut très vite changer, il peut neiger ou pleuvoir abondamment. Dans ce cas, les animaux ne seront pas bien, ils consommeront davantage d'énergie et la portance des prés ne sera plus la même»*.

Vincent Doal conseille aux éleveurs de bien *«piloter»* leur consommation de foin cet hiver, en fonction des besoins de leurs animaux et de la qualité variable des fourrages : *«une partie des foins récoltés fin mai est de bonne qualité, c'est l'une des rares bonnes nouvelles de l'année. À l'opposé, le reste de la fenaison a eu lieu vers le 20 juin, à cause du retour ponctuel des pluies: la qualité est en revanche moins au rendez-vous dans ce cas. Un rationnement adéquat sera opportun. Le raisonnement devra être le même pour la paille qui est loin d'être en abondance sous les bâtiments. Je connais par exemple plusieurs éleveurs qui ont déjà tablé sur une économie de paille d'une demi-botte ou d'une botte par jour, dans leur bilan fourrager»*.

AG

Calamités agricoles

Plus qu'à attendre

Plusieurs visites d'exploitations étaient organisées les 16 et 24 novembre afin d'évaluer les pertes de fourrages de l'année.

La Côte-d'Or sollicite le dispositif des calamités agricoles pour la troisième année consécutive. Le protocole impliquait la réalisation de bilans fourragers évaluant les pertes de fourrages, la visite de plusieurs exploitations d'élevage puis l'envoi d'un dossier au Fonds national de gestion des calamités agricoles. Ces étapes ont été rigoureusement suivies par la FDSEA, les JA, la Chambre d'agriculture et la DDT. Une commission nationale se réunira courant janvier pour étudier les demandes des différents départements français (et non le 11 décembre comme indiqué dans notre dernière édition).

Les rendez-vous se sont successivement tenus à l'EARL des Lavières (Pouilly-en-Auxois), chez Stéphane Garrot (Sombernon), à l'EARL du Trèfle à 4 feuilles (Trouhaut), au Gaec Chevalier (Saint-Martin-du-Mont), au Gaec de la Combe (Quemigny-sur-Seine), au Gaec Gouget (Vesvres), chez Cédric Sonnet (Villargoix) et chez Jocelyn Poulleau (Molinot).

Chaque exploitant a fait part d'importantes baisses de rendements en fourrages. Les multiples impacts de la sécheresse ont également été relayés. Les moissons en berne, par exemple, ont fortement pénalisé les stocks destinés à l'alimentation des troupeaux. Des affouragements précoces, longs et importants ont entraîné des surconsommations en fourrages et aliments divers souvent coûteux. L'abreuvement journalier a également été cité, tout comme les croissances fortement altérées des animaux, sans parler du décalage de certains vêlages et du prix de vente des broutards, mis en parallèle avec des coûts de production bien plus importants que d'accoutumée.


Le premier rendez-vous s'est tenu à l'EARL des Lavières, à Pouilly-en-Auxois.

AG



Plan de relance

Des opportunités à saisir

Le plan de relance, annoncé par le gouvernement, comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière. Pas moins d'1,2 milliard d'euros est en effet dédié à ce dispositif. La liste précise des investissements éligibles n'est pas encore connue, mais des opportunités seront très certainement à saisir, comme l'indique Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : *«Parmi les sujets qui peuvent nous intéresser, on notera une enveloppe sur la conversion des agroéquipements, qui correspond pour une bonne partie à l'ancien PCAE sur lequel il y avait un manque structurel de crédits. Il y aura aussi un accompagnement pour les investissements de protection face aux aléas climatiques (gel, grêle), ainsi qu'une enveloppe dédiée au déploiement du plan protéines comprenant des aides à l'acquisition de matériel de récolte et de séchage de fourrages notamment. Nous ne connaissons pas à ce jour les taux d'aides ainsi que les modalités pratiques de mise en œuvre de ce plan de relance, mais nous reviendrons très rapidement vers les agriculteurs pour les informer sur les cahiers des charges des différentes mesures et les procédures d'accès aux aides. Le site du ministère permet également d'en savoir davantage»*.
Renseignements : https://agriculture.gouv.fr/francerelance-le-volet-transition-agricole-alimentation-et-foret

Faciliter le travail

Un exemple de mécanisation en élevage caprin

Au Gaec des Rondeaux, à Annay, Eric et Thierry Lécrivain élèvent 400 chèvres. Les choix qu'ils ont opéré en matière d'organisation du travail peuvent être inspirants pour leurs collègues. Une porte-ouverte, organisée avec la Chambre d'agriculture, devrait pouvoir se tenir mi-décembre, histoire de se faire une opinion concrète.



L'élevage caprin réclame d'accomplir de nombreuses tâches au quotidien mais certaines peuvent être mécanisées ce qui apporte alors un vrai soulagement pour des éleveurs toujours très sollicités.

Lorsqu'on a à gérer, au quotidien, 400 chèvres, il importe de bien réfléchir à l'organisation des multiples tâches qui vous incombent. La charge de travail propre à ce type d'exploitation agricole devient souvent un problème au fil du temps. C'est la raison pour laquelle les services de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont décidé d'illustrer une action de sensibilisation sur ce thème en prenant pour exemple ce qu'Eric et Thierry Lécrivain, deux frères associés au sein du Gaec des Rondeaux, à Annay, près de Cosne-Cours-sur-Loire, ont mis en place. Initialement, cette action devait se tenir en novembre mais la survenue du reconfinement a obligé à la repousser. La nouvelle date prévue (sous toutes réserves) est fixée au lundi 14 décembre. Mais voici déjà un avant-goût de ce que les participants éventuels pourront découvrir ce jour-là.

Accompagner la montée en puissance

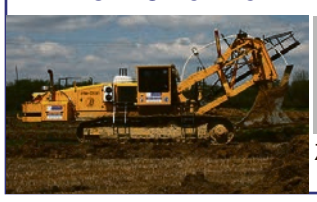
Eric et Thierry Lécrivain se sont installés en Gaec en 2007. Jusqu'à une période récente, ces agriculteurs accomplissaient leur tâche de nourriture des bêtes à la brouette, ou même au seau et le fourrage était alors distribué à la main. Décision a été prise d'automatiser ces tâches en acquérant un distributeur d'alimentation. *«On y pensait depuis longtemps,* explique Thierry Lécrivain, *mais il fallait pouvoir y consacrer suffisamment de moyens. Nous avons racheté du matériel d'occasion auprès d'un autre agriculteur»*. De 500 litres de production laitière il y a dix ans, le Gaec s'approche aujourd'hui des 1 000 litres et il opère au sein de l'AOP Crottin de Chavignol. Une montée en puissance soutenable parce que l'organisation du travail a été repensée. *«Mécaniser certaines tâches,* poursuit Thierry Lécrivain, *notamment celles liées à l'alimentation, nous procure un grand soulagement physique, au niveau du dos, on est aussi moins plongés dans la poussière. Cela nous facilite aussi la gestion du temps. Avec les chèvres, il ne faut pas être en retard pour les nourrir, elles ont leurs habitudes, c'est une vraie contrainte...»* Une contrainte qui se répète quatre fois par jour. Aujourd'hui, le distributeur se sert dans un boisseau et distribue aux animaux en 5 minutes. Le Gaec a aussi investi dans des dérouleuses de bottes mais, là, le verdict est plus mitigé en termes de bénéfice. *«Nos bâtiments ne sont pas très larges et on a un peu tendance à rouler sur les fourrages. On est en recherche d'une autre solution qui passerait peut-être par l'achat d'un télescopique. Il faut qu'on y réfléchisse. Nous mettons des fourrages différents (de la graminée, de la légumineuse, de l'enrubanné...) ce qui nous oblige à changer tout le temps de ballot, mais ceux-ci ne sont pas forcément terminés lorsqu'on a fini de soigner les animaux d'un bâtiment, du coup il reste les «noyaux» qu'il faut enlever, mais, souvent, il s'effondre. La question, c'est de parvenir à éviter de souiller le foin...»* On le voit, toutes les solutions mises en œuvre ne sont pas toujours satisfaisantes, mais c'est aussi la grande vertu des portes-ouvertes en exploitation de permettre une évaluation, en positif comme en négatif, des voies explorées.

Peu d'élevages mécanisés

Autre choix d'équipement fait au Gaec des Rondeaux : l'installation de cornadis. Un premier est déjà installé dans un des bâtiments. Il va permettre de faciliter le tri des animaux, leur étiquetage. Il fournit aussi une aide précieuse pendant les mises bas. Les deux agriculteurs viennent par ailleurs de terminer un bâtiment dans lequel tout un système automatique d'alimentation des boisseaux pour le distributeur d'aliments va prendre place. Là encore, ce système va remplacer des opérations de mélanges qui, jusqu'à présent, étaient faites à la main. Il est aussi intéressant de noter que la mécanisation croissante observée sur ce Gaec n'est pas pour autant synonyme de réduction de main d'oeuvre puisque le Gaec fait régulièrement appel au service de remplacement. L'exemple du Gaec du Rondeaux devrait en tout cas être très instructif car, comme le souligne Christian Etienne, conseiller bovins-caprins, lait, transformation fourragère à la Chambre d'agriculture, la Nièvre compte peu d'élevages caprins mécanisés : *«Eric et Thierry Lécrivain,* ajoute-t-il, *ont un fonctionnement de leur salle de traite avec un système de dégagement rapide qui permet de faire baisser le niveau de stress des animaux. Le but de la journée que nous organisons chez eux, c'est de faire comprendre pourquoi certains investissements peuvent se révéler nécessaires»*. Si la journée du 14 décembre devait encore être repoussée pour raisons de contraintes sanitaires, une troisième date est d'ors et déjà envisagée, au plus tard avant le 31 janvier 2021.

Berty Robert

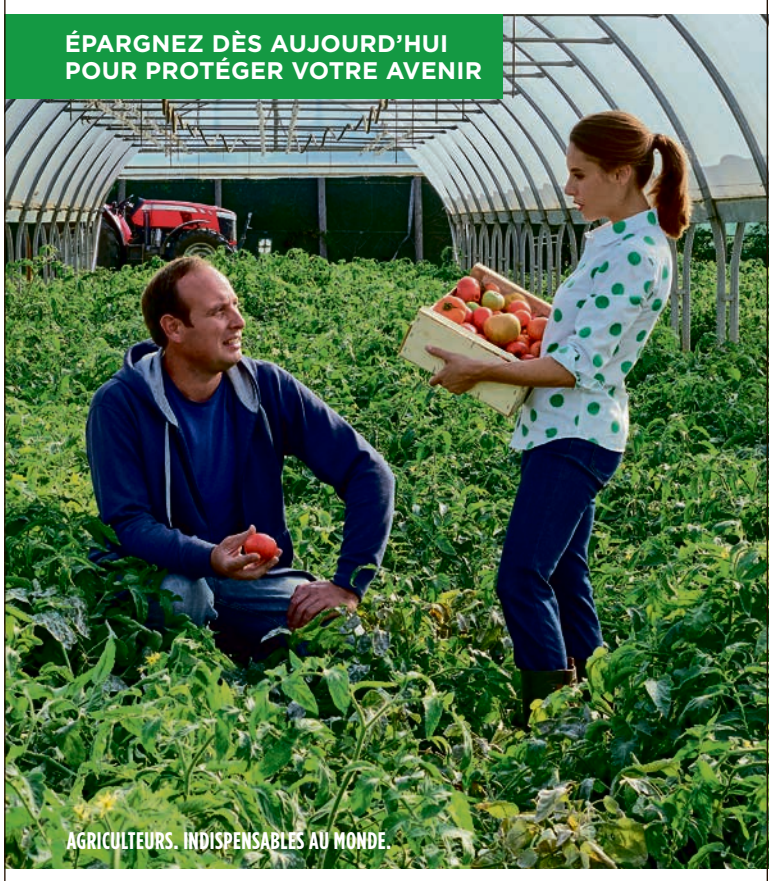
CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR



VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

"LA RETRAITE, CE N'EST PAS QUAND ON Y EST QU'IL FAUT COMMENCER À Y PENSER."

ÉPARGNEZ DÈS AUJOURD'HUI
POUR PROTÉGER VOTRE AVENIR



Avec le Plan d'Épargne Retraite Groupama Nouvelle Vie, vous vous constituez dès à présent une épargne retraite qui complète la pension versée par vos régimes de retraite obligatoires, et bénéficiez de nouveaux avantages : la liberté de choix de sortie de votre épargne retraite (rente ou capital, voire une combinaison des deux), la possibilité de réaliser des économies d'impôts* dès aujourd'hui, la disponibilité de votre épargne en cas de nécessité (accident de la vie** ou achat de votre résidence principale).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr

Groupama
la vraie vie s'assure ici

* Déduction possible, sauf option contraire et dans la limite des plafonds en vigueur.
** Surendettement, invalidité, perte d'emploi, décès.
Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Aurélien Chauvaud.

Calamités sécheresse

FDSEA et JA mobilisés pour plus de 16 millions d'euros

La FDSEA et les JA se battent depuis l'été pour faire reconnaître les pertes importantes subies par les agriculteurs du département.

La procédure Calamités agricoles pour perte de fourrages est enclenchée depuis septembre. Elle aboutira en janvier 2021 par l'examen du dossier nivernais en Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) et pourrait représenter une enveloppe de 16,5 millions d'euros. 2020 restera dans les mémoires comme un triste record en matière de sécheresse...

Les rapports météorologiques attestent d'un déficit de précipitations important d'avril à septembre (indice météorologique qualifié de *«très sec»*) sur une très large partie du département, avec des températures supérieures à la normale les neuf premiers mois de l'année. L'indice d'humidité chute en mars avril pour atteindre des records de sécheresse fin avril et fin septembre. Le déficit de pousse d'herbe dépasse les 75% par rapport à la normale fin octobre sur la totalité du département, des chiffres similaires aux voisins bourguignons.

Sécheresse exceptionnelle et plus tardive qu'en 2019

La sécheresse 2020 a été plus *«tardive»* que l'an dernier, de ce fait il a fallu attendre la fin de la campagne pour commencer les visites de terrain. Sur les 30 fermes échantillonnées par les services statistiques du ministère, 10 visites ont été réalisées les 21 et 23 octobre, en présence de vos représentants FDSEA et JA. Pour compléter ces visites terrain, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a réalisé trente bilans fourragers auprès d'exploitations choisies au hasard. La mission d'enquête et les bilans fourragers ont fait apparaître pour tous une absence de récolte en deuxième coupe et troisième coupe, et mis en lumière les nombreuses difficultés liées à l'alimentation des troupeaux : mise à l'herbe précoce malgré la pousse déficitaire, affouragement au pré dès début juillet par prélèvement sur stock, nécessité d'abreuvement...

Durant la mission d'enquête, les témoignages des éleveurs ont permis de mesurer les conséquences en chaîne de cette sécheresse : achat de fourrages à l'extérieur (herbe et maïs sur pied, foin, paille…), vente prématurée d'animaux, dégradation de la santé et de l'état sanitaire des cheptels...

Première victime : la trésorerie des exploitations, les investissements qu'il faut reporter, et des revenus prévisionnels déficitaires...

La FDSEA ne lâchera rien

A toutes les étapes de la procédure, la FDSEA et les JA ont fait entendre leur voix, d'abord dès l'été pour faire reconnaître l'urgence de la situation, ensuite pour accélérer la tenue de la mission d'enquête et être présents et préparés lors des visites, pour porter la voix de toute une profession, enfin pour obtenir la tenue d'un CNGRA dès cette fin d'année, dans l'espoir d'accélérer le traitement de notre dossier. Nous rappelons que la FDSEA et JA ont fait une demande de reconnaissance de calamité pour perte de fonds sur prairie 2020. Le CNGRA se réunira finalement en janvier 2021 pour examiner le dossier nivernais.

Nous demandons une reconnaissance pour perte de récoltes sur fourrage (prairies, cultures fourragères) pour tout le département, ce qui représenterait une enveloppe de 16,5 millions d'euros (montant maximum des crédits estimés).
Parce que les calamités sont autant un acquis syndical qu'un droit pour les agricultrices et les agriculteurs, la FDSEA et les JA prendront les initiatives et mobiliseront leur énergie pour accompagner les exploitants face aux aléas climatiques.

L'ÉQUIPE SYNDICALE **FDSEA**

Rappel des dossiers Calamité 2019

Pour mémoire, en 2019, 1 345 dossiers nivernais ont perçu 10,5 millions d'euros au titre de la perte de récolte sur fourrage. La perte de fonds sur prairies, la perte de récolte sur maraîchage, l'arboriculture et les plantes à parfum suite à la sécheresse 2019 ont été reconnues. Pour les pertes de fonds sur ceps de vigne suite au gel d'avril 2019, 14 dossiers nivernais ont perçus 34 480 euros.

Aléas climatiques, prix du broutard...
A vos agendas !

Comment les prairies vont-elles repartir ? Comment sécuriser mon système fourrager ? Pour se donner des perspectives et répondre à vos questions, la FDSEA propose à ses adhérents plusieurs réunions thématiques à distance, en visioconférence (sur ordinateur, tablette, smartphone, ou simplement par téléphone), cet automne, pour apprendre et débattre. RDV le 3 décembre à 18h pour la soirée élevage *«Face aux aléas climatiques récurrents, quelles sont les pistes économiques, techniques, commerciales ?»*
RDV le 10 décembre à 18h *«Stocker et vendre du carbone»*
RDV le 18 décembre à 13h30 *«Prix en viande bovine : marché du broutard, projet de valorisation à Cosne».*



Brèves

03/12 Des bergeries fonctionnelles pour travailler efficacement

Au programme de la journée : visite de deux bergeries situées sur les communes de Diancey et Liernais, en Côte d'Or.
Visite au Gaec du Moulin de Joncheryde 10 h 30 à 12 h 30. Une bergerie construite en 2013. 198 places de cornadis, structure métallique (fabricant Develet) et bardage bois, couverture en panneaux sandwich. Une bergerie pour l'agnelage aménagée en 2004 dans une stabulation. Un parc de contention fixe auto-construit.
Visite chez Xavier Jeannin de 14 h 30 à 16 h 30. Trois tunnels bergerie pour l'agnelage de 200 places chacun. Tunnels isolés de marque Le Triangle de 2004, 2008 et 2012. Une bergerie pour 150 agnelles aménagée dans un ancien bâtiment. Cage de retournement de type IAE (qui pivote sur son propre axe grâce à deux grande roues et facilite ainsi le retournement). Un bâtiment de stockage Le Triangle.
En respectant les mesures liées au Covid, un covoiturage serait organisé et le repas du midi serait tiré du sac. Vous devez impérativement vous inscrire auprès du conseiller élevage ovins Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

14/12 Réussir ses premiers pas dans l'agriculture de conservation des sols

Cette formation vise à amorcer et mûrir sa réflexion pour concilier objectif d'exploitation et qualité des sols. 8 heures en distanciel sur plate-forme internet icosystème du 14 décembre au 20 janvier 2021. 7 heures (1 jour) en présentiel le 21 janvier 2021 à la Chambre d'agriculture à Nevers.

17 et 18/12 Les bases de la santé animale et utilisation des plantes

Dans un contexte de réduction de l'utilisation des antibiotiques en élevage, cette formation permet un élargissement de ses compétences pour se tourner vers de nouvelles pratiques. Lieu : à la Chambre d'agriculture à Nevers.

Terres de Bourgogne
Rejoignez TdB sur Twitter
Rejoignez TdB sur facebook

► Agenda

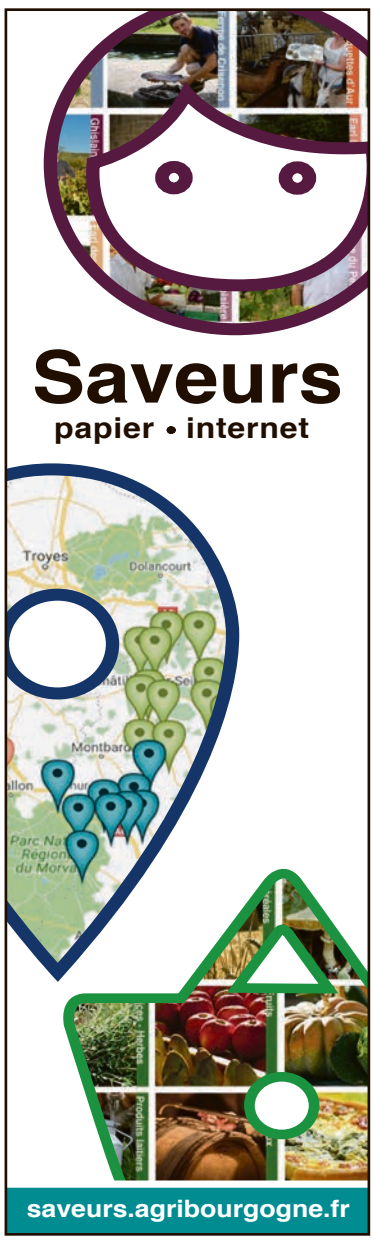
Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48

Eleveur infirmier en élevages ovin
Le 3 décembre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr

Bon dosage en minéraux, oligo éléments et vitamines, bovins allaitants en bonne santé
Le 10 décembre, à Toucy. Contact : Isabelle Cadoux au 06 73 67 08 66 ou à i.cadoux@yonne.chambagri.fr.

Formation proposée par la FDSEA de l'Yonne

Bien être paysan
Les 1er, 2 et 17 décembre, à Auxerre (salle du CerFrance). Contact : Marianne Ranque au 03 86 49 48 10



Néonicotinoïdes

L'Assemblée nationale et le Sénat votent la réintroduction temporaire des néonicotinoïdes

Alors que les néonicotinoïdes étaient interdits depuis 2018, l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté une loi autorisant la réintroduction temporaire de ces produits, jusqu'au 1er juillet 2023, afin de sauver la filière betteravière de la jaunisse. Avec pour objectif de laisser trois ans supplémentaires à la recherche pour trouver une solution intermédiaire à l'utilisation de ces néonicotinoïdes. Guillaume Larrivé et Dominique Verien, respectivement député et sénatrice de l'Yonne, reviennent sur ce dossier qui a alimenté les débats.

Entretien avec Guillaume Larrivé, député LR (Les Républicains) de l'Yonne

■ Terres de Bourgogne : Comment a-t-on pu arriver à la réintroduction temporaire des néonicotinoïdes ? Pensez-vous que cette décision puisse sauver la filière betteravière qui souffre énormément ces dernières années, notamment depuis 2018 et l'arrêt de leur utilisation ?
Guillaume Larrivé : *«Sous le quinquennat de François Hollande, en 2016, les socialistes avaient voté la loi sur la biodiversité pour interdire tous les produits contenant des néonicotinoïdes à compter de 2018, sans aucune possibilité de dérogation à partir de 2020. Cette décision brutale a eu un effet pervers terrible pour la filière betteravière française : l'invasion de pucerons vecteurs de jaunisse. Ils avaient été à peu près maîtrisés en 2019, ils ne l'ont plus été du tout en 2020. Dans l'Yonne, alors que le rendement habituel était de 85 tonnes/hectare, il n'a pas dépassé 40 tonnes au mieux cette année. Le préjudice a été de l'ordre de 1 000 euros par hectare, sans compter les conséquences négatives, en aval, sur toute la filière sucrière. On ne pouvait pas reproduire une telle catastrophe sans rien faire pour la prochaine saison. C'est pour cela que nous nous sommes mobilisés, dès cet été, auprès du nouveau ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie. Il a été à l'écoute sur ce point. Et nous avons ensuite, à l'automne, pu modifier la loi. Cependant, la loi que nous venons de voter n'est pas encore en vigueur, car les députés écologistes et socialistes ont saisi le Conseil constitutionnel le 10 novembre dernier. On attend donc le jugement du Conseil, qui devrait intervenir dans les jours qui viennent ».*

■ TdB : La dérogation est valable jusqu'au 1er juillet 2023, quel est l'objectif d'ici là ?
GL : *«Soyons clairs : il ne s'agit pas de réintroduire définitivement les néonicotinoïdes mais d'organiser la transition jusqu'à ce que la recherche d'une alternative à ces produits ait abouti. La filière betteravière va donc retrouver le droit, jusqu'à l'été 2023, d'utiliser des semences traitées avec des néonicotinoïdes. En vertu de la nouvelle loi, des arrêtés conjoints des ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement autoriseront cette dérogation, tout en précisant les conditions d'interdiction, sur les parcelles en cause, de planter ou replanter des cultures attirant les abeilles après emploi de ces semences. Parallèlement, la recherche sur les alternatives aux néonicotinoïdes doit être accélérée, sous le contrôle d'un conseil de surveillance réunissant toutes les parties prenantes, dont les organisations professionnelles agricoles bien évidemment. C'est le point clef : il faut vraiment trouver une alternative si on ne veut pas que le législateur soit contraint d'intervenir une nouvelle fois».*

■ TdB : Les parlementaires icaunais ont milité pour cette réintroduction. Pourquoi ce choix ?
GL : *«Je n'ai pas la science infuse et, pour ce dossier comme pour tous les autres, j'estime que ma mission de député est d'abord d'écouter les acteurs de terrain afin de faire entendre ensuite, au Parlement, la voix de l'intérêt général. C'est pourquoi j'ai tenu à recevoir et à entendre, à Auxerre, à la fois les représentants des apiculteurs et ceux de la filière betteravière. Après avoir étudié le dossier de près, je suis favorable à l'interdiction de principe des néonicotinoïdes, pour préserver les abeilles. Mais j'ai bien compris aussi que, pour les semences de betteraves, la situation est très différente : il ne s'agit pas de fleurs que les abeilles viennent butiner. La réintroduction temporaire des néonicotinoïdes est légitime pour sauver la filière betteravière en attendant qu'une alternative permette de se débarrasser des pucerons. En tout cas, je n'imaginais pas une seule seconde que l'on puisse dire aux agriculteurs : «circulez, il n'y a rien à faire» en les abandonnant dans une situation de détresse. Il fallait prendre nos responsabilités de législateur, c'est ce que nous avons fait».*


Guillaume Larrivé, député LR (Les Républicains) de l'Yonne.

Entretien avec Dominique Verien, sénatrice de l'Yonne

■ Terres de Bourgogne : Comment cette réintroduction temporaire des néonicotinoïdes a-t-elle été portée sur la scène nationale ?
Dominique Verien : *«La filière betteravière nous a saisi. Elle a su faire valoir ses revendications. Les producteurs ont rencontré un vrai problème cette année. On comprend que les pertes ont été fortes dans le département. Avant d'être contactés par les planteurs de l'Yonne, nous avons, au Sénat, être alertés des problématiques qui touchent la filière betteravière par une sénatrice de la Marne. Dans un premier temps, l'objectif était d'être un relais auprès du Ministre de l'Agriculture. Ce dernier a reçu la filière, a discuté avec eux et à fait un gros travail pour leur trouver une solution. Le Ministre de l'Agriculture nous a informé qu'il répondrait favorablement à cette demande de réintroduire temporairement les néonicotinoïdes et qu'il proposerait une loi».*

■ TdB : Pourquoi avoir personnellement voté en faveur de cette loi au Sénat ?
DV : *«Il faut déjà bien comprendre que cette loi est d'une durée limitée (jusqu'en 2023). Ensuite, deux problématiques ressortaient. Il y avait celle en rapport avec les abeilles. Aujourd'hui, beaucoup ont compris qu'on récoltait la plante avant qu'elle ne fleurisse et qu'il n'y avait donc pas de danger immédiat pour les abeilles. Un certain nombre de personnes ont demandé à ce que cette dérogation s'applique également pour d'autres cultures. Mais elles ont été refusées car n'étaient pas, comme les betteraves, des espèces que l'on récolte avant le fleurissement. Il y a également la problématique liée à l'eau. A partir du moment où on le met dans la terre, il va y vivre quelques temps, même s'il fini par disparaître. Mais entre temps, de l'eau sera passée dessus avant d'aller dans nos nappes phréatiques. On retrouve donc ce produit à un moment ou un autre dans l'eau. Si j'ai voté en faveur de cette loi, c'est malgré tout parce que les néonicotinoïdes restent la solution la moins pire, pour le moment, face à tout ce qui a été essayé jusqu'à présent pour compenser l'interdiction de ces produits. Cependant, l'objectif c'est de trouver des solutions intermédiaires. Trois ans, cela laisse le temps à la recherche. Ce produit a bien été supprimé sur d'autres cultures, où des alternatives sont utilisées, sans qu'il n'y ait des attaques de pucerons. Donc il n'y a pas de raison que la recherche n'aboutisse pas à une solution pour la filière betteravière».*


Dominique Verien, sénatrice de l'Yonne.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ

Loup

De nouvelles attaques ont eu lieu à Jully

Dans le département, de nouvelles attaques de loup sur des brebis ont eu lieu dans le tonnerrois. Cédric Dewaele, éleveur à Jully, compte cinq victimes dans son troupeau ces derniers mois. Dont la dernière datant du 11 novembre.


Cédric Dewaele a vu cinq de ces 20 brebis être victimes de prédation ces derniers mois.

Depuis de nombreux mois, les attaques de loup se multiplient dans le département. Un cauchemar pour les éleveurs icaunais qui constatent régulièrement des victimes dans leurs troupeaux. A Jully, Cédric Dewaele a vu ses brebis (ou plutôt celles de son père pour être précis, ndlr) se faire attaquer cinq fois ces derniers mois. *«La première attaque date du 20 septembre où deux agnelles ont été tuées»*, raconte-t-il. *«Cela a recommencé le 10 octobre avec une agnelle, puis le 8 novembre avec une brebis. La dernière attaque, c'était le 11 novembre, avec une nouvelle agnelle de tuée»*.

Le troupeau de Cédric Dewaele n'est pas le seul à avoir été victime de prédation sur cette période. *«Un collègue à La Loge a également eu deux agnelles attaquées. Et un autre collègue de Jully a eu une brebis également attaquée»*, indique-t-il. Avec toujours les mêmes blessures constatées : *«les quatre crocs au niveau de la carotide, le foie, le cœur et les poumons de mangés, ainsi que l'épaule dans certains cas»*, détaille Cédric Dewaele.

La disparition mystérieuse des chiens de chasse

Fait étrange : les deux chiens de chasse de Cédric Dewaele ont disparu le mardi 3 novembre en soirée. *«Je me pose des questions. Est-ce en lien avec les attaques de loup ?»*, s'interroge-t-il. *«Les spécialistes nous disent qu'un loup tout seul ne s'attaquerait pas à un chien. Seulement il n'y a pas qu'un seul loup dans le secteur»*, assure Cédric Dewaele. *«Le soir du 11 novembre, ma femme a vu deux animaux ressemblant très fortement à des loups à proximité de la ferme»*, confie l'éleveur.

Alors loup ou pas ? Difficile d'en être certain. Une chose est sûre, la responsabilité du loup est non exclue sur les premières attaques constatées sur le troupeau de Cédric Dewaele. *«Pour les trois dernières, nous n'avons pas encore eu le rapport final. Mais sur l'attaque du 8 novembre, les experts ont retrouvé des déjections qu'ils vont analyser. Avec cela, ils pourront savoir de quel animal cela provient. Et si c'est un loup, connaître son pédigrée»*, explique l'éleveur.

En attendant, ce dernier va devoir rentrer son troupeau plus vite que prévu. Un coût alimentaire supplémentaire dont il se serait bien passé. Alors, Cédric Dewaele, comme beaucoup d'éleveurs, attendent que des solutions soient trouvées pour lutter contre la prédation. *«Nous ne sommes pas sur des zones où il doit y avoir des loups. Cela fait quand même plus de deux ans qu'il y a des attaques. Donc les loups se sont installés. Il n'y en a pas qu'un, ce n'est pas possible»*, commente-t-il. *«Nous nous sentons désarmés. Et nous n'arrivons pas à communiquer, car les gens n'y croient pas. Pour eux, il n'y a pas de loup à Jully, ce n'est pas possible. Seulement les faits sont là et nous sommes là pour constater les dégâts»*, conclut Cédric Dewaele.

CHRISTOPHER LEVÉ

FDSEA de l'Yonne

Bien dans ses bottes, une formation pour arrêter de subir

La FDSEA de l'Yonne propose aux agriculteurs icaunais, une formation au bien-être paysan, pour les aider à y voir plus clair dans leurs vies.

Aujourd'hui, les agriculteurs subissent plusieurs phénomènes qui engendrent un profond mal-être et une perte de confiance en soi : attaques dans les médias, critiques du voisinage et parfois de la famille, incompréhension du métier d'agriculteur, accusations sociétales fortes.

Les agriculteurs *«fiers de nourrir»* leurs concitoyens perdent cette fierté qu'ils avaient à exercer leur profession. Le manque de revenu et les années climatiques difficiles rendent encore plus prégnante cette sensation de mal-être et les agriculteurs perdent le sens de leur métier. Dès lors, tout devient une épreuve : repas de famille, vie sociale, rendez-vous avec les créanciers.

C'est pourquoi la FDSEA de l'Yonne propose la formation bien dans ses bottes. L'objectif est d'aider les agriculteurs participants à retrouver du bien-être et la joie de faire leur métier.

Pendant trois jours, les stagiaires travailleront pour reprendre confiance en eux, à mettre ce qui leur nuit à distance, à prendre du recul et à définir ce qui compte vraiment pour eux et ce qu'ils veulent en faire.



Un agriculteur pour guider les autres

La FDSEA de l'Yonne a fait appel à Jean-Luc Marx, agriculteur dans la Nièvre (en grandes cultures) pour réaliser cette formation. Il est aussi praticien PNL (programmation neurolinguistique) et accompagne plusieurs groupes d'agriculteurs et de ruraux dans son département. Son accompagnement est donc sur mesure pour les agriculteurs. Tout au long du stage, grâce à des exercices pratiques, il va permettre aux stagiaires de mieux comprendre leur situation. Ils pourront ainsi retrouver une qualité de vie, se concentrer sur ce qui compte vraiment pour eux et adapter leur projet professionnel à leurs besoins. Mais aussi se ménager et préserver leur famille ainsi que les gens qui les entourent.


La formation au bien-être paysan se déroulera les 1er, 2 et 17 décembre, à Auxerre.

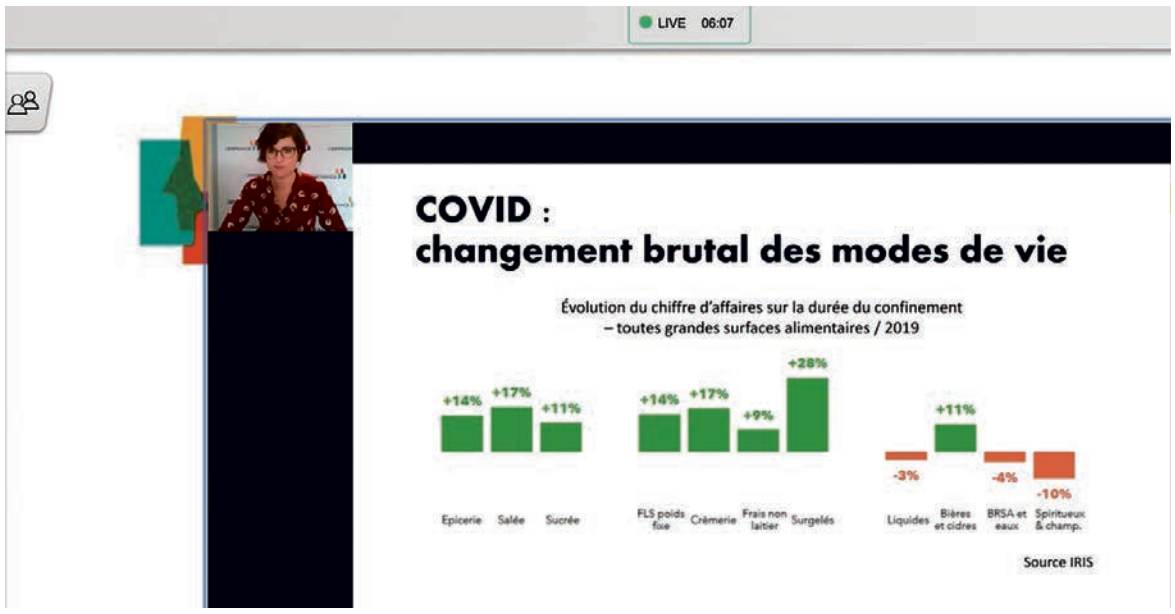
La formation se déroulera à Auxerre les 1er, 2 et 17 décembre. Elle est financée par Vivea et est ouverte à tout agriculteur qui le désire. Renseignements au 03 86 49 48 10.

MARIANNE RANQUE, FDSEA DE L'YONNE

Conjoncture

Des systèmes agricoles parvenus à un carrefour

Moment privilégié permettant de dresser un état des lieux de l'agriculture régionale, Fermoscopie 2020, présenté par CER France, passe en revue plusieurs systèmes agricoles. Grandes cultures, élevage allaitant, productions laitières : comment s'en sortent-ils en 2020 ?



Cette édition de Fermoscopie aura fait une large place aux effets de la Covid.

Au diapason d'une agriculture qui traverse la crise sanitaire de la Covid en restant sur le pont, coûte que coûte, CER France s'est adapté aux conditions imposées par le second confinement en présentant ses données Fermoscopie 2020 pour la Bourgogne Franche-Comté (BFC) lors d'une visio-conférence, le 12 novembre.

Mathilde Schryve, la responsable des études économiques de l'organisme, présentait de manière synthétique les résultats économiques relevés pour trois grands systèmes agricoles (grandes cultures, élevage bovin allaitant, production laitière). Elle l'a fait après avoir posé le contexte général dans lequel ils se sont inscrits. De fait, 2020 ne restera pas dans les annales des belles années agricoles mais le plus inquiétant, c'est la tendance lourde qui semble se dessiner, empêchant certains agriculteurs de se refaire une santé financière, après une année mauvaise. *«A l'automne 2019*, expliquait Mathilde Schryve, *le temps très sec n'a pas permis d'implanter les colzas dans de bonnes conditions, ce qui s'est avéré dommageable par la suite. L'hiver 2019-2020 doux a suivi, puis un printemps et un été extrêmement chauds et secs, défavorables aux rendements des cultures, particulièrement pour celles de printemps, ensemencées sur des surfaces plus importantes que d'habitude».*

Difficultés à reconstituer des ressources

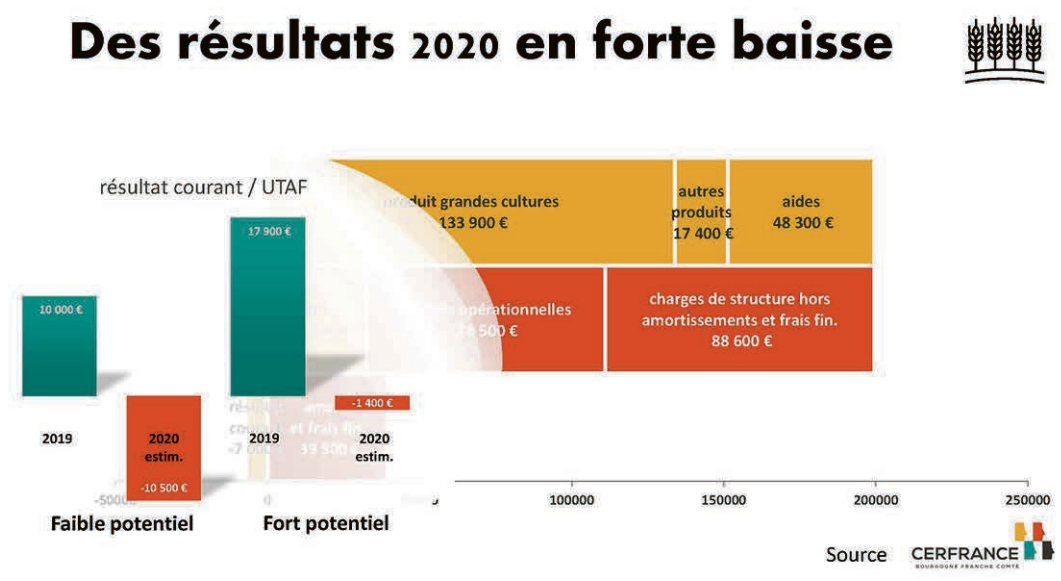
Cette météo aura également porté préjudice à l'élevage avec une production des prairies en déclin qui a entraîné une surcharge de travail liée à l'affouragement et à l'abreuvement des animaux dans les prés. *«Toutefois*, précisait l'analyste, *si 2020 est une année catastrophique pour certains systèmes, ce n'est pas uniquement lié à ces facteurs. Un autre phénomène, plus insidieux, est à prendre en compte : la baisse des résultats des exploitations, observée depuis une dizaine d'années. Les années problématiques ont toujours existé en agriculture mais il faut pouvoir reconstituer des ressources entre deux années difficiles. 2020 est catastrophique en raison d'une baisse tendancielle des revenus».* Face au changements climatique et aux évolutions sociétales, qui sont inéluctables et ont des impacts directs sur les exploitations, Mathilde Schryve considère qu'il n'est pas surprenant que des agriculteurs soient dans le dénis ou ressentent des craintes ou de la colère. *«Mais*, conclut-elle, *CER France observe aussi qu'aujourd'hui, nombre d'exploitants ont dépassé ce cap. Ils sont passés dans une phase d'acceptation des changements et d'adaptation. Ils cherchent des solutions dans ce nouvel environnement. Les acteurs du développement ont un vrai rôle à jouer pour faire émerger des innovations issues du monde agricole, pour aider à les évaluer et à les diffuser».* Voyons maintenant dans le détails les résultats économiques 2020 de chacun des trois systèmes d'exploitation observé

BERTY ROBERT

Grandes cultures

Face à la baisse des rendements

Pour cette première analyse la surface moyenne des exploitations prises en compte est de 180 ha, avec 160 ha de Scop. En blé, le rendement moyen a chuté de 8% par rapport à la moyenne quinquennale. Une chute encore accentuée sur les cultures de printemps. Sur le pois ou le maïs, on est sur une baisse de 33% par rapport à cette moyenne quinquennale. Il faut aussi noter la grande hétérogénéité des rendements.



2020 fait suite à de trop nombreuses années de mauvais résultats en grandes cultures.

Quels leviers peut-on actionner pour permettre aux agriculteurs de compenser ces chutes de volumes ?

On pouvait d'abord tenter de profiter de prix à la hausse. Les cours se sont envolés mais après la moisson. Ils devraient donc profiter à peu de producteurs car de nombreux volumes ont été engagés au moment de la moisson, en raison de deux facteurs : l'analyse des marchés montrait alors une tendance baissière et les agriculteurs avaient des besoins de trésorerie importants.

Second levier envisageable : les assurances. Elles sont utilisées comme amortisseur depuis plusieurs années, avec une certaine efficacité sur les zones sensibles à la sécheresse. Aujourd'hui, plus de 50% des agriculteurs seraient couverts contre les aléas climatiques. Néanmoins, les rendements faibles qui s'accumulent depuis plusieurs années, associés aux attaques de ravageurs ou aux maladies (problèmes non couverts par les assurances) font que les assurances devraient être assez peu actionnées sur les cultures d'hiver, mais plus sur celles de printemps.

Pour Mathilde Schryve, (CER France) ces deux leviers ne devraient donc avoir des effets positifs qu'à la marge, face à la baisse de produits.

Troisième levier possible de compensation : baisser les charges d'intrants. De nombreux céréaliers ont diminué les apports d'azote et limité les traitements phyto. Des économies sur les charges opérationnelles, évaluées à environ 4 000 euros ont ainsi pu être réalisées.

La baisse de produit est évaluée, en moyenne, à -28 000 euros, à comparer au produit positif de 2019 (+162 000 euros). Elle se répercute, en grande partie sur l'Excédent brut d'exploitation (EBE – différence entre le total des produits de l'exploitation et les charges opérationnelles additionnées aux charges de structure, hors amortissement et frais financiers).

Il se retrouve réduit de moitié par rapport à 2019. Comme, d'autre part, les amortissements augmentent légèrement, on obtient un résultat courant en grandes cultures évalué en baisse à -7 000 euros (-10 500 euros par Unité de travail annuel familiale (Utaf) sur les zones à faible potentiel et -1 400 euros/Utaf pour celles à fort potentiel).

Comment faire face à cette situation ? Depuis 2013, plusieurs problèmes se sont cumulés : des cours bas, la diminution des aides PAC. Des dispositifs de secours aident un peu : l'arrivée des aides PAC, même en baisse, la MSA, les aides de l'Etat, l'attitude des coopératives et de banques... Mais le constat est là : 40% de ces exploitations sont aujourd'hui dans une situation financière avec un risque qualifié de moyen à élevé.

B.R.

Production laitière de plaine

Il y a la Bourgogne et la Franche-Comté

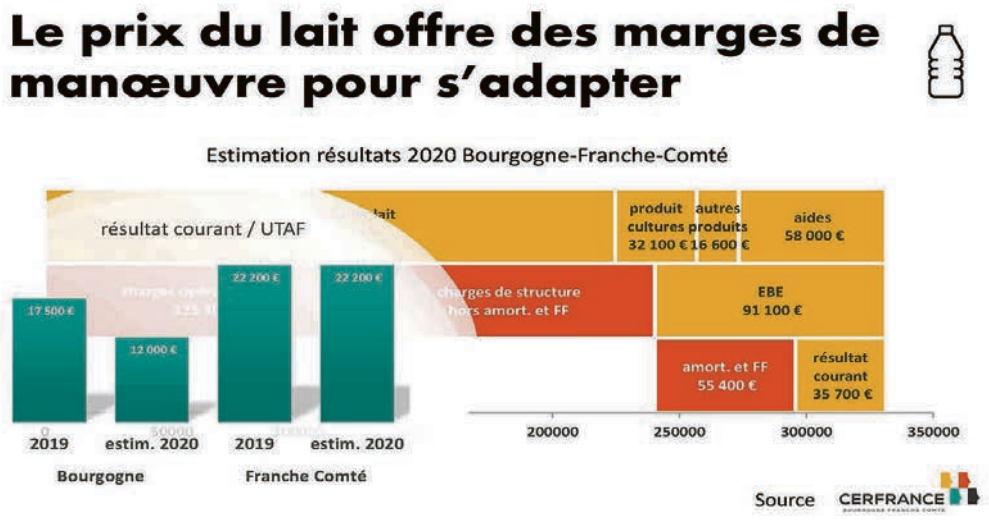
Comme pour les éleveurs allaitants, ce système est confronté à une charge de travail importante, mais il connaît une embellie économique depuis plusieurs années. Face à la crise de la Covid, on comprend que le choix qui a été fait, à la sortie des quotas en 2015, d'avoir une régulation des volumes entre acteurs de la filière a plutôt été gagnant.

Les acteurs de Bourgogne Franche-Comté sont, pour la plupart, parvenus à maintenir leurs débouchés et ont appliqué une baisse des prix moins importante que dans d'autres régions. Sur 2020, la baisse du prix du lait se limite à 2% et le volume de lait vendu augmente, lui, de 2% également.

Le produit atelier lait se maintient. A contrario, les charges opérationnelles sont en augmentation car il a fallu plus nourrir pour augmenter la production de lait. Le produit des cultures baisse. Au final, l'EBE (à 91 100 euros) est en légère baisse par rapport à 2019. Les amortissements, eux, sont en hausse, en lien avec des investissements importants.

Le résultat courant sur ce type de système se révèle donc en baisse moyenne de 7% en BFC. Toutefois, ce niveau de baisse est à nuancer en fonction de la zone prise en compte. La différence est assez importante entre la Bourgogne et la Franche-Comté. En Bourgogne, le résultat courant par Utaf est en baisse de 30%, alors qu'il se maintient en Franche-Comté. Cela s'explique par des système assez différents, avec une part de l'atelier cultures plus importante en Bourgogne, impacté de plein fouet par la crise des grandes cultures rencontrée en 2020. En Bourgogne, on est aussi plus souvent sur des sols plus superficiels qui reçoivent moins d'orages au printemps et en été. Les effets de la sécheresse y ont donc été plus importants. Enfin, le prix du lait en Bourgogne est un peu moins élevé qu'en Franche-Comté et il a baissé un peu plus cette année. Le défi le plus important paraît être le poids des amortissements et l'importance des investissements. Ces derniers doivent rester rentables même en cas de diminution du prix du lait. Se pose aussi la question des remplacements d'associé dans les exploitations en collectif, lorsque l'un d'eux s'en va, et celle de la transmission de l'exploitation. Les investissements ne doivent pas fermer des portes sur l'avenir. Tout cela doit s'accompagner d'une prise en compte des attentes des consommateurs, qui évoluent vite, et des changements de réglementations.

B.R.



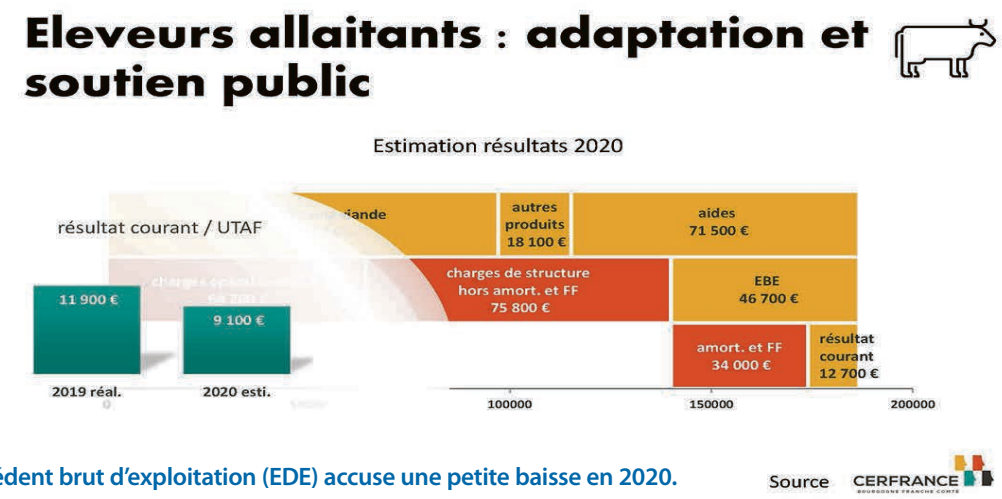
Les résultats courants différent de manière assez importante entre Bourgogne et Franche-Comté.

Élevage bovins allaitants

Plus de place, pas plus de têtes

Ce système paraît moins soumis aux variations hautes et basses des grandes cultures. Les revenus y sont moins hétérogènes, d'une année à l'autre, néanmoins, il n'échappe pas non plus au phénomène de baisse tendancielle des résultats. CER France considère que, cette année, la baisse du prix des broutards a été compensée par la hausse de celui des femelles vendues grasses. Au bout du compte, par rapport à 2019, le produit change assez peu. On note toutefois une diminution non négligeable des produits de l'atelier céréales, responsable d'une baisse de 3% du produit total. Quant aux aides, elles sont stables par rapport à l'an passé. Entre les aides classiques (Aide aux bovins allaitants (Aba), Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), Droits à paiement de base (DPB) et celles en lien à la sécheresse, cela représente 1,5 EBE. Les charges opérationnelles comprennent un montant d'achats d'aliments adapté au contexte de sécheresse, un cas de figure déjà rencontré en 2019. Ces charges évoluent donc peu d'une année sur l'autre. Au final, l'EBE baisse légèrement et le résultat courant, également. En 2019, il était de 11 900 euros/Utaf et en 2020, il se situe à 9 100 euros. Les éleveurs ont mis en place des mesures d'urgence (prêts à court terme pour faire face à des problèmes de trésorerie). Parfois, leurs dettes fournisseurs augmentent. Face à la sécheresse et à la baisse de productivité des prairies, on observe un agrandissement, en surface, des exploitations, mais, en revanche, il ne s'accompagne plus d'un accroissement du cheptel. Ils trouvent ainsi la bonne adéquation entre production fourragère et besoins du troupeau.

B.R.



L'Excédent brut d'exploitation (EDE) accuse une petite baisse en 2020.

Viande de veau

La couleur compte toujours

Depuis le 1er septembre, l'accord interprofessionnel relatif au classement et au contrôle de la couleur des veaux en abattoirs est entré en application en Bourgogne Franche-Comté.

Rappelons que les pouvoirs publics ont souhaité se désengager du contrôle du classement de la couleur des carcasses de veaux en abattoirs. De leur côté, les professionnels de la filière ont réaffirmé leur volonté de maintenir un critère de classement des carcasses de veaux en fonction de leur couleur. Le contrôle de classement est confié à Normabev. Un accord interprofessionnel, mis en place par Interbev Veaux, fixant les conditions de classement et de contrôle de la couleur de la viande se substitue désormais aux contrôles officiels autrefois réalisés par FranceAgrimer. Pour objectiver le classement de la couleur quelles que soient les conditions lumineuses, Interbev a mis au point un dispositif de mesure instrumentale de la couleur de la viande. Il repose sur l'utilisation d'un chromamètre, étalonné à partir des résultats d'une campagne de pointage réalisée sur plus de 6 000 carcasses. Le classement de la couleur des carcasses se fait toujours au niveau de la bavette de flanchet et uniquement sur cette partie.

Un coût partagé

Afin de veiller à une homogénéité du classement, les techniciens Normabev sont tous équipés de chromamètres. Cet accord maintient l'obligation du classement de la couleur pour les abattoirs traitant plus de 2 000 veaux par an soit 95% du volume. Les autres sites ne sont plus soumis aux contrôles sauf s'ils en font la demande sans quoi ils ne peuvent plus qualifier les carcasses par le critère couleur. Dès lors qu'ils rentrent dans ce cadre, les abattoirs doivent prendre en charge les coûts de mise en place des contrôles qui leur seront facturés directement par Normabev. Le coût total des contrôles est financé à 50% par les producteurs et à 50% par les abatteurs selon la répartition suivante : 190 € HT par visite de contrôle pour la part abatteur, le nombre de visites allant de 1 à 8 contrôles par an selon la taille de l'abattoir, et 0,06 € HT par tête pour la part producteur. La refacturation pour les producteurs sera réalisée directement par les abattoirs dans des conditions similaires à celles mises en place dans le cadre du suivi Pesée, Classement, Marquage (PCM) gros bovins. A noter que le redevable final est le dernier producteur propriétaire du veau au stade élevage.

Interbev Bourgogne Franche-Comté
Notes : Pour tout complément d'information, contactez Interbev Bourgogne Franche-Comté au 03 80 48 43 17 ou par mail : contact @ interbev-bourgognefranchecomte.fr

Protéines végétales

Un virage cultural à l'oeuvre

Face aux difficultés récurrentes rencontrées par les cultures classiques, de type blé, orges ou colza, certains tentent des voies alternatives, en gardant un œil sur le potentiel des marchés. C'est le cas de Berry Graines, tout près de la Nièvre.

Marion Breteau est co-fondatrice, avec Damien Sneessens, de Berry Graines, basée dans le Cher, à Nérondes et spécialisée dans la production de graines alimentaires. Le couple a repris la ferme des parents de Damien Sneessens en 2015, en grandes cultures et élevage allaitant. Ils ont voulu diversifier leur activité pour des raisons économiques et agronomiques. Ils se sont lancés dans la culture du quinoa (d'abord 5 hectares en 2015).
Ils ont voyagé en Europe et en Amérique du Sud afin d'en apprendre plus sur cette culture et les techniques s'y rapportant. Ils ont développé les surfaces en 2016 et 2017 et, à la fin de cette année-là, ils ont commencé à commercialiser les graines de quinoa. Assez rapidement, ils ont établi des contrats sur des volumes. Ils se sont fait connaître ainsi et leur activité a alors pris une autre dimension. 2017 c'est aussi l'année de la création de la société Berry Graines. *«Depuis 2018,* précise Marion Breteau, *nous faisons appel à des agriculteurs partenaires qui se trouvent dans un rayon de 50 kilomètres autour de Nérondes. Ils sont aujourd'hui une quarantaine, dont une partie en bio»*. Un exploitant nivernais fait d'ailleurs partie de ces agriculteurs partenaires. *«Nous avons établi avec eux des contrats de production qui vont de 1 à 3 ans. Nous leur garantissons des prix et Berry Graines a investi afin de réceptionner, stocker, trier et conditionner tous ces grains dans de bonnes conditions. Nous gérons ensuite la distribution»*.

Une gamme élargie

Le quinoa reste la graine «phare» mais l'entreprise a aussi développé d'autres cultures, afin d'assurer des rotations et proposer à sa clientèle, composée d'industriels français de l'agroalimentaire, mais aussi de commerces qui proposent du vrac, une gamme élargie.

La production comporte aussi à présent des lentilles corails, lentilles vertes, petit épeautre, pois cassés, pois chiches, lin, amarante... Une production qui entre en résonance avec la stratégie nationale sur les protéines végétales, part importante du Plan de relance présenté par le gouvernement en septembre. L'orientation prise traduit également une réflexion sur des systèmes culturaux (blé-orges-colza) confrontés à d'importantes difficultés ces dernières années et qui conduisent nombres d'agriculteurs à envisager un avenir différent. *«Notre souci premier,* poursuit Marion Breteau, *c'était de diversifier nos assolements, avec des productions que l'on pouvait vendre à leur juste prix. Nous avons cherché des cultures ayant le vent en poupe en amenant une origine France, des garanties en termes de qualité et de traçabilité.*
Il s'agit de cultures -notamment le quinoa- sur lesquelles nous faisons très peu d'interventions (intrants, engrais, irrigation), c'est aussi le cas sur les légumineuses. Cette dimension environnementale nous tenait à cœur». Une dynamique globale dans laquelle s'inscrivent aussi les agriculteurs partenaires.



Tous deux ingénieurs agricoles de formation, Marion Breteau et Damien Sneessens voient dans les protéines végétales un marché autant qu'une solution à des difficultés agronomiques.



Une panicule de quinoa mûre.

Nouvelles consommations

Le plan de relance et les financements qui l'accompagnent devraient contribuer à soutenir le développement de cette dynamique : chez Berry Graines, le besoin d'agrandir les infrastructures de stockage se fait déjà sentir. Certes, pour ces graines ou ces légumineuses, ont est encore au niveau d'un marché de niche, mais qui croît rapidement. *«L'objectif, pour l'heure, c'est de faire se corréler production et demande du marché, sans déséquilibre, le but étant, avec nos partenaires, d'être dans une relation gagnant-gagnant. On pense être connecté à de nouvelles habitudes de consommation...»* conclut la jeune femme. En 2020, l'ensemble des agriculteurs impliqués dans Berry Graines ont produit environ 700 tonnes de quinoa.

BERTY ROBERT

Point de vue

«Conserver des techniques d'assistance avant que la recherche ne porte ses fruits»

Jacques de Loisy, agriculteur en Côte-d'Or et administrateur au sein de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) insiste sur la nécessité de laisser le temps à la recherche de faire émerger des alternatives au glyphosate.

«Je souhaite remettre en perspective le dossier du glyphosate. En France, aujourd'hui, les productions végétales ont beaucoup de mal à dégager du revenu, parce qu'elles se trouvent sous un feu nourri et croisé d'un certain nombre de courants de pensée et de groupuscules qui nous conduisent à des impasses. Force est de constater que, lorsque la puissance publique s'affaiblit, les problèmes retombent sur les exploitations agricoles et affectent leur niveau économique. Le glyphosate n'est pas la solution pour tous les modes de productions agricole, mais si la FNSEA, les JA, les associations spécialisées dans les productions végétales et le réseau des Chambres d'agriculture se sont mobilisés depuis plusieurs mois, c'est parce que nous arrivons au terme de l'échéance de trois ans fixée par le Président Emmanuel Macron pour supprimer toute utilisation de ce produit. Cette mobilisation a pour but de faire comprendre qu'on peut avoir une utilisation raisonnée et raisonnable du glyphosate, notamment en intercultures. Nous sommes satisfaits du fait que le nouveau ministre de l'Agriculture ait su faire passer cette idée et ainsi, ait obtenu des dérogations pour que l'on puisse, sous certaines conditions, poursuivre l'utilisation, avec parcimonie, du glyphosate. Nous sommes au deuxième automne, après 2019, à avoir eu un mois d'octobre pluvieux après une longue période de sécheresse et nous nous apercevons que, dans un certain nombre de cas, il y a de fortes repousses de graminées et adventices avant que nous ayons semé. Dans ces cas-là, une petite dose de glyphosate rend encore bien service sur un certain nombre d'exploitations et de parcelles. Il ne faudrait pas que l'Europe vienne perturber les dérogations obtenues. On constate également qu'un système de production tel que le semi-direct sous couvert, qui apporte des avantages, en termes d'économies de charges et de captation de carbone, ne pourrait subsister longtemps sans l'autorisation d'utiliser quelques litres de glyphosate à l'hectare. On voit donc que la recherche génétique expérimentale est encore nécessaire quels que soient les secteurs et les potentiels de production. Je note juste, au passage, que certains des vaccins contre la Covid qu'on nous annonce font appel à une technologie OGM. Je pense qu'il est nécessaire que nos concitoyens reprennent conscience de la nécessité d'innover, de mener des recherches mais aussi de conserver des techniques d'assistance à la production, de manière raisonnable. J'aborde aussi la question de l'entretien des clôtures autour des parcelles pour lutter contre les dégâts de gibier. Là encore, avoir recours à un peu de glyphosate pour éviter leur enherbement serait très utile. En conclusion, s'il ne fait pas tout, le maintien du glyphosate est nécessaire et légitime pour préserver une agriculture de production, de proximité et de qualité».

JACQUES DE LOISY
(ADMINISTRATEUR AGPB)

Interview

« Une mesure utile mais qui ne compense pas tout »

Eric Thirouin, président de l'Association générale des producteurs de blés et trésorier de la FNSEA revient sur la possibilité, pour les agriculteurs, d'accéder aux Prêts garantis de l'Etat.

Le gouvernement vient d'annoncer que les agriculteurs pouvaient accéder aux Prêts garantis de l'Etat (PGE). Quelle est votre première réaction à cette annonce ?

Eric Thirouin : *«Depuis les moissons qui ont été, cette année, catastrophiques pour de très nombreux agriculteurs, beaucoup d'entre-eux se sont retrouvés en difficulté. Nous demandions à être traités comme les autres entreprises et à accéder à ce prêt beaucoup plus fonctionnel que le dispositif mis en place en 2016. A cette époque, la garantie BPI était tellement complexe qu'elle était inaccessible. L'annonce du gouvernement est par conséquent une très bonne nouvelle pour aider les agriculteurs à surmonter leurs difficultés de trésorerie.»*

Comment s'est passée la négociation ?

E.T. : *«Avec la FNSEA nous nous sommes mobilisés et nous avons travaillé en lien avec le ministère de l'Agriculture, directement avec Julien Denormandie et ses services mais aussi avec le ministère de l'Économie et des Finances et naturellement les banques. A travers cette mesure, on prend pleinement conscience de l'importance du syndicalisme pour défendre les intérêts de tous et toute la dimension de l'engagement collectif.»*

Qui est concerné par ce PGE ? Existe-t-il des restrictions ou des exclusions ?

E.T. : *«Cette mesure est largement ouverte et principalement destinée aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Il n'y a pas de taille d'exploitation minimale ou maximale et pas de frein sur la forme juridique. Le PGE est ouvert aux entreprises jusqu'au 30 juin 2021. Il peut être souscrit auprès des établissements bancaires qui contribuent à la solidarité nationale en distribuant ces prêts dont seule la garantie est facturée au client au terme de la première année.»*

Concrètement, comment ce prêt fonctionne-t-il ?

E.T. : *«Le montant du prêt peut atteindre jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires ou deux années de masse salariale pour les entreprises créées depuis le 1er janvier 2019 dans la limite de 25% du chiffre d'affaires annuel. A l'issue de la première année, le souscripteur peut décider de rembourser son prêt intégralement. Le coût du prêt sera alors limité au coût de la garantie (0,25% du montant du prêt) payable au terme de cette première année. Pendant cette période, c'est la banque qui assure le portage du coût de la garantie.»*

Et s'il ne peut pas rembourser ?

E.T. : *«A ce moment-là, l'agriculteur peut demander à sa banque d'amortir ce PGE sur une durée pouvant varier entre un à cinq ans. La contrepartie est que le taux ne sera plus à 0,25% mais qu'il pourra être augmenté selon une fourchette comprise en 1% et 2,5%. Le taux deviendra donc plus important. Ne perdons pas de vue qu'à l'origine ce prêt est débloqué pour assurer une «avance de trésorerie» et non un investissement. Les taux, comprenant le coût de la garantie de l'État sont évolutifs en fonction de la durée du remboursement. Il ne faut donc pas s'engouffrer dans ce PGE tête baissée. Il convient de se rapprocher des conseillers des établissements bancaires afin de retenir la meilleure option de financement possible dans le cadre d'un examen personnalisé de la situation de chaque exploitation.»*

Combien d'agriculteurs seraient-ils concernés par cette mesure ?

E.T. : *«Nous ne pouvons pas aujourd'hui déterminer le nombre d'agriculteurs susceptibles d'être éligibles à cette mesure. Il est sans doute important. Il faut cependant souligner l'engagement de l'Etat et des banques pour soutenir le secteur stratégique que constitue l'agriculture.»*

Est-ce que cette mesure sera suffisante pour compenser les pertes enregistrées par les exploitations ?

E.T. : *«Non, cette mesure aussi utile soit-elle ne viendra pas tout compenser. Elle constitue un maillon du nécessaire soutien à l'agriculture et fait partie de l'ensemble des mesures réclamées depuis septembre dans le cadre du plan d'urgences grandes cultures. Ce PGE vient ainsi en complément de l'assurance récolte et des points déjà obtenus de l'avance sur les aides PAC, de la souplesse accordée sur les implantations interculturales ainsi que du dégrèvement automatique sur la Taxe sur le foncier non bâti dans les départements touchés par la sécheresse. Deux autres points restent importants: premièrement s'assurer que le gouvernement mobilisera bien les moyens nécessaires tant pour le fonds d'allégement des charges que pour la prise en charge des cotisations sociale par la MSA pour accompagner les agriculteurs en situation difficile. Et secondement poursuivre la pression sur les élus et le gouvernement dans le projet de loi de Finances 2021 pour que les cotisations sociales des céréaliers soient calculées en année N, comme si la Mutualité sociale agricole (MSA) les considérait comme des jeunes agriculteurs venant de s'installer.»*



Pour Eric Thirouin, la décision gouvernementale est très importante pour des producteurs soumis cette année à rude épreuve.

PROPOS RECUEILLIS PAR ACTUAGRI

Viande bovine

La crise a bouleversé le marché

Hausse des achats à domicile, renationalisation de la consommation, explosion du steak haché, dégringolade des jeunes bovins : les conséquences de la crise actuelle sont multiples, selon l'Institut de l'élevage (Idele).

La crise sanitaire actuelle a entraîné de profonds bouleversements des flux de commercialisation de la viande bovine en France depuis le début de l'année, dont certains pourraient être durables. C'est le principal enseignement qui est ressorti des analyses économiques présentées par l'Institut de l'élevage (Idele) lors d'un webinaire, le 17 novembre. Premier constat qui ressort de l'analyse de la très atypique année 2020 : les consommateurs privés de lieux de restauration pendant de longues périodes cette année se sont massivement reportés sur les achats au détail. « *En cumul du 1er janvier au 30 septembre, les achats de bœuf à domicile (piécés et hachés, hors élaborés) ont progressé entre 2019 et 2020 de +5,5 % par rapport à l'année dernière et de +7,5 % en chiffre d'affaires* », a expliqué Caroline Monniot du service Économie des filières de l'Idele. Sur neuf mois, l'évolution globale de la consommation, estimée cette fois par bilan, reste cependant négative, avec une baisse de 2,5%. La situation est particulièrement contrastée suivant l'origine des produits. Les séquences récentes ont en effet plutôt bénéficié à la viande française, dont les achats ont progressé de +1,2%, tandis que les importations affichaient une baisse de plus de 15%. *«La fermeture des restaurants a surtout pénalisé la viande bovine importée qui est majoritairement commercialisée dans ces circuits»*, observe Caroline Monniot.

Envolée du steak haché

A l'inverse, la viande bovine française a bénéficié d'une demande soutenue en GMS et en boucherie. « *En outre, on a assisté pendant cette période à une envolée du steak haché, qui est essentiellement produit en France, pour le frais en tous cas.* » Le nouveau boom du steak haché est en effet un autre phénomène remarquable de cette année, ont constaté les experts de l'Idele. *« C'est une tendance de fond que l'on constate depuis plusieurs années en grande distribution comme en restauration* », observe Caroline Monniot. Lors du premier confinement, les achats de viande hachée en grande distribution ont connu un bond de 31% en frais et de 57 % en surgelé, d'après l'institut Nielsen. *«Même si la tendance s'est tassée lors du déconfinement, les ventes sont restées dynamiques, notamment en frais, et ont redémarré lors du couvre-feu et depuis le début du deuxième confinement»*, souligne l'analyste. Cette lame de fond est à double tranchant. *«La consommation de haché n'a pas été freinée par la hausse des prix, ce qui montre l'intérêt des consommateurs pour cette catégorie»*, indique Caroline Monniot. Mais ce déplacement spectaculaire de la consommation tend à déséquilibrer la valorisation de la carcasse et aboutit à un appauvrissement économique. *« Beaucoup de pièces à griller, qui étaient vendues en restauration, sont aujourd'hui vendues en haché, à un prix bien évidemment moindre. La hausse des prix du haché est aujourd'hui insuffisante pour compenser ce déséquilibre »*, estime la responsable du service Economie.

ACTUAGRI

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Consommation

La viande bio a le vent en poupe

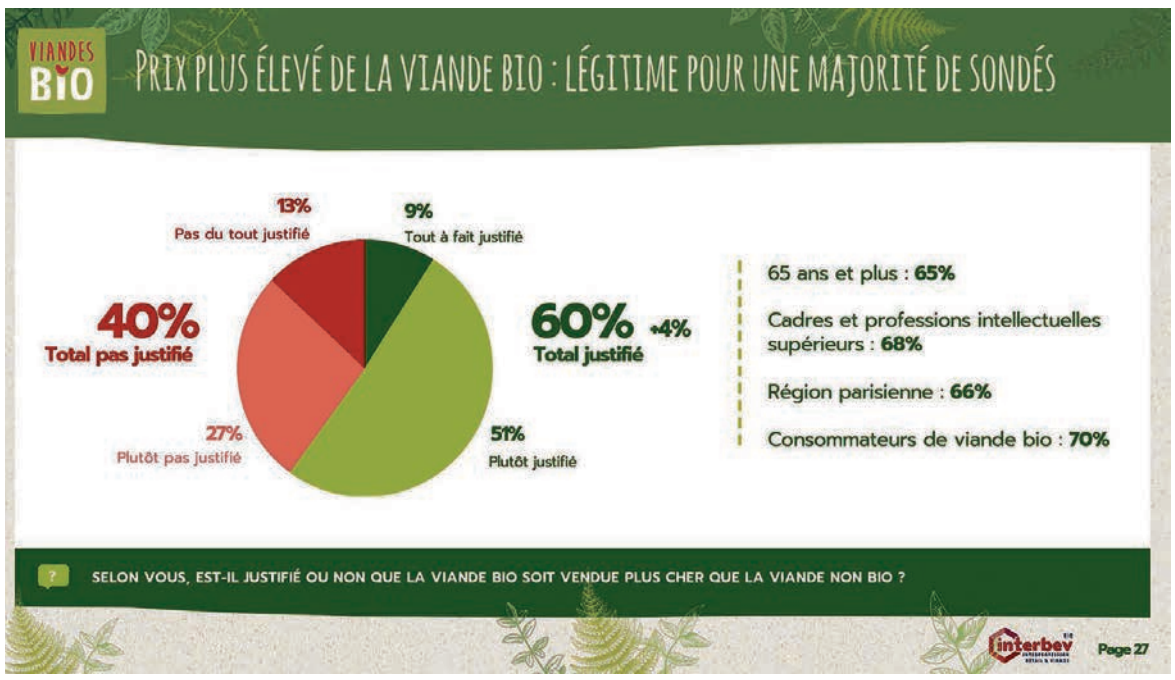
Une étude récente réalisée par l'Ifop pour le compte de la commission bio d'Interbev révèle le succès de la viande bio dans la consommation des Français.

Une étude, réalisée par l'Ifop pour le compte de la commission bio d'Interbev et rendue publique en ce mois de novembre démontre la progression de la consommation de viande bio dans notre pays ces dernières années. L'enquête a été menée au mois de septembre auprès d'un échantillon représentatif de 1 005 personnes âgées de 18 ans et plus. Deux évolutions notables sont observées : d'une part, les plus fidèles adeptes se recrutent désormais chez les plus de 50 ans et les catégories socio-professionnelles supérieures.

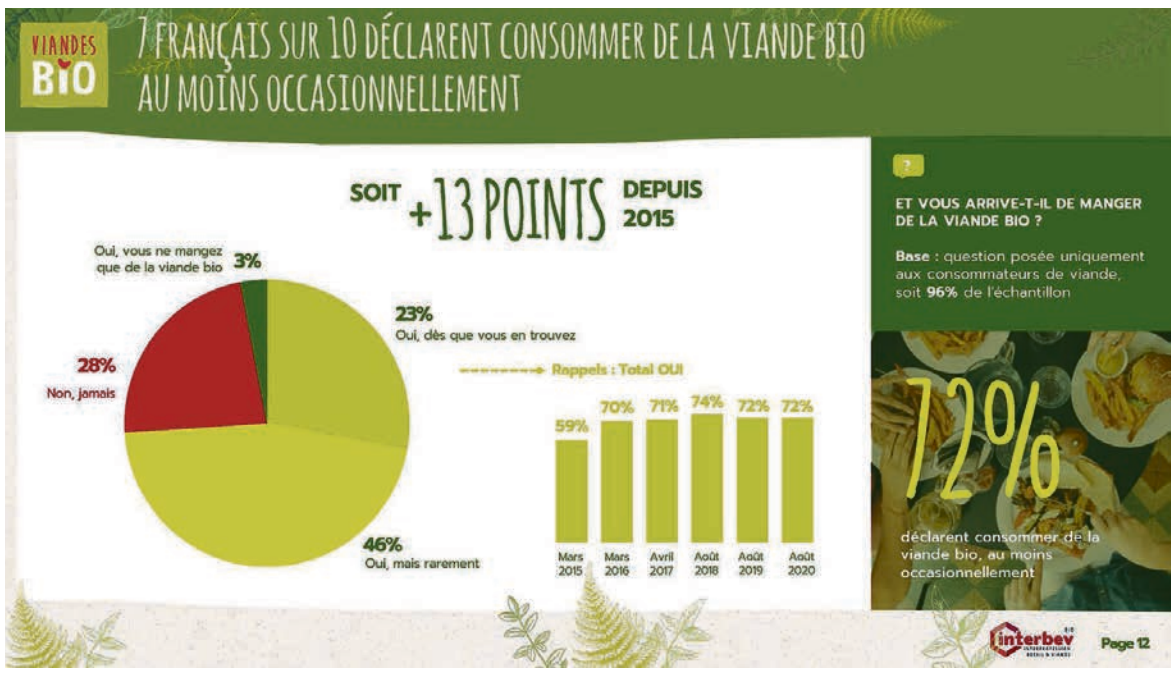
D'autre part, la viande bio a réalisé une très belle percée en restauration hors domicile, soulignant les efforts de toute la filière pour satisfaire les diverses attentes des consommateurs, malgré une année 2020 assez difficile pour le secteur. Cette évolution se situe dans un contexte plus général d'augmentation de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique. 72% des consommateurs de produits carnés déclarent manger de la viande bio. Les plus fidèles consommateurs se situent davantage parmi les 50 ans et plus (77%) et les catégories socio-professionnelles supérieures (81%). Toutefois, on observe que les habitants de l'agglomération parisienne (73%) sont talonnés par ceux des communes urbaines de province et des communes rurales (72% pour les deux). Parmi les raisons invoquées dans ce choix, figurent notamment les questions liées au bien-être animal, la santé, mais aussi le goût de la viande. Certains avancent aussi le fait que ce type de viande assure un meilleur revenu à l'éleveur.

Un prix plus élevé justifié

Pour 78% des sondés consommer de la viande bio, c'est favoriser des conditions respectueuses de l'environnement et, pour 74%, du bien-être animal. 60% des personnes interrogées jugent qu'il est justifié de payer plus cher que pour une viande non bio, ce chiffre atteignant même 70% chez les consommateurs de viande bio. Du côté de la distribution, on note la montée en puissance de la restauration hors domicile, ainsi que la stabilité des autres circuits. Comme l'an dernier, les grandes et moyennes surfaces arrivent en tête des ventes (56,1%), suivies des magasins spécialisés (14,7%), des boucheries artisanales (12,2%), de la vente directe (9,3%) et de la restauration hors domicile (7,6%) , cette dernière attestant de volumes encore modestes, mais en très nette augmentation (+ 34% par rapport à 2018). Il est intéressant de noter que la proportion de sondés considérant qu'il est très facile de trouver de la viande bio en restauration hors domicile a bondi cette année pour atteindre 39% (+ 10 points). Cette belle progression hors foyer témoigne de l'engagement de toute une filière, qui met en place de nombreuses initiatives porteuses depuis 2017. Elle a lancé en 2019 les Trophées de l'innovation Viandes bio en RHD, en marge du Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation (Sirha). En 2019, en France, la viande bio, toutes catégories confondues (viande bovine, charcuterie, salaison, viande porcine ou ovine) a représenté un marché de 794 millions d'euros avec une forte progression notamment pour la viande porcine (+31%).



Pour une majorité des sondés, payer plus cher une viande bio paraît justifié.



Depuis 2009, la proportion de personne déclarant consommer de la viande bio est en progression assez notable.

Berty Robert, avec communiqué

Chronique ovine

Un petit vent de dynamisme sur la filière

De manière générale, en France, la consommation de viande ovine est orientée à la hausse.


La conquête de nouveaux consommateurs reste un enjeu.

Depuis 2009, la production de viande ovine annuelle est stable. La France a importé 55% de la viande consommée en 2019, principalement du Royaume-Uni (40% des volumes), d'Irlande (18%), d'Espagne (14%) et de Nouvelle-Zélande (13%). *«Avec 18% d'agneaux commercialisés sous Signe officiel de qualité en 2018, cette part est supérieure de 9% comparée à 2013»*, souligne Cassandre Matras de l'Institut de l'élevage. L'agneau produit en agriculture biologique progresse également. La production de lait de brebis reste en constante augmentation d'environ 1% par an.

Relancer la consommation

Le cheptel français se compose d'environ 5,3 millions de brebis, soit 3,7 millions de brebis viande et 1,7 millions de brebis laitières. Après l'Occitanie, la Nouvelle Aquitaine est la seconde région qui compte le plus grand nombre de brebis. Le nombre d'installations progresse depuis quelques années au niveau national. *«Selon les données de la MSA et hors cotisants solidaires, 500 installations sont enregistrées par an,* poursuit Cassandre Matras. *Une installation est enregistrée pour un départ mais avec une taille de troupeau parfois inférieure»*.

Equipe technique ovine de Bourgogne Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'élevage/Ciirpo)



Colzas

Pas tous égaux face aux larves de grosses altises

Tous les colzas ne présentent pas la même sensibilité aux larves de grosses altises. La clef est d'évaluer le nombre de larves ainsi que les capacités du colza à pousser de manière dynamique à l'automne.



(Crédit photo Jung)

Laisser sécher des plantes de colza pour faire tomber les larves est une bonne méthode pour évaluer leur population.

Les larves de grosses altises sont blanches avec trois paires de pattes. Elles présentent une tête de couleur brune à noire, une plaque pigmentée à l'extrémité postérieure. Elles peuvent migrer au cœur des plantes et perturber la croissance au printemps voire entraîner la destruction du bourgeon terminal en cas de forte attaque. Pour les dénombrer, utilisez la méthode Berlèse qui consiste à laisser sécher les plantes de colza et à attendre que les larves les quittent. Le risque larves d'altises est à évaluer en novembre. Il faut ensuite renouveler cette évaluation toutes les 3-4 semaines. Le mode opératoire est le suivant : prélever 6 ou 5 plantes consécutives, couper les limbes en conservant la nervure centrale, disposer les plantes sur un grillage au-dessus d'une bassine d'eau et de quelques gouttes de mouillant ; placer le tout dans une pièce chauffée pendant au moins 10-15 jours, le temps que les larves en sortent ; compter le nombre de larves tombées dans les bassines tous les 2-3 jours et les en sortir pour éviter de les compter deux fois.

Réduction du risque avec un colza développé

Arrêter les comptages quand plus aucune larve ne tombe depuis 3-4 jours. Le risque lié à la présence de larves d'altises est réduit si le colza est suffisamment développé et pousse de manière dynamique en automne jusqu'à l'entrée de l'hiver. La couleur du colza, la qualité de son enracinement et la disponibilité en azote permettent d'évaluer sa capacité à poursuivre sa croissance. C'est la combinaison de cet état agronomique et du nombre de larves qui permet d'évaluer le risque à la parcelle et a conduit à une grille d'évaluation du risque disponible sur www.terresinovia.fr. En l'absence de risque agronomique, intervenir au seuil indicatif de 5 larves par pied. En cas de risque agronomique identifié, intervenir à partir du seuil indicatif de 2-3 larves par pieds. Le recours aux insecticides doit tenir compte du statut de résistance connu ou suspecté mais également des insecticides déjà utilisés sur altises adultes ou charançon du bourgeon terminal. En effet, un mauvais choix peut entraîner un échec immédiat et exercer une pression de sélection inutile, dans un contexte ou Boravi WG est la seule alternative sur populations résistantes et où le nombre d'applications de cet insecticide est limité à deux.

Quelle stratégie ?

-Présence généralisée d'altises d'hiver très résistantes (mutation super KDR) et de charançon du bourgeon terminal résistants aux pyréthrinoïdes (mutation KDR) - Yonne, Aube, Côte d'Or, Nièvre, Haute Marne. Dans ces secteurs, l'efficacité des pyréthrinoïdes contre les larves d'altises d'hiver est quasi nulle : Boravi WG 1,5 kg/ha est la seule solution contre les larves d'altises.

-Présence d'altises d'hiver avec des niveaux de résistance variables (mutation KDR) et de charançon du bourgeon terminal résistants aux pyréthrinoïdes (mutation KDR) - Marne, Franche-Comté, Lorraine, Seine et Marne. Boravi WG reste la meilleure solution sur larves d'altises. Si Boravi WG vient d'être appliqué sur charançon du bourgeon terminal, utiliser un pyréthrinoïde sur larves d'altise est envisageable si l'on souhaite conserver la possibilité de faire une deuxième application de Boravi WG plus tard (décembre/janvier). Rappel : le nombre d'applications est limité à deux.



(Crédit photo Jung)

Les larves d'altises se reconnaissent à leur tête de couleur brune

Les stratégies sont détaillées sur www.terresinovia.fr

L. Ruck, M. Geloen – Terres Inovi

Agroforesterie

Un fonds pour soutenir les agriculteurs en transition

L'Association française d'agroforesterie lance une grande campagne de financement (AF.TER) afin de permettre aux entreprises d'engager des actions de mécénat en faveur d'une agriculture d'avenir.

AF.TER pour « *AgroForesterie et TERritoire* » a pour vocation de venir en soutien aux agriculteurs en transition. À travers le site internet, www.after.agroforesterie.fr, les entreprises qui le souhaitent peuvent dès à présent engager des actions de mécénat, en choisissant un ou plusieurs projet(s) à accompagner. Objectif 2021 : *« 1 jour, 1 agriculteur, 1 territoire »*, soit 365 projets sur un an. Pour chaque projet soutenu, 70% de la contribution seront dédiés à la plantation des arbres et 30% seront consacrés à des actions de sensibilisation auprès du grand public. Au-delà du financement alloué au chantier de plantation, les contributions permettront d'accompagner chaque agriculteur (soutien technique, formation, conseils) pendant trois ans. Du côté des entreprises, AF.TER permettra à chaque mécène de :

-Soutenir l'agriculture durable en maintenant ou accélérant le développement d'une production agricole française de qualité dans un contexte de changement climatique,

-Être acteur du changement en participant à la conservation des ressources naturelles et à la régénération des sols agricoles, grâce à des pratiques agro-écologiques innovantes,

-S'engager localement en améliorant la résilience économique et énergétique des fermes de chaque territoire (périmètre au choix de l'entreprise), en France métropolitaine et d'outre-mer,

-Mesurer et valoriser son impact à travers un suivi d'indicateurs sur trois ans, des visites sur place et une mobilisation régulière des collaborateurs.

L'Association française d'agroforesterie (Afaf), créée en 2007, travaille pour que l'arbre, la haie, et la couverture végétale des sols dans son ensemble retrouvent leur place au sein des systèmes agricoles. Objectif : (re)construire, du sol au paysage, une agriculture de la fertilité. AF.TER est une initiative nationale de soutien aux agriculteurs s'inscrivant dans cette démarche. Bien plus que l'introduction d'arbres dans les fermes, il s'agit d'engager une transition collective sur des territoires en mouvement, qui soit une réponse globale aux enjeux économiques, climatiques et de gestion des ressources naturelles.

D'après communiqué

Groupe Méthivier : le centre expo de Joigny fait peau neuve

L'entreprise développe son outil de vente avec l'objectif d'accroître l'attractivité pour les clients et pour se donner les moyens de répondre au plus vite à leurs attentes.

Depuis la mi-novembre, Yonne Agri propose à ses clients un centre expo matériels new-look. 10 ans après l'inauguration du site de Joigny, le groupe Méthivier a entrepris de réaménager ses 2 000 m² d'exposition devant le magasin. Le terrain a été renforcé avec du concassé et gravillonné. Deux couleurs de gravillon délimitent l'allée tournante des zones d'exposition. Pour Arnaud Méthivier, responsable des magasins libre-service au sein du groupe éponyme, ces travaux étaient devenus nécessaires : *«Nous avons un site dans la zone artisanale de Joigny avec beaucoup de surface devant le magasin, ce qui nous permet d'exposer pas mal de matériels. Nous tenons à ce que nos clients puissent faire le tour d'une machine dans de bonnes conditions. Nos matériels sont davantage mis en valeur»*. Ainsi, les matériels d'accompagnement sont situés au centre de l'allée tournante. Rappelons que Yonne Agri distribue la gamme complète Kuhn, les bennes Cargo, les chargeurs Avant, les broyeurs Berti, les bineuses Garford ou encore les outils du sol Actisol. Sur les bords de l'allée, les visiteurs peuvent découvrir les équipements de la gamme Formule Directe de l'enseigne Promodis : tubulaires, fendeuses, bennettes, citernes à eau, fagoteuses, bancs de scie, racleurs, bétonnières, broyeurs…



Arnaud Méthivier, au premier plan et Mickael Mérat, vendeur matériel sur le site de Joigny.

L'élément d'une stratégie

Cet aménagement s'inscrit dans la stratégie du groupe Méthivier de proposer en permanence du stock aux agriculteurs dans tous les segments d'activités : pièces, matériels, petits équipements. *«Un agriculteur*, explique Arnaud Méthivier, *doit pouvoir venir chez nous sans forcément prévenir et repartir avec une solution, que ce soit dans sa réflexion pour son futur projet de matériel ou des petits équipements telles des barrières d'herbage, une fendeuse ou un gyrobroyeur par exemple»*. Evidemment, à cause de la Covid, aucun évènement n'est programmé actuellement mais l'équipe de Joigny l'assure, dès que ce sera possible, les agriculteurs seront invités à découvrir cette nouvelle présentation avec des offres commerciales à la clé.

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

feder élevage
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
Laurent DUVAL 06 86 93 24 36
ZI, Rue de l'Oze - 21150 Venarey les Laumes - Tel. 03 80 89 59 00
• ÉQUIPEMENTS DE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE • JOURDAIN

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35


Crédit photo : GettyImages.

LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES AGRICULTEURS

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions. Sécheresse, problèmes sanitaires, difficultés économiques… Le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés avec des solutions adaptées aux différentes situations.

Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel – 46 rue du Bastion – 75017 Paris

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 24/11/2020

Effectif global: 1088 - Taux de vente:93%

Effectif total: 544 - Taux de vente: 85%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,69 €	2,77 €	2,74 €	-
			300-350	2,47 €	2,63 €	2,55 €	-
			350-400	2,24 €	2,49 €	2,41 €	-
			400-450	2,23 €	2,57 €	2,36 €	-
			450-500	2,23 €	2,27 €	2,25 €	-
		R	200-250	2,40 €	3,04 €	2,60 €	-
			300-350	2,24 €	2,45 €	2,32 €	-
			350-400	2,21 €	2,37 €	2,24 €	-
	F	U	250-300	2,60 €	2,73 €	2,64 €	-
			300-350	2,50 €	2,73 €	2,56 €	-
			350-400	2,44 €	2,60 €	2,51 €	-
		R	250-300	2,44 €	2,55 €	2,48 €	-
			300-350	2,31 €	2,45€	2,38€	-

Observation : 100% des animaux vendus.
AGNEAUX : L'offre est en baisse cette semaine, néanmoins les acheteurs sont au rendez-vous. La demande est toujours aussi forte en cette fin d'année. La vente est rapide et fluide à des cours fermes à haussiers. La progression positive des cours s'explique surtout par ce déséquilibre entre l'offre et la demande et pas nécessairement par la qualité des animaux présentés.
BREBIS : Apports corrects avec des prix qui se maintiennent plus ou moins selon la qualité des sujets.
BELIERS : Cours soutenus et reconduits.

Effectif total: 78 - Taux de vente: 78%

RACE	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	BOVINS MAIGRES 12+18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	F	U	400-450	2,34 €	2,47 €	2,40 €	-

Effectif total: 319 - Taux de vente: 93%

SEXE	CONFORMATION	ÂGE	BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	+ 500 kg	1,72 €	1,75 €	1,73 €	-
F	E	- 5 ans	2,31 €	2,56 €	2,46 €	-
		5 à 10 ans	2,43 €	2,68 €	2,55 €	-
	U	- 5 ans	1,88 €	2,52 €	2,06 €	-
		5 à 10 ans	1,82 €	2,28 €	2,00 €	-
		+ 10 ans	1,71€	1,90 €	1,79 €	-
	R	- 5 ans	1,71 €	1,86 €	1,79 €	-
		5 à 10 ans	1,63 €	1,81 €	1,74 €	-
		+ 10 ans	1,54€	1,73 €	1,62 €	-
	O	+ 10 ans	1,30€	1,52 €	1,44 €	-
	E	24 à 36 mois	2,65 €	3,39€	3,06 €	-
	U	24 à 36 mois	2,02 €	2,79€	2,31 €	-
	R	24 à 36 mois	1,77 €	1,94€	1,84 €	-

TAUREAUX : Cours reconduits.
BROUTARDS : L'arrivée de l'hiver force les éleveurs à laisser partir leurs animaux. Le nombre plus important attire de nombreux acheteurs ce qui dynamise la vente. Ceci dit, si la vente est plus animée, les tarifs en très légère augmentation ne permettent toujours pas aux éleveurs d'envisager une fin d'année sereine.
LAITONNES : Après plusieurs semaines euphoriques où l'offre était en déséquilibre face aux besoins, la tendance à l'accalmie observée la semaine passée se confirme, mais la vente reste toujours active et quasi totale.
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Apports de saison. La demande est forte puisque les acheteurs sont présents en nombre. Les cours sont fermes et en légère augmentation. Peu de relève.

Sicagemac (prix au kg vif) Marché de Corbigny du 23/11/2020

Bovins : 173
Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement. Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Bovins gras :8
Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 30 novembre 2020 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) - Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 18/11/2020

Broutards : l'ambiance ne semble pas s'améliorer et les cours restent péniblement reconduits, le moral des éleveurs est au plus bas et brade leurs marchandises faute de place hivernale et de trésorerie. Laitonnes : la seule marchandise tirant son épingle du jeu ces derniers mois, se voient perdre quelques centimes cette semaine, la demande semble un peu moins importante et les cours s'en ressentent automatiquement.
Vaches / Génisses : Le volume est important cette semaine et mais les cours sont cependant reconduits voire haussier dans certaines catégories ou les animaux présentés sont de très bonne qualité.

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 206- Taux de vente : 82%

	Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	Variation
M charolais	U	300 - 350	2,29 €	2,40 €	2,34 €	-
		350 - 400	2,26 €	2,39 €	2,34 €	-
		400 - 450	2,18 €	2,29 €	2,24 €	-0,05
F	U	300 - 350	2,48 €	2,66 €	2,58 €	-
	F	300 - 350	2,43 €	2,56 €	2,52 €	-

BOVINS MAIGRES +18 MOIS
Effectif total : 224- Taux de vente : 78%

sexe	Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	Variation
Génisses	U	24 à 36 mois	2,09 €	2,57 €	2,28 €	-
F vaches charolaises	U	- 5 ans	1,98 €	2,18 €	2,08 €	-
		5 à 10 ans	1,78 €	2,16 €	1,90 €	-
		+10 ans	1,58 €	2,01€	1,78 €	+0,03
	R	5 à 10 ans	1,51 €	2,09 €	1,79 €	-
		+10 ans	1,48 €	1,89 €	1,72 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 23/11/2020

Effectif total: 661 - Taux de vente: 100%

Effectif total: 504 - Tx de vente : 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	U		32 - 38 kg	3,75 €	4,15 €	3,96 €	-
			38 - 44 kg	3,61 €	4,17 €	4,02 €	-
			44- 50 kg	3,64 €	4,04 €	3,85 €	-
			> 50 kg	2,96 €	3,20 €	3,05 €	-
	R		32 - 38 kg	3,54 €	3,79 €	3,69 €	-
			44 - 50 kg	3,06 €	3,56€	3,47 €	

Eff.total:71 - Tx de vente : 100%

		AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	(M)	1,00€	1,72 €	1,29€	-
U	< 60 kg (F)	1,10 €	1,44 €	1,19€	-
	> 60 kg (F)	1,01 €	1,33 €	1,21€	-

Eff.total:4 - Tx de vente : 100%

		OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
F	Première qualité	30 €	112 €	84 €	-

Eff.total:18 - Tx de vente : 100%

		CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
R	25-35 KG	52 €	103 €	73 €	-

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 16/11/2020 au 22/11/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,57	7,45	6,25	-	-	-	-
	Var.		0,017	0,15					
	R	7,01	7,17	7,09	-	-	7,32	-	-
	Var.	0,18	0,18	0,10			0,01		
3 (couverts)	U	7,59	7,62	7,49	6,37	-	-	7,45	
	Var.		0,16	0,08	-0,07			0,02	
	R	7,14	7,23	7,19	6,36	7,40	7,35	7,08	-
	Var.	-0,05	0,08	0,07	-0,08	0,01	0,05	0,01	
	O	-	-	-	-	7,02	6,83	6,53	-
	Var.					0,06	0,05	0,03	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,63	-	-
	Var.								

Zone nord : Bien que le commerce en aval soit calme, le ma,que d'agneaux entraîne une hausse des cours.
Zone sud : Application du réseau.

FMBV

Broutard(e)s : Les apports sont toujours importants à l'approche de l'hiver. Les acheteurs sont plus nombreux et répondent présents ce qui allège un petit peu l'ambiance commerciale de ces dernières semaines. Les sujets de 300 kg regagnent globalement quelques centimes et s'échangent plus facilement que les sujets lourds qui voient leurs tarifs reconduits. Les niveaux de prix restent cependant insuffisants pour couvrir les couts de production. En femelles, les transactions restent dynamiques mais la tendance à l'accalmie ressentie la semaine dernière se confirme avec un recul des cours sur certaines places.
Gros bovins maigres : Le commerce est toujours régulier : la demande est bien présente et les ventes sont fluides. Les sujets viandés de qualité s'échangent rapidement à des prix fermes, tandis que les acheteurs trient davantage dans les lots plus âgés et maigres.
Boucherie : L'équilibre reste fragile entre des volumes modérés et des besoins très calmes. Les cours sont intégralement reconduits en races à viande, avec toujours des écarts de prix selon les modalités d'achat. Les besoins en sujets mixtes et laitiers d'entrée de gamme se restreignent encore, entrainant un nouveau repli des cours.
Veaux : Le commerce reste très tendu. Les volumes sont là et les besoins très limités. On observe une très légère amélioration en veaux supérieurs de races à viande ou montbéliards. En revanche, les petits veaux laitiers et croisés sont très sévèrement triés : 20 à 40% s'échangent à moins de 20Đ ou sont invendus. La situation est catastrophique, sans aucune perspective pour les semaines à venir.
Ovins : En agneaux, les volumes se tassent en cette fin d'année ce qui accentue encore le déséquilibre offre/demande. Les acheteurs restent mobilisés avec des besoins importants qu'ils n'arrivent pas à satisfaire. Les cours restent fermes voire haussiers. En agnelets sur le bassin laitier, les apports augmentent avec des cours plus discutés dans les premières tranches de poids. En brebis, les prix sont stables, indexés sur la qualité des sujets présentés.

23 NOVEMBRE 2020 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Cours maintenus en femelles. Des cours en JB qui devraient à minima se maintenir, au vu des surstocks qui tendent à se résorber!
Bovins maigres : Les cours sont reconduits pour les mâles, avec un marché très sélectif. Le marché est actif pour les femelles.

POLITIQUES

Lors d'une interview à la revue Le Grand Continent, le Président Macron s'est exprimé sur l'agenda commercial : « Si l'on change toutes les règles, qu'on demande des sacrifices et que derrière on continue à bâtir des accords commerciaux avec des pays du monde [...] qui ne font pas les mêmes efforts, on est des fous! », a résumé le Président.
Depuis des années, la FNB demande que les conditions de productions des produits importés soient soumises aux mêmes contraintes que celles appliquées en Europe !

SANTE ANIMALE

Le ministère de l'agriculture a publié en ligne une liste de fiches techniques très complètes sur les zoonoses (maladies qui se transmettent entre homme et animal). Chaque fiche détaille l'agent responsable de la maladie, les modes de transmissions, les symptômes chez l'animal et chez l'homme, mais également les mesures de préventions et la conduite à tenir en cas de contaminations.
Les fiches sont disponibles sur le site du ministère au lien suivant : agriculture.gouv.fr/fiches-zoonoses

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Pour rappel, « Boviwell » a été choisi comme diagnostic de bien-être animal, avec un niveau 3/4 à minima, pour entrer demain comme condition de production commune du Label Rouge. Dans ce contexte, il est rappelé que le diagnostic Boviwell est et doit le rester dans la filière viande bovine, comme un diagnostic conditionné à une juste rémunération de la valeur auprès de l'éleveur, et non comme un accès au marché et aux subventions.

FOCUS

Interbev organise en janvier un séminaire « Le Pacte pour un engagement sociétal au cœur des entreprises » en virtuel :
- **le mercredi 20/01 après-midi pour la présentation de la démarche et témoignages**
- **le jeudi 21/01 après-midi, pour les ateliers participatifs**

Ce séminaire permettra aux entreprises de mieux connaitre la démarche du Pacte et de la décliner en interne (démarches RSE, demandes clients et attentes consommateurs...). Inscription obligatoire avant le 08/01/2021 sur le site d'Interbev

EN REGION

Interbev termine sa tournée régionale de présentation du plan d'action sur le déploiement du Label Rouge en filière bovine par la région Ile-de-France.
Le réseau ELVEA France s'inscrit dans cette dynamique avec l'organisation de quatre journées relatives au Label Rouge réunissant plus de 120 participations. ELVEA France insiste sur la nécessité de développer cette stratégie Label rouge permettant ainsi d'améliorer le revenu des éleveurs bovins allaitants.

FAIT DE LA SEMAINE

Après avoir élaboré la Charte 'Plus près de vous, et de vos goûts' avec les GMS pour la mise en avant des produits français, le Ministre de l'agriculture, J. Denormandie, a soutenu la démarche METRO de mise en place de la « Charte Origine France ». Ce soutien est un pas de plus pour la mise en avant des produits français dans le secteur cette fois de la restauration ! La FNB rappelle que ces chartes n'ont raison d'être, qu'accompagnées d'une juste rémunération des éleveurs.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

455 millions d'euros

C'est le montant dédié aux 1ères aides du plan de relance, validées par le ministère cette semaine comprenant :
- **Une aide à la conversion des équipements qui limitent l'usage effluents d'élevage**
- **Une aide à la prévention des aléas climatiques pour les petits équipements permettent le stockage d'eau à l'échelle de l'exploitation**
- **Des aides pour la modernisation des abattoirs, la structuration des filières et le plan protéines**

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause retraite tracteur Valtra N134 Hitech année 2016, 1760 h, round baller New Holland 7060 ball command filet 9000 bottes année 2009, faucheuse Kuhn FC 243 GII année 2007 - andaineur Pottinger TOP 462 année 2019, benne Maître 8 tonnes, tonne à lisier Agrimat 4000 litres, semoir Gaspardo 3 mètres - épandeur à fumier Maitre 5 tonnes
✆ **06 19 73 37 80**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

38 - Achat boitier prise de force indépendante Fordson Super Major
✆ **04 74 85 80 32 HR**

39 - Télescopique JCB 531-70 2016, 1 140 h 3 t, 7 m palettes pneus Michelin 50% t.b.é. Remorque à bois 2 stères IOT
✆ **06 37 07 36 72**

42 - Vends cause retraite tracteur 4 rm New Holland 115 TSA - 2004 - 6450 h - TBE - relev. avt - 4 distr. - pneus avt 420/70 R28 us. 10% + arr. 520/70 R 38 us.25 %- CLIM - prix/demande
✆ **06 88 13 55 44**

69 - Vends cause cessation tracteur Kubota M135 GXII année 2016 relevage avant et prise de force avant 1900 H 1 bol mélangeur Triollet 12 m3 année 2015 une bétaillère Cargo U540 année 2013 un andaineur Krone Swadro 42/13 année 2007 et un plateau fourragé 6 m. de 2015.
✆ **06 85 87 39 13**

70 - Recherche David Brown 850 implematic état de marche jm.straub@wanadoo.fr - 3 photos SVP
✆ **06 33 26 41 76**

71 - Cse ret. vend New Holland 8260, 115 cv, 4 RM, 4 pneus neufs, benne Promodis 90 super propre, revisée, broyeur mélangeur Ma Auto, 500 km, dép. 71.
✆ **03 85 92 62 03**

71 - Vends tracteur Renault Arès 566 RZ, 110 CV + chargeur Faucheux, 4.100 h, TBE, 2003, pneus av. neufs.
✆ **03 85 74 78 87**

Travail sol

01 - Vends cause retraite semoir engrais Sulky DPX 28 commande hydraulique comme neuf
✆ **06 45 62 45 45**

01 - Vends rouleau frontal double 3m herse plate Bourguignon 3m20 vibro J. Deere 3m, 8 masses JD 40 kgs, appareil graissage pneumatique usine Rumaucourt
✆ **06 81 97 38 01**

07 - Cherche sous soleuse 5 dents
✆ **04 75 52 61 63 HR ou 06 86 51 83 95**

58 - Vends rotovator Maschio 2.80m bon état 2200 Euros
✆ **03 86 59 40 36**

Récolte

01 - Vends presse MD Massey Ferguson 1840 an 2018 canal central pick up 2m tbé Xéobib Michelin pneus occasion 710, 60 R 38 et 600 60 R 28 usure 60% pour dépan. petit px
✆ **06 78 09 57 93**

15 - Vends presse balles carrées Krône 80/90, année 2007, TBE.
✆ **06 87 64 68 37**

Forestier

74 - Vends latil avec treuil dans l'état 1000 euros chaîne sur roue dim 16 9R34 300 euros
✆ **06 73 27 07 44**

Agri. divers

01 - Vends pulvé Hardi 1200 L complet CT OK 2022 rampe 15 m - JD 1177 hydro 4 coupe 4m20 + chariot + cueilleur 5 rangs - broyeur année 2001, 4200 H entretien fait par concession bon état - combiné Howard 3m année 2010 tbé peu servi
✆ **04 74 30 74 49**

18 - Cultivateur de la région recherche un tracteur Fiat 130.90, 140.90 ou éventuellement un 160.90.
✆ **06 21 49 50 89**

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends 4 panneaux Cornadis 6m places Agritubel Jourdain - masses jerrican 40kg
✆ **06 46 10 52 91**

38 - Recherche remorque de 6 tonnes démontable faire offre
✆ **06 50 13 22 53**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


39 - Vends 1 épandeur à fumier Rock 7T hérissons verticaux TBE, 1 herse rotative 3M, 1 herse de prairie Sovemag 8M, 1 semoir Nodet 3M, 2 pirouettes 6 toupies Kuhn et Fella, 1 vis à grains, 1 godet désileur adaptation JCB, et 1 bineuse à maïs 4 rangs
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Recherche petite dessileuse d'occasion 1 m3 maxi 2 m de largeur
✆ **06 73 12 03 16**

58 - Round-baller filets ficelles Kuhn 2160 TBE, pailleuse Silofarmer Herbivor distributrice 8m3 toutes options, faucheuse GMD 800 Kuhn 3,20m, herse de prairie Agram repliable 6m emousseuse plateau de 8m Leboulch 2013, (Tout TBE) remorque épandeur Agrimat hérissons horizontaux 7T, fanneuse 4 toupies 5.30m Mora repliable hydraulique, vibroculteur Ebra, vis sur chariots Denis, petits matériels rabot Lerin, épareuse broyeur Ferry à bras T480, broyeur Bromex à marteaux , semoir a maïs Monosem, semoir à grain 3m, semoir à grain 2m, une mule Kubota avec cabine 1650 heures 4RM TBE, couloir de contention Maréchal mobile 2017 TBE, broyeur Vicon, Bromex dépotable, épareuse, 5 rateliers galvanisés, 2 nourrisseurs Reveret parc trémie 1T, 1 nourrisseur
✆ **06 36 50 16 41**

58 - Cause retraite vd 3 cellules 1 aplatisseur 1 ventilateur 2 auges 5m 6 barres au garrot 5m 2 barres au garrot 6m 4 Cornadis à veau 2.40m 1 herse plate 5 panneaux
✆ **06 71 06 43 08 - 03 86 78 25 81**

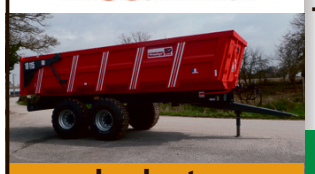
CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

71 - Broyeur axe horizontal 1,5m Agram à fléaux 550 Euros, bétaillère Ponge 5m coté à refaire 1000euros, broyeur de prairie 3 rotors Joskin 2,75m TBE 1700Euros, épandeur Maître 6T métallique moyen 1300Euros, Broyeur de prairie axe horizontal Desvoyes 2.70m 3000 Euros
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Recherche anciennes voitures, achète et débarrasse.
✆ **06 28 80 36 91**

88 - Vends bétaillère Volvo FL6 1993 bon état 385000 kms contrôle 2017 2000 euros
✆ **06 70 73 65 02 - 06 79 63 44 17**

Achat-Vente

remorques Lambert
Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

71 - Vends cess. big 1290, 2 ESX, Krone, TBE, 40.000 euros, big Case LB433, 120x90, 2 ESX TB, 38.000 euros, Kubota 7151, 2.300 h, PFAV + cha, 70.000 euros, andai. Khun, 2 toups,, 7.000 euros, Fendt 920, var, 8.600 h, 65.000 euros.
✆ **06 03 42 06 75**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Elevage

74 - Auges ALPHA LAVAL étable pour concentrés moteurs électriques 2,2 kw. Réducteurs Samas Evacuateur
✆ **06 47 83 96 75**

Véhicule

Utilitaire

07 - Vends C15 année 1992 à remettre en état ou pièces détachées
✆ **06 78 65 81 37**

26 - Vends camion frigo 2013, 317 225 Kms, bon état, contrôle technique OK. 8700 euros
✆ **06 60 98 27 06**

26 - Vends Kangoo 1.9D tôle 165M Km an 2000, CT OK, 3 000 euros. Sec électrocoup F3005 révisé annuellement, 700 euros
✆ **06 03 95 64 56**

Tourisme

19 - AV 4x4 Suzuki Grand Vitara gris, de 2004, 215000 km, diesel, 8 CV, pneus avants neufs, 5 portes, , boule attelage, bon état, CT OK
✆ **07 70 26 51 82**

38 - Vends Seat Ibiza 2002 essence 3 portes 192596 km BE CT ok 2200 euros
✆ **04 74 85 16 74 HR**

Récolte

01 - Agri vend livre luzerne déclassée à partir de 120 euros/T foin regain paille pour manger paille colza et maïs
✆ **06 83 33 41 45**

21 - Cherche foin 2020 BC/BR paiement à la livraison, faire offre au 06 08 60 64 10
✆ **06 08 60 64 10**

38 - Vends cueilleur Fantini 5rgs écart 80 broy année 1999 très propre 6000 euros déb
✆ **07 62 48 29 01**

39 - Vends paille, foin et regain. Livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Prod. vend maïs ensilage + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle - poss.livraison
✆ **06 82 29 74 85**

69 - Vends pommes de terre de consommation.
✆ **06 43 11 39 57 ou 06 47 30 34 11 HR**

Fourrage

01 - Vends enrubannage BR 120 année 2020 PP et PT
✆ **06 74 18 42 54**

38 - Vends foin BC/BR bonne qualité stocké à l'abri 130 euros/tonne
✆ **06 50 12 73 36/ 06 69 73 28 17**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, foin BR ou HD, ray gras, luzerne. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **04 74 00 30 70**

70 - Vends enrubanné de luzerne pure 2020 certifié bio, balles rondes, 95 euros la tonne.
✆ **06 84 73 77 39**

71 - Vends paille et foin qualité garantie, liv. assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

74 - Vends luzerne de bonne qualité en petite botte de 30-35 kg mise en paquets de 14
✆ **06 66 57 06 20**

74 - Vends enrubanné de 4ème coupe de jeune prairie en botte carrée, environ 60% MS
✆ **06 66 57 06 20**

Pépinière

38 - Prod fruit,pépinière, vds scion variétés anciennes pomme, poire, prune, cognassier. Choix de porte-greffe adapté expédition possible, tarif dégressif
✆ **06 42 90 75 43**

Propriété

38 - Vends ferme 90m2 habitable grandes possibilités aménagements bordé par 3 ruisseaux avec 3ha noyers prix 250 000 euros négociable
✆ **04 75 47 17 36 HR**

69 - Vends propriété viticole en cru Fleurie avec maison cuvage + parcelles de vignes en cru Chiroubles Regnié
✆ **06 10 43 35 81**

Divers

01 - Vends bois de chauffage sec chêne frêne charmille 30-40 cm et plus sur demande livraison possible + piquets acacia à partir de 1m80 et plus sur demande livraison possible
✆ **06 03 12 27 73**

69 - Maraicher cède droit de place sur le marché Monchat et Monplaisir 8ème.
✆ **06 25 16 50 12**

74 - Vends chaudière bois, foyer fonte AFX 8 buches 50 x 60 25 KW
✆ **06 15 97 98 84**

Location

Agricole

87 - A louer 35 km sud Limoges ferme 173 ha, isolée un seul tenant bâtiments agricoles 8000 m2, habitation 120 m2 sur sous-sol très bien desservi. Produit rare à voir.
✆ **06 30 05 09 22**

Offre

Emploi

74 - Exploitation familiale, polyculture élevage bovin et caprin, cherche salarié/e plein temps secteur Albanais remplacement congé mat. CDI à la clé.
✆ **06 21 51 05 01**

74 - Expl. lait transfo fermière reblochon Thônes cherche salarié/e fabric traite, expert, débutant motivé.
✆ **07 81 99 41 67**

Service

01 - Boucher pour découpe toutes carcasses, cochon à la ferme à l'ancienne avec remorque frigo
✆ **06 79 35 85 07**

Animaux

Divers

73 - Vends 3 ânesses + 2 ânons + 1 étalon + chèvres rove + chevrettes. Vends 1 chariot + 1 épandeur.
✆ **04 79 32 30 03 le soir**

89 - Plaquettes forestières pour litière, humidité entre 20 et 30 %, prix 35 eurosT départ
✆ **06 80 47 51 76**

Bovin

01 - Vends agri vaches limousines cause surnombre et vêlage tardif - maïs ensilage Pl entière
✆ **06 83 33 41 45**

21 - Elevage Charolais Inscrit vend 15 Taureaux de 18 mois et veaux HZ sans corne vêlage facile TGS livraison assuree - Gaec Lechenault Frères.
✆ **06 24 24 69 93**

SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
Vente de vaches gestantes
JEUDI 10 DECEMBRE à 13h30
Socle de 75 Vaches gestantes
Charolaises
Animaux indemnes IBR
Termes Janvier / Février
Inscriptions d'animaux supplémentaires jusqu'au 27 novembre 2020
Renseignements
06 48 17 03 17 - 03 86 84 28 75
Garanties bancaires obligatoires

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vd taureau adulte 3 ans recommandé pour velages génisses, 30 taureaux de 2 ans, 40 veaux mâles, le tout a un prix attractif. Elevage ayant selectionné depuis des décennies, facilités de vélages, toutes garanties apportées et livraison toute distance, selection de père en fils depuis longtemps
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand**

39 - Vends 25 belles jeunes vaches limousines garanties pleines échographiées indem IBR BVD livraison possible
✆ **06 26 20 05 40**

39 - Vends 1 gasconne suitée, 1 croisée suitée, 1 génisse salers pleine, et 1 taureau férandais indem IBR BVD livraison possible
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends taureaux Charolais 10 de 1 an - 4 de 2 ans - 1 de 3 ans - livraison assurée - Gaec Lapendery
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vends 4 bons taureaux 18 m Charolais origine 71 pour reproduction
✆ **04 77 65 20 85**

54 - Gaec des Hirondelles à Laloeuf, vends taureaux reproducteurs, bonne génétique.
✆ **07 87 86 70 63**

58 - Vds TB veaux reproducteurs HBC HBL T HBC 18 mois GAEC de Selins Bazolle
✆ **06 78 97 54 52 - 06 72 26 48 55**

58 - Vends 2 taureaux 21 et 19 mois HBC, veaux HBC dont 1 non HBC type viande dépistage IBR BVD besnoitiose négatif FCO4-8 livraison Martin Montigny sur Canne
✆ **06 83 85 43 95 - 03 86 50 05 60**

63 - AV 2 taureaux Aubrac 3 et 4 ans + velles 2 de 10 mois 6 de 8 mois 4 de 18 mois + veaux reproduct 8 mois indemne IBR B origine prix raisonnable, élevage Grégoire.
✆ **06 77 61 85 44**

63 - Cse cessa. acti. AV 20 vaches 7 génisses Salers pleines Charolais vêl. janv-fév. Cheptel qualifié vacciné BVD.
✆ **06 63 51 17 25/ 04 73 71 75 35**

69 - Vends taureaux chaolais 18 mois et 10 mois TBO TGS et livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Vends Male reproducteur 15 mois HBL, vaches suitées, génisses pleines limousines.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Vends génisse Vosgienne X Montbéliard mêlée le 17 novembre 2020 très calme TGS.
✆ **06 99 44 65 13**

VISIONAUTE
AGRI VIDEO SYSTEM'
VOTRE EXPERT EN SURVEILLANCE AGRICOLE
FULL HD
GARANTIE 3 ANS
agri-video-system.com Romain Chabert 06 80 41 11 04


71 - Vends taureaux HBC jeunes et adultes OR Alloiteau Bonnichon Bernardet Champeau Fassier Pigoury - Gaec Goulliard
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends HBC taureaux 18 mois, veaux 1 an, prix raisonnable, DVPT et viande VF, Gaec Mathieu Chevalier.
✆ **03 85 70 40 88 ou 06 99 12 71 56**

71 - Vends 30 trx, HBC, repro., TB qualité et origine, liv. assurée, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche (Guy).
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends taureaux 18 mois, origine viande non inscrit, possible livraison.
✆ **06 83 35 59 07 ou 06 81 24 85 64**

71 - Vends 2 taureaux 30 mois, vêlage facile et taureaux, 18 mois, HBC, TGS, Ducert Cl. Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends 5 génisses normandes pleines d'un charolais, vêlages déc. et janvier, IBR A et BVD.
✆ **06 08 95 93 72**

74 - Vends cause retraite vaches charolaises gestantes + taurillons bêtes à l'attache.
✆ **06 19 33 56 77**

89 - 20 trx charolais 2 ans HBC, 80 mâles repro 2020 TGS - Livraison possible, GAEC CADOUX Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Vends veaux charolais reproducteurs à partir de 1500 euros - GAEC GERMAIN 89 - DIGES
✆ **06 76 56 36 43**

Caprin

42 - Vends 15 chevrettes Saanen 10 mois à mettre au bouc - 100 Đ - livr. assu.
✆ **06 86 57 38 41**

71 - Vends 4 chèvres à terme mi-février, cause retraite, 71 Charmoy.
✆ **06 82 43 38 47**

Porcins

38 - Vends Porcelets toute l'année à partir de 20kg et jusqu'au porc charcutier - nés et élevés sur paille. Livraison possible en fonction du nombre
✆ **06 83 81 45 79**

Ovin

26 - A vendre couloir de contention ovin 8M long mobile 1300 euros
✆ **06 73 00 72 58**

58 - Vends agnelles Texels pour reproduction
✆ **03 86 58 36 05 - Louvrier Daniel - 58330 St Franchy**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de garenne repris en parc adaptation garantie et livraison. Documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Terres de Bourgogne
Twitter
Facebook

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant : TTC
(dont TVA 20 % soit €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 mai 2002 Monsieur Bernard Marie Gabriel CHARLEUX, en son vivant retraité, demeurant à

DIJON (21000) 13A rue de la Boudronnée, né à DIJON (21000) le 18 septembre 1946, célibataire, décédé à DIJON le 9 septembre 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Thomas ROQUEL, notaire à DIJON (21000), 23 Rue Buffon, le 6 Novembre 2020 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du ‡notaire chargé du règlement de la succession : Me ROQUEL notaire à DIJON référence

CRPCEN : 21005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de

DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Me ROQUEL

AL214829037

AVIS

DÉCLARATION D'INTENTION

Relative à l'élaboration du Schéma régional de gestion sylvicole de Bourgogne-Franche-Comté

Dijon, le 13 novembre 2020

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Bourgogne-Franche-Comté est en cours d'élaboration du Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) de Bourgogne-Franche-Comté. En application de l'ordonnance du 3 août 2016, du décret du 25 avril 2017 et du Code forestier, le Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable du public pour l'élaboration du SRGS.

Cette concertation sera ouverte par voie électronique du 15 décembre 2020 au 31 janvier 2021.

Les contributions pourront être transmises à l'adresse suivante : srgs.crpf-bfrc@cnpf.fr

Le dossier complet et l'avis de concertation préalable du public seront consultables sur :

- le site du CRPF Bourgogne-Franche-Comté : https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/

- le site de la DRAAF : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L121-17-1 et suivants du code de l'environnement. Elle est publiée sur le site internet du CRPF, de la DRAAF et dans les locaux du CRPF.

M Raoul de MAGNITOT

Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté

AL214828997

NOMINATION

ETABLISSEMENTS ROUSSELET

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social :
LE PETIT ETANG,
21330 VERTAULT
318 965 027 RCS DIJON

Modification des dirigeants

Aux termes d'une AGO tenue à Vertault en date du 24 octobre 2020, il résulte que :

M. Fabien MOROT, demeurant 16 rue du 19 mars 1962, 21330 MOLESME, a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 1er décembre 2020.

POUR AVIS

AL214829012

INFINEO RECYCLAGE

SAS au capital de 1000 euros
Siège social :
21200 Sainte-Marie-la-Blanche
753 707 454 RCS Dijon

Modifications

Aux termes des décisions unanimes des associés du 12 novembre 2020 il a été décidé la nomination de Brice ISHOW demeurant 43 rue de Mirande-21000 Dijon en qualité d'administrateur en remplacement de Raphael JAUMOTTE.

AL214829025

TRANSFERT DE SIÈGE

DENS IN DENTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 3 Rue de l'Eglise
21220 GEVREY CHAMBERTIN
819 658 113 RCS DIJON

Par un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 20 juillet 2020, le siège social a été transféré au 16 Avenue des Lauriers – 83400 HYERES, à compter du 20 juillet 2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL214828300

SCI H ET L

SCI H et L:SCI au capital de 100 €. Siège social 43 RUE JEANNIN, 21000 Dijon.833 037 799 RCS de Dijon.L'AGE du 21/10/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 24 rue de l'égalité, 21000 Dijon, à compter du 21/10/2020. Mention au RCS de Dijon

AL214828904

SCI LES BAINS DU NORD

Au capital de 304,89 euros, siège social : 16 Rue Quentin, 21000 DIJON, 334 579 471 RCS DIJON, AGE du 06/10/2020 : transfert du siège au 90 Rue des Marmuzots 21000 DIJON à compter du 30/11/2020. Pour avis

AL214828957

ACCESS ARCTIC

p>SARL au capital de 30000€ Siège social : 234 Domaine de Marigny, 58160 SAUVIGNY LES BOIS. RCS 808 867 204 NEVERS. L'AGE du 05/08/2020 a décidé de transférer le siège social au 15 rue de la Grande Pâture, l'Huis Renaud 21430 LIERNAIS.

Gérant : M CHAUCHÉ Nolwenn, 15 rue de la Grande Pature 21430 LIERNAIS

Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de DIJON</p

AL214829008

HABITAT & FENETRES

SAS au capital de 1000 € Siège social : 78 RUE MONGE, 21000 Dijon 828 876 052 RCS de Dijon L'AGE du 17/09/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 125 Bd de Saint Marcel, 13011 Marseille, à compter du 17/09/2020. Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Marseille

AL214829011

EUVITIS

Société Par Actions Simplifiée
à Associé Unique
Au Capital Social de 5.000 Euros
Siège Social : Rue Nicolas Condorcet ;
CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800)
transféré à DIJON (21000).
29, Place Bossuet
530.004.753. R.C.S DIJON

Suivant des décisions extraordinaires en date du 30 Septembre 2020, l'Associé Unique de la Société « EUVITIS » a décidé de transférer le siège social de la Société de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800). Rue Nicolas Condorcet à DIJON (21000). 29, Place Bossuet et ce, à compter du 1er Septembre 2020.

En conséquence, l'Article 4 (SIEGE SOCIAL) des statuts a été modifié.

POUR AVIS,

LA PRESIDENCE.

AL214829018

MONNOYEUR INVEST

SARL au capital de 730000 € Siège social : 3 RUE JEAN PIERRE SARRASIN, 21490 Varois et Chaignot 789 954 096 RCS de Dijon En date du 30/09/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 7 RUE DES PERRIERES, 21490 Flacey, à compter du 30/09/2020. Mention au RCS de Dijon

AL214829021

ARAVIS

SCI au capital de 116000 €
Siège social :
10 Rue Ramey
75018 PARIS 18
750 116 345 RCS de PARIS

Par AGE du 26/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 13 Rue Du Chene 21150 LA ROCHE VANNEAU, à compter du 26/10/2020.

Gérance : ANNE SOPHIE VELUT 13 Rue Du Chene 21150 LA ROCHE VANNEAU

Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de DIJON

AL214829024

AVG BOISSONS

SARL FILEAS Fiscal & Légal Assistance Société d'Avocats 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON AVG BOISSONS Société à responsabilité limitée Au capital de 8 000 euros Siège social : 19 rue d'Ahuy 21121 HAUTEVILLE LES DIJON 528 100 829 R.C.S. DIJON Aux termes d'une décision en date du 18 novembre 2020, la gérance de la société à responsabilité limitée AVG BOISSONS a décidé de transférer le siège social du Impasse Gallo Romaine, 21540 SOMBERNON au 19 rue d'Ahuy, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL214829027

GMP LOGISTIQUE

Suivant A.G.E. du 20/10/2020, de la société «GMP LOGISTIQUE», SAS au capital de 100 000 € siège social : MELISEY (70270), 38 Grande Rue Objet : Transport routier de marchandises ; Commissionnaire de transports ; Transport routier de voyageurs avec véhicules n'excédant pas 9 places ; transport de personnes à mobilité réduite, en France et l'Etranger ; Convoyage des véhicules terrestres à moteur ; Gardiennage de véhicules ; Manutention, levage, déneigement et nettoyage des routes ; Location de véhicules ; Location d'espace publicitaire ; Commerce de détail de véhicules neufs et d'occasion et de toutes pièces automobiles et équipements ; Réparation et entretien de tous véhicules ; Dépannage et remorquage de véhicules terrestres à moteur, mise en fourrière ; Nettoyage et la dépollution des sols sur domaine public et privé ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de soc iétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités Durée : 99 ans 539 931 709 RCS VESOUL Président : Mr Emmanuel PIERRAT demeurant à MELISEY (70270), 8 B Rue du Tertre DG : Mr Philippe PIERRAT demeurant à SAINT BARTHELEMY (70 270), 23 Route Sous le Mont de Vannes et aux termes d'une décision du Président en date du 20/10/2020/, il résulte ce qui suit : Les associés ont décidé de transférer le siège social à GEVREY CHAMBERTIN (21 220), Route de Saint Philibert et ce avec effet rétroactif au 01/10/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence ; Le Président a nommé Monsieur Cyril MENIGOZ demeurant à BIARNE (39 290), 3 Rue du Moulin Saint Vivant, Directeur Général de la société et ce avec effet rétroactif au 01/10/2020. L'inscription modificative sera requise au GTC de VESOUL et DIJON où le dépôt légal sera effectué. Pour avis,

AL214829029

SCEA ROMAPAR

SCEA au capital de 192 085,76 €
Siège social :
44 rue de la République
71640 GIVRY
391 320 082 RCS CHALON SUR SAONE

AVIS DE MODIFICATION

Le 31.10.2019, l'AGM a transféré le siège social au 2 rue de Marey 21420 ECHEVRONNE. La Société immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE n°391 320 082 sera immatriculée au RCS de DIJON.

La Société constituée pour 99 années à compter du 01.06.1993 a pour objet la gestion de biens immobiliers et un capital de 192 085,76 €.

AL214829039

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, le 17 novembre 2020, a été procédé à l'aménagement de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

Entre Mr Gilbert André Rémy **AUGERÉ**, retraité, né à CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS (28170) le 5 juin 1948 et Mme Mireille Renée Juliette Clémence **MONNIER**, retraitée, née à DREUX (28100) le 9 janvier 1950 demt à DIJON (21000) 147, rue d'Auxonne.

Mariés sans contrat à la mairie de DREUX (28100) le 19 septembre 1970.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL214829014

MODIFICATION DE STATUTS

DIJON TRAINING

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social :
78 Bis Rue Jean Jacques ROUSSEAU
21000 DIJON
814 376 356 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2020, la collectivité des associés de la Société DIJON TRAINING a décidé de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée à compter du 20 octobre 2020. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 5.000 euros. Il est divisé en 5.000 actions, de 1 euro chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 5.000 euros. Il est divisé en 5.000 parts sociales, de 1 euro chacune entièrement libérées.

Forme

Ancienne mention : Société par actions simplifiée

Nouvelle mention : Société à responsabilité limitée

Organe de direction :

Anciennes mentions : Président : Valentin LELIEVRE, demeurant 11 Rue Pierre Travaux - 21000 DIJON

Nouvelles mentions : Gérants : Valentin LELIEVRE, demeurant 11 Bis Rue de la Colombière - 21000 DIJON et Vahé MZRAHOV, associé, demeurant 1 Rue du 4 Septembre - 2100 DIJON.

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214828436

METALEÏS

Société à responsabilité limitée
au capital de 20.000 euros
Siège social : 8, rue Professeur Neel
21600 LONGVIC
503 203 614 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2020, la collectivité des associés de la Société METALEÏS a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 6 novembre 2020. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 20.000 euros. Il est divisé en 20.000 parts sociales, de 1 euro chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 20.000 euros. Il est divisé en 20.000 actions, de 1 euro chacune entièrement libérées.

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Anciennes mentions : Gérante : Christine ROSLYJ, demeurant Rue Basse – 21250 GLANON

Nouvelles mentions : PRESIDENTE : Christine ROSLYJ, demeurant Rue Basse – 21250 GLANON

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions sont librement cessibles entre associés, entre conjoints, ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacsés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé et ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des actions. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214828922

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 23/11/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHENOVE: Vigne AOP « Marsannay » - Classification urbanisme : zone classée Apv du PLUI de Dijon Métropole - Objectif : Maintien du fermier en place

61 a 31 ca - Clos du roy: AC-15-16(J)-16(K)

TROCHERES: Terre - Classification d'urbanisme : RNU

1 ha 70 a 48 ca - Les herbuottes: ZB-17

CORMOT-VAUCHIGNON: Ensemble de parcelles en nature de landes, terre, pré et bois taillis, terre à vigne (AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE, AOC COTEAUX BOURGUIGNONS) - Classification d'urbanisme : RNU

5 ha 42 a 15 ca - Au dessus de creusilly: C-958(A) - Au dessus du chene: C-292 - Bas de chaussey: C-881-885 - Bas du chene: C-321-326-327-328-333-335 - Champ fourche: A-446(A)-446(B) - Chassigny: B-336 - Creusilly: C-636 - L orme et bas du loy: A-473 - La ronce - cormot: C-863 - Polaine et verpiliere: C-156-164-165-181-184 - Vignes vilon: C-68-116-117-127(A)-127(B)-131-133-1025[56]

- En beauvoir: 658A-247(A)-247(B) - En clodey au nord: 658A-446-448 - Fontenaille: 658C-227-229-231 - Le val de veley: 658A-143-144 - Les champs devant: 658C-69 - Les chetelots: 658C-334 - Sauloup: 658A-484-485-492-493-508-523

- Sous le val saint martin: 658C-376 - Vattechaume: 658C-93

NOLAY: Parcelle en nature de landes - Classification d'urbanisme : Zone Ap du PLU

6 a 80 ca 6 a 80 ca - Mevre: ZK-119

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

SELONGEY - Surface sur la commune : 26 ha 54 a 19 ca

- 'En chemeneau': ZN- 19(J)- 19(K)- 19(L) - 'La daniee': ZB- 9 - 'La vanne': ZT- 3- 29(J)- 29(K) - 'Le chainot': D- 170 - 'Le veau': G- 508- 509 - 'Les saulx': A- 157- 158 - 'Prenet': ZR- 88- 89- 92(J)- 92(K)- 100- 128- 203[101](J)- 203[101](K)

- 'Sur champ perard': ZA- 20 - 'Sur fautet': ZB- 23 - 'Sur la combe de la faas': ZC- 33(J)- 33(K)- 33(L) - 'Vaussel': D- 32

Ensemble de parcelles en nature de landes, terres, prés

Classification d'urbanisme :

zone A du PLU : A157,158 - ZA20 - ZB 9 - ZB 23 - ZC 33J/K/L - ZN19 J/K/L - ZT 29 J/K

zone N du PLU : D170 - D32

zone Np du PLU : G 508 - G 509 - ZR 88 - ZR 89 - ZR 100 - ZR128 - ZR 203 J/K -

zone A et NP du PLU : ZR92 J/K - ZT3

RIVIERE-LES-FOSSES (52) - Surface sur la commune : 53 a 20 ca

- 'La presle': ZI- 4

Terre – Classification d'urbanisme : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 14/12/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214829041

AX CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 750 000 euros
Siège social :
60 avenue du 14 juillet Bâtiment B,
21300 CHENOVE
519 726 582 RCS DIJON

L'AGE réunie le 30 septembre 2020, a décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 750 000 euros et divisé en 10 000 actions de 75 euros de nominal chacune, d'une somme de 750 000 euros pour le porter à 1 500 000 euros, au moyen de l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « autres réserves ».

Pour avis.

AL214828989

GROUPEMENT FORESTIER DE MUSSY

Groupement Forestier
au capital de 105,80 €
Siège social : CHAMPCEVRAIS
89220 CLAIREFONTAINE
422 291 195 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 8 avril 2017, la collectivité des associés a prorogé de 50 ans soit jusqu'au 13 août 2068 la durée de la Société. Mention au RCS d'Auxerre.

AL214829015

ÉTABLISSEMENTS RATEAU

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 250 000 euros 7 Rue Charles Paquelin 21190 CHASSAGNE MONTRACHET 305 814 956 RCS DIJON Par AGE du 30/09/20, les actionnaires ont décidé à l'unanimité de transformer la Société en SAS à compter du même jour. FORME AM : SA à Directoire et Conseil de Surveillance. NM : SAS ADMINISTRATION AM : Pdt du Directoire : M. Jean François RATEAU dmt Les Robardes 21190 TAILLY Membre du Directoire : Mme Nadine Christine LAMIC dmt Les Robardes 21190 TAILLY Président du CS : M. Jean Paul RATEAU dmt 6 rue du Château 71150 CHAUDENAY Membre du CS : Mme RATEAU Evelyne dmt 6 rue du Château 71150 CHAUDENAY Membre du CS : Mme Liliane PICARD dmt rue du Puits Carré 71150 CHAUDENAY NM : Pdt : M. Jean François RATEAU dmt Les Robardes 21190 TAILLY AGRÉMENT Les actions de la scté ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du drt de vote. CAC Le CAC titulaire, la SAS NOREA Cour du Vieux Château 21190 PULIGNY MONTRACHET, reste en fonction jusqu'à la fin de son mandat mais il est mis fin au mandat du CAC suppléant. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.au jour de l'AG Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Dépôt légal au GTC de DIJON. Pour avis, le Président.

AL214829020

D'ANGEDIS

Société par actions simplifiée unipersonnelle Au capital de 5 000 euros Siège social : Lieudit Pré Martin 73110 DETRIER 514 151 877 RCS CHAMBERY Avis de publicité Décisions de l'associée unique du 20 octobre 2020 : Transfert du siège social à compter du 20 octobre 2020 de : Super U Detrier SAS Saint Clair CD 925 Lieudit Pré Martin 73310 DETRIER à : Chez Monsieur Fabrice d'Angelo 1 Rue Montmartre 21000 DIJON ; L'associée unique décide de la modification de l'objet social avec modification de l'activité à compter du 20 octobre 2020, comme suit : La prise de participations dans toutes sociétés, entreprises, ou groupements français et étrangers réalisant toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux ou autrement ;Le placement des disponibilités de la société (contrat de capitalisation, comptes titres ...etc.) ;Toutes activités fonctionnelles et notamment toutes prestations de services ou de collaboration technique, administrative, de gestions juridique, fiscale ou financière ;Toutes opérations industrielles, commerciales, ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes ; La participation de la société à toutes entreprises, sociétés ou groupement d'intérêt économique français ou étrangers, crées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés, dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscriptions ou d'achat d'actions, de parts sociales, ou de parts bénéficiaires, de fusions, de sociétés en participations, de groupements, d'alliance ou de commandite. Article 2 et 4 modifiés RCS DIJON

AL214829032

FIDAL
9 rue Graham Bell
57074 Metz cedex 3
03.87.63.04.06

SCI DU LAC

Société Civile au capital de 600.000 euros
Siège social :
19 rue Saint Arnou
54690 Lay Saint Christophe
R.C.S. Nancy n°523.124.873

Des décisions collectives des associés en date du 6 novembre 2020, il résulte les modifications suivantes avec effet à compter de la même date :

Anciennes mentions :

Dénomination : SCI DU LAC

Siège : 19 rue Saint Arnou 54690 Lay Saint Christophe

Capital : 600.000 euros

Objet social :

> l'acquisition, la propriété, l'aménagement, l'administration et la gestion à titre patrimonial et pour son propre compte d'un immeuble sis à 88400 Gérardmer, Les Xettes, Lotissement les Alisiers, 72 chemin des alisiers, cadastré G 806 ;

> et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Nouvelles mentions :

Dénomination : FONCIERE D'IVRY

Siège : 11, rue Paul Bouchard – 21200 Beaune

Capital : 1.580.500 euros

Gérants : Madame Manon EVRARD, demeurant 189 route du Villard – 74340 Samoëns

Madame Léa EVRARD, demeurant 92 rue du Bac – 75007 Paris

Objet social :

> l'acquisition, la propriété, l'aménagement, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement et la gestion à titre patrimonial et pour son propre compte de tous immeubles, bâtis ou non, ou de tous droits immobiliers ou titres de sociétés immobilières ;

> et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Pour avis

La gérance

AL214829043

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA LES TROIS EPIS

Au capital de 168 000 euros, siège social : Rue de Bresse, 21170 FRANXAULT, 404 851 800 RCS DIJON, AGO du 15/10/2020 : nomination cogérant M. Pierre-Etienne CONTESSE (35 Rue Bossuet 21170 FRANXAULT), à effet 01/10/2020. Pour avis

AL214828983

FINANCIA EXPERT

Société à responsabilité limitée
au capital de 51 984 euros
Siège social
4, rue des Frementaux
21121 AHUY
016 850 612 RCS DIJON

Nomination de co-gérants

Aux termes d'une délibération en date du 19 OCTOBRE 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Enis DZOGOVIC, demeurant 6 Allée de Franche Comté -71880 CHATENOY LE ROYAL et Monsieur Emmanuel ROTOL-RAPPAPORT, demeurant 9 Rue Maria Helena Vieira Da Silva - 21000 DIJON, pour une durée illimitée, à compter du 19 OCTOBRE 2020. Messieurs Frédéric VAUTRIN, Claude BOULIC, Stéphane DELZAIVE et Madame Audrey LECOUET conservent leur mandat de cogérants.

AL214829016

NON DISSOLUTION

DOLL ST APOLLINAIRE

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 1-3 rue André Bourland,
21000 DIJON
842844136 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 23/10/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Mention sera faite au RCS de Dijon. Pour avis

AL214828977

TESSARY

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 1-3 rue André Bourland,
21000 DIJON
841 468 598 RCS DIJON

Par assemblée générale du 23/10/2020, les associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Mention sera faite au RCS de Dijon. Pour avis

AL214828979

DISSOLUTION LIQUIDATION

BL FOCH

Société Civile Immobilière
au capital social de 500 Euros
Société Civile Immobilière en Liquidation
Siège Social :
DIJON (21000). 4, Rue du Tonkin
753.084.995. R.C.S. DIJON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Octobre 2020, enregistré auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (DIJON), les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 Novembre 2020 et sa mise en liquidation amiable.

Ils ont nommé Monsieur Benoît RIEUFORT demeurant à DIJON (21000). 32, Rue Jeanniot et lui ont conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Les correspondances, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège de la liquidation sis à DIJON (21000). 4, Rue du Tonkin.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

POUR AVIS,

LE LIQUIDATEUR.

AL214828966

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 01/10/2020, il a été constitué une EURL dénommée ENOLA DOVETTA PHOTOGRAPHIE. Siège social: 16 rue des cortots 21121 Fontaine les dijon. Capital: 990€. Objet: photographie, prise de vue, laboratoire, vente matériel, formation. Gérance: Mme Enora Fernandes, 37 rue du clos des aiges 21121 Ahuy. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de DIJON.

AL214828920

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP du 30/10/2020 de IZOL FRANCE CENTRE EST, SAS au capital de 10000 euros. Siège: 8 Chemin De La Noue, 21600 Longvic. Durée: 99 ans. Président: M GUERMAM Sophiane 72 Rue Alano Di Piave, 39260 Moirans En Montagne. Directeur général: SAS ASNA au capital de 10000 EUR, 10 Rue de Penthievre, 75008 Paris. RCS PARIS 888692035. Objet: Travaux d'isolation, vente et installation de système de chauffage, d'équipements thermiques et de climatisation. Maîtrise d'oeuvre énergétique. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. RCS: DIJON.

AL214828942

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 11/11/2020 : forme : SCI, dénomination sociale : SEPISI, siège social : 17 B Rue de la Manutention, 21000 DIJON, objet : acquisition, administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, capital : 2 000 €, gérance : M. Serge GORNY (17 Bis Rue de la Manutention 21000 DIJON), cession : agrément en AGE et libre entre associés, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL214828988

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 13/11/2020 : forme : SARL, dénomination : HOLDING THOMAS GUILLON, siège : 33 Route de Beaune 21220 GEVREY CHAMBERTIN, durée : 99 ans, capital : 20 000 euros, objet : acquisition, détention, gestion de toutes participations dans les sociétés commerciales, industrielles et/ou civiles. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes. L'animation et la détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable. Gérant : M. Thomas GUILLON (17 Rue du Rocher 21160 MARSANNAY LA COTE), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL214829000

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à BRION SUR OURCE (21) du 18/11/2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE DU VAL DES VIGNES

Siège : 5 Rue de Layer - 21570 BRION SUR OURCE

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 euros

Objet : Elevage de volailles. Production d'oeufs de volailles. Exploitation de couvoirs pour volailles. Entreprise de travaux agricoles. Location de matériels

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Mathieu LAURENCEAU, demeurant 9 Rue de la Bergerie - 21570 BRION SUR OURCE

Directeur général : M. Dominique PLIVARD, demeurant 4 Chemin de la Face - 21570 BRION SUR OURCE

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis. Le Président

AL214829028

AVIS DE CONSTITUTION

SCI ELISOR

Avis est donné de la constitution de la société civile immobilière SCI ELISOR intervenue par acte sous seing privé en date à DIJON (21) du 05/11/2020, présentant les caractéristiques suivantes :

OBJET : En France et dans tous pays : l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la construction et la restauration de tous immeubles commerciaux, professionnels et d'habitation

CAPITAL SOCIAL : 1000 €

SIEGE SOCIAL : DIJON (21000) – 4 rue Lounès Matoub – parc Valmy.

GERANCE : Mme Sabrina DRIDI dmt à DIJON (21000) – 23 rue Marguerite de Flandres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou entre ascendants et descendants, aux conjoints d'associés ainsi qu'aux tiers étrangers à la société, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés donné par décision extraordinaire.

DUREE : 99 ans

R.C.S. : DIJON

AL214829031

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 20.11.2020 à AHUY, constitution SAS CT2E - Capital : 20 000 euros - Siège social : 2 rue des Grandes Varennes 21121 AHUY- Objet social : Travaux de couverture, isolation, entretien de toiture, zinguerie, pose de plaques de plâtre, ventilation (VMC), isolation thermique, traitement de charpente, traitement de l'humidité. Travaux en sous-traitance de rénovation façade, isolation thermique extérieure, travaux de zinguerie, pose de plaque de plâtre aménagement de combles, climatisation. Durée : 99 ans - président : Thomas CARMINATI (54 rue de Dijon 21121 DAIX) - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. . Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins Transmission des actions : Agrément : Les cessions d'actions y compris entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation RCS DIJON - Pour avis - Le Président

AL214829035

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à QUETIGNY du 23/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : GRAPER Siège : 29, boulevard de la Motte 21800 QUETIGNY Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 1 000 euros Objet : Le développement et l'exploitation d'une plateforme digitale destinée à mettre en relation des entrepreneurs avec toutes personnes souhaitant apporter leur aide et leurs conseils quant à la création d'une entreprise. Président : M. Mathieu HENRY, demeurant à QUETIGNY (21800) 29, boulevard de la Motte. Directeur Général : M. Thomas BERTHET, demeurant à LYON (69006) 128, avenue Thiers Transmission des actions : Toute Transmission d'Actions, y compris entre Associés, au profit d'ascendants, de descendants ou du conjoint du cédant ou de l'auteur de la Transmission, ne peut avoir lieu que dans les conditions prévues dans les statuts. Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi. La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. Pour avis Le Président

AL214829042

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 10 juillet 2015, Mme Jacqueline Marcelle TISSIER, en son vivant retraitée, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) 7 rue de Bourgogne Résidence de Bourgogne, née à NEVERS (58000), le 8 avril 1938, veuve de M. André Jean GOMEZ DE PINHO et non remariée, décédée à NEVERS (58000), le 27 septembre 2020, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, le 29 octobre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584829046

AVIS

DÉCLARATION D'INTENTION

Relative à l'élaboration du Schéma régional de gestion sylvicole de Bourgogne-Franche-Comté

Dijon, le 13 novembre 2020

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Bourgogne-Franche-Comté est en cours d'élaboration du Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) de Bourgogne-Franche-Comté. En application de l'ordonnance du 3 août 2016, du décret du 25 avril 2017 et du Code forestier, le Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable du public pour l'élaboration du SRGS.

Cette concertation sera ouverte par voie électronique du 15 décembre 2020 au 31 janvier 2021.

Les contributions pourront être transmises à l'adresse suivante : srgs.crpf-bfrc@cnpf.fr

Le dossier complet et l'avis de concertation préalable du public seront consultables sur :

- le site du CRPF Bourgogne-Franche-Comté : https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/

- le site de la DRAAF : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L121-17-1 et suivants du code de l'environnement. Elle est publiée sur le site internet du CRPF, de la DRAAF et dans les locaux du CRPF.

M Raoul de MAGNITOT

Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté

AL584828997

TRANSFERT DE SIÈGE

TAXI JULIE

Société Par Actions Simplifée
au capital de 1 000.00€
Siège social : 51 Rue Du Banlay
58000 NEVERS
821 796 117 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'associée unique du 30 octobre 2020, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 30 octobre 2020, de NEVERS (Nièvre) 51 Rue Du Banlay, à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) 18 Rue Du 11 Novembre 1918. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, Le représentant légal.

AL584828986

ACCESS ARCTIC

SARL au capital de 30000€ Siège social : 234 Domaine de Marigny, 58160 SAUVIGNY LES BOIS. RCS 808 867 204 NEVERS. L'AGE du 05/08/2020 a décidé de transférer le siège social au 15 rue de la Grande Pâture, l'Huis Renaud 21430 LIERNAIS.

Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de DIJON</p

AL584829013

BATEAMO

SAS au capital de 1.000€.
Siège social : 20 rue Charles CHEVALIER,
58400 LA CHARITE SUR LOIRE.
RCS 877 906 545 NEVERS.

L'AGO du 30/09/2020 a décidé de transférer le siège social au 39 rue CHATEAUNEUF, 51210 MONTMIRAIL. Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de REIMS.

AL584829019

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 16/11/2020

Le 16/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

COMETE - NIVERNAISE (SARL)

50 route de Lyon 58000 Sermoise-sur-Loire

Activité : transport routier de marchandises

RCS de Nevers SIREN 503 806 911

AL584829021

BAT. EXPERTS

SARL au capital de 10 000 €
9 Place Jean Baptiste Durbise
58420 BRINON-SUR-BEUVRON
852 309 772 RCS NEVERS

Par AGE du 13/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 1 Bis Rue Henri Barbusse 93300 AUBERVILLIERS. Mention au RCS de NEVERS

AL584829049

PARIS WINE & COUNTRY TOUR

SAS au capital de 10 000,00 €uros
1 rue de l'orient 78000 VERSAILLES
520 704 214 R.C.S. VERSAILLES

Par AGE du 23 Novembre 2020, il a été décidé de transférer le siège social du 1 rue de l'Orient, 78000 Versailles au La Bâtisse, Route de Ciez, 58410 Entrains sur Nohain, et ce, à compter du 01/12/2020.

Président : Pétin Jean-Bernard, La Bâtisse, Route de Ciez, 58410 Entrains sur Nohain.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera radiée du RCS de Versailles, elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nevers.

AL584829055

MODIFICATION DE CAPITAL

SCP Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI, Notaires à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux.

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVE

Aux termes de l'augmentation de capital social par incorporation de réserves réalisée suivant acte reçu par Me Stéphane SANDELLI, Notaire associé à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 5 septembre 2018, enregistré au SPF et de l'Enregistrement de NEVERS I, le 14 Octobre 2018, dossier 2018 19276, réf.5804P01 2018 N000525, de la SARL à associé unique dénommée « ENTREPRISE GUILLOT EURL », ayant son siège social à CHATEAU CHINON VILLE (58120) 8 rue Jean Jaurès, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° SIREN 448 828 905, le capital social initial de 7 800,00 euros a été augmenté d'un montant de 300.000,00 euros par apport incorporation de réserves, afin de le porter à 307 800,00 euros, par la création de 30 000 parts sociales nouvelles de 10,00 euros chacune, numérotées de 7801 à 30 780.

L'article 7 des statuts ont été modifiés en ce sens :

Ancienne mention : Capital social : 7 800 euros.

Nouvelle mention : Capital social : 307.800 euros.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis et mention.

Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL584829030

TECHNO PIEUX SURY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 € ramené à 8 000 €
Siège social : Sury –
58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES
533 513 594 RCS NEVERS

Il résulte d'une AGE du 01/06/2020 et des décisions de la Gérance du 14/09/2020 que le capital social a été réduit de 2 000 € par voie de rachat de parts sociales pour être ramené de 10 000 € à 8 000 €. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL584829036

SARL GARAGE G-DOULET

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 028 420 € ramené
à 764 077,68 €
Siège social : 203, Route de Lyon
58000 CHALLUY
453 731 697 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 25/09/2020 et des décisions de la Gérante du 02/11/2020 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Capital social :

- ancienne mention : 1 028 420 €

- nouvelle mention : 764 077,68 €

AL584829037

ELEVAGE MICHEL RIVAILLON

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 118 194,19 €
porté à 2 485 644 €
Siège social : 42, Boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
490 766 680 RCS NEVERS

Il résulte de l'AGE du 02/11/2020 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Capital social :

- ancienne mention : 2 118 194,19 €

- nouvelle mention : 2 485 644 €

AL584829038

TADUNEX

Société par actions simplifiée
Ancien capital : 1.600 Euros
Nouveau capital : 216.800 Euros
Siège social : 49 boulevard du Maréchal Juin
58000 NEVERS
RCS NEVERS 810 913 079

Aux termes de l'AGE et du PV des décisions du Président du 14/09/2020, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 215.200 euros pour le porter de 1.600 à 216.800 €, par émission de 13.450 actions nouvelles de 16 € de nominal chacune. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le Président

AL584829051

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Office Notarial
P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre JOURDIER, notaire à DECIZE (58300), 8 Rue Carnot, le 14 novembre 2020, Monsieur Jérôme SAILLARD et Madame Sonia KAHLAOUI son épouse, demeurant ensemble à MILLAY (58170), Le Theureau mariés à la mairie de MILLAY (58170). le 20 janvier 2018 ont adopté le régime de la communauté légale de biens réduites aux acquêts.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Pierre JOURDIER, notaire à DECIZE (58300), ou il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

AL584829016

MODIFICATION DE STATUTS

E.N.E.

SARL au capital de 10.000 €
Siège : 1 ALLEE PIERRE PUGET
94000 CRETEIL
834330797 RCS de CRETEIL

Par décision de l'AGE du 06/11/2020, il a été décidé de:

- transférer le siège social au 1 - 1A, Place André Coulon 58150 ST LAURENT L'ABBAYE.

Gérant: Mme MBENOUN Hélène Christelle, 1 Allée Pierre Puget 94000 CRETEIL.

- nommer Gérant M. NKOA ELOUNA Edmond, de nationalité camerounaise, 1 place andré coulon 58150 ST LAURENT L ABBAYE en remplacement de Mme MBENOUN Hélène Christelle démissionnaire

Radiation au RCS de CRETEIL et ré-immatriculation au RCS de NEVERS

AL5848s29015

PARDOUXBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière - 58000 NEVERS
838 005 269 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'associée unique en date du 19 novembre 2020, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Dénomination : PLOUIBOX

Gérant : M. Alain FOURNIER - 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

Nouvelles mentions

Dénomination : PARDOUXBOX

Gérant : M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Pour avis

AL584829020

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES FONDREAUX

Société Civile au capital
de 106 714,31 € ramené à 700 €
Ancien siège social :
Route de Sainte Baudière
58000 NEVERS
Nouveau siège social : 200, rue de la Raie
58000 NEVERS
393 115 381 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 03/07/2020, les associés ont décidé à compter du même jour de :

- nommer aux fonctions de co-gérant M. Christophe ARRIAT dt à NEVERS (58) – 27, route des Saulaies,

- réduire le capital social de 106 014,31 € par voie de remise partielle aux associés de la fraction non encore libérée de leurs apports pour être ramené de 106 714,31 € à 700 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence,

- modifier l'adresse du siège social sis à NEVERS (58) de la route de Sainte Baudière au 200, rue de la Raie et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL584829022

CUMA DE LA MOTTE

N° d'agrément : 58-353
RCS NEVERS 397 490 160

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE LA MOTTE » à Dornes, réunie le 24 septembre 2020, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,

- de transférer son siège social de La Motte - Chez Mr Paillusseau René - 58390 Dornes à Mairie de Dornes - 1 place de la Mairie - 58390 DORNES

Le Président de la CUMA

AL584829043

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à CERCY LA TOUR (58) du 14/11/2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 18/11/2020, Dossier 2020 00034651 référence 5804P01 2020 A 00948, la société PHARMACIE BUREAU, SARL au capital de 150 000 € ayant son siège social à CERCY LA TOUR (58) – 24, Quai Lacharme, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 494 563 513, a cédé à la société SELARL PHARMACIE BAL-LECOINTE, SELARL au capital de 40 000 € ayant son siège social à CERCY LA TOUR (58) – 24, Quai Lacharme, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 495 333 916, un fonds d'officine de pharmacie sis et exploité à CERCY LA TOUR (58) – 24, Quai Lacharme, moyennant le prix de 400 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 16/11/2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL584829035

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CITYA IMMOBILIER NEVERS

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 place Saint-Sébastien
RCS NEVERS : 831 929 161

AVIS

Par décisions de l'Associée unique en date du 16 novembre 2020, Monsieur Karim MIALHE et Madame Anne-Sophie NOA, tous deux domiciliés 11 place Saint-Sébastien ont été nommés en qualité de co-gérants de la Société, en remplacement de Monsieur Mahdi GAALOUL, gérant partant à compter de ce même jour. Modification faite au RCS de NEVERS.

AL584829024

SARL DU CHARME

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de 7 622,45 Euros
Siège social Le Charme 58300 DEVAY
RCS NEVERS - 413 587 874

Suivant délibération d'AGE du 30 octobre 2020, la collectivité des associés a décidé d'agréér la démission de Michel Laborde, de Frédéric Maillault et de Philippe Maillault de leurs fonctions de gérant, et de désigner Carine Maillault, demeurant 18 Rue du Charme - 58300 DEVAY en qualité de gérante de la SARL, et ce à compter du 30 octobre 2020. La présente modification sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis et mention, La gérance

AL584829028

AVIS DE LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un ASSP du 6.11.2020, la SARL LA BOULANGERIE DU MOULIN au capital de 100 €, siège social à DONZY (58220) 48 50 rue du Général Leclerc, 805 388 113 RCS NEVERS, a donné à titre de location gérance, à compter du 6.11.2020 jusqu'au 31.01.2021, à la SARL BOULANGERIE DE LA FORET au capital de 10.000 €, siège social AUFFERVILLE (77570) 2 bis Route Nationale 523 483 659 RCS MELUN, son fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, traiteur, vente de produits alimentaires et boissons, sis et exploité à DONZY (58220) 48 50 rue du Général Leclerc, pour l'exercice duquel le bailleur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 805 388 113 RCS NEVERS SIRET 805 388 113 00013. Le locataire gérant exploitera ledit fonds à ses seuls risques.

AL584829031

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

POURSUITE D'ACTIVITÉ

SARL DU PARADIS BLANC

SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 6, Le Paradis - 58210 VARZY
R.C.S. NEVERS 850 437 807

Suivant décision en date du 22.10.2020, l'Assemblée générale, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.

Pour avis.

AL584829047

NON DISSOLUTION

PMH BOX

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
832 120 919 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2020 statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis,
Le Président

AL584829017

DISSOLUTION LIQUIDATION

BENOÎT MATHONAT SAS

SAS. Capital: 300€. Sise 3 rue des eglantines 58000 Saint-Eloi. 840 292 882 RCS Nevers. Le 21/10/2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 21/10/2020. Radiation au RCS de Nevers.

AL584828673

SCI LE MÉLÈZE

SCI au capital de 100 000 €
Siège social : La Roche
58140 GÂCOGNE
RCS de NEVERS 449 430 040

L'assemblée générale extraordinaire du 16/11/2020 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 01/12/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame WAFLARD THEVENIN Brigitte, demeurant 16 Boulevard Joseph Girod, 63000 CLERMONT-FERRAND et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Brigitte Waflard Thevenin

AL584829001

FIDUCIAL SOFIRAL

LA BUISSONNIERE HOLDING

SARL en liquidation au capital de 7 500 €
66 Bis Route Buissonnière 58500 ARMES
487 664 583 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale du 16/11/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/10/2020, déchargé M. Dominique DELIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis

AL584829008

DE SAINT BENIN

SCI au capital de 1000 €
Siège social : LE MOULIN DE LA GUESNE
58270 SAINT-BENIN-D'AZY
RCS NEVERS 479020265

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 23/10/2020 , il a été nommé liquidateur(s) M KUIPER CHRISTIAAN demeurant au LE MOULIN DE LA GUESNE 58270 SAINT-BENIN-D'AZY et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL584829009

EARL CHAMOUX

Le Port - 58300 Champvert
Au capital de 171 581,37 euros
R.C.S. Nevers - 340 050 913

Aux termes d'une délibération en date du 11 novembre 2020, la collectivité des associés de l'EARL CHAMOUX a décidé la dissolution de la société à compter du 11 novembre 2020. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. CHAMOUX Dominique et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL CHAMOUX en liquidation - 2 Impasse de Sombert - 58300 CHAMPVERT. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur.

AL584829018

FIDUCIAL SOFIRAL

CS-2M

SARL au capital de 6 000 €
6-8 Rue du Plateau de la Bonne Dame
58000 NEVERS
RCS NEVERS 789 738 879

Assemblée Générale Extraordinaire du 26.10.2020 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : M. Malcolm DESFOSSE dt 1 Impasse des Gravières 18150 CUFFY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé : Chez MULTIVULCA, 70 Rue Guy Moquet 58640 VARENNES VAUZELLES.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS. Le liquidateur.

AL584829025

J.J.M.K.

SCI au capital de 650 €
Siège social : 17, RUE SAINT-AGNAN
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
484 068 531 RCS NEVERS

Clôture de liquidation

Par décision du 19/11/2020, l'AGE a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 19/11/2020.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL584829029

SCI NOTANNE

Société Civile Immobilière en liquidation
33 rue du Clos
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
RCS NEVERS 389 612 052

LIQUIDATION

Suivant délibération du 30 octobre 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat et prononcé la clôture de la liquidation.

Les documents seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis.

AL584829032

BR DEV

Par décision en date du 20/11/2020, l'associée unique de la société BR DEV au capital de 100 000 euros, dont le siège social est Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, 834 038 986 RCS NEVERS, a décidé la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société, avec effet rétroactif fiscal au 01/01/2020. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de NEVERS. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL584829041

EON

SAS au capital de 40000 € Siège social : 59 rue de Gérigny, ZI des Bertranges, 58400 La Charité sur Loire 347 812 448 RCS de Nevers En date du 09/11/2020, la société ESBERT SAS, SAS au capital de 40000 €, siège social : 59 rue de Gérigny, ZI des Bertranges, 58400 La Charité sur Loire, 453983397 RCS de Nevers, associé unique de la société EON, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844 5 alinéa 3 du Code civil. Les Créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de Nevers dans les 30 jours de la présente publication. Pour avis,

AL584829044

SARL CAROLINE

Aux termes d'une AGE du 30/10/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mme Eliane BOYER dt à SAINT ELOI (58) – Le Moulin du Cholet a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à SAINT ELOI (58) – Le Moulin du Cholet. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL584829048

DISSOLUTION ANTICIPÉE

STE D'INVESTISSEMENTS ET
DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : La Boulaine
58110 CHATILLON-EN-BAZOIS
383 389 566 RCS NEVERS

L'A.G.E. réunie le 05/11/20 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrice PELLERIN, demeurant 19 rue des Rollanges - 58180 MARZY. Le siège de la liquidation est fixé au 19 rue des Rollanges - 58180 MARZY.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL584829053

AVIS DE CONSTITUTION

NIRY'S ASUAN AUTO

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000,00 euros
Siège social :
36, Boulevard du grand pré des Bordes
58000 NEVERS
Société en cours de formation et
d'immatriculation au RCS de NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : NIRY'S ASUAN AUTO

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : VINGT MILLE euros

SIEGE : 36, Boulevard du grand pré des Bordes - 58000 NEVERS

OBJET : Achat, vente, fourniture et pose de pneumatiques neufs et d'occasion et de toutes fournitures automobiles ;

· Commerce de véhicules automobiles neufs et d'occasion : achat et vente

· réparation et entretien de véhicules toutes marques ;

· nettoyage de véhicules ;

· Dépannage automobile ;

· Location de véhicule ;

· Service carte grise.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : Mr BASSOUTE Kamal, demeurant 39, route de la garenne 18800 BAUGY,

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS. Pour avis,

AL584829007

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 31.10.2020, il a été constitué une SARL dénommée:

BOUCHERIE DE LA GARE

Objet social : Activité de boucherie, charcuterie, traiteur et préparation de plats à consommer sur place ou à emporter ; A titre accessoires vente de produits d'épicerie et de produits locaux.

Siège social : 29 Bis, avenue du Général de Gaulle 58000 NEVERS

Capital : 500 euros

Gérance : Mme Marine PORTAL demeurant 108, rue Raymond Bardet 92000 NANTERRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584829012

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 novembre 2020, à LUTHENAY UXELOUP.

Dénomination : 18.10&Co.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 27 LE BOURG, 58240 LUTENAY UXELOUP.

Objet : L'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, la location, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par tous moyens de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Cession de parts et agrément : Libre entre associés.

Gérant : Monsieur EMMANUEL PANDER, demeurant 64 RUE DES BAS ROGERS, 92800 PUTEAUX

Gérant : Madame CAROLINE PILLOY, demeurant 64 RUE DES BAS ROGERS, 92800 PUTEAUX

La société sera immatriculée au RCS NEVERS.

EMMANUEL PANDER

AL584829023

ACTIGEST S.A.R.L

BOULANGERIE GUSTAVEUR GASSIN - SAINT TROPEZ

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST APOLLINAIRE du 17/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : Boulangerie GUSTAVEUR GASSIN - SAINT TROPEZ

Siège : 3 Rue de la Combe d'Enfer ZAE du Bois Guillaume, 21850 ST APOLLINAIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 000 euros

Objet : La fabrication à caractère artisanal et la vente de produits de boulangerie et pâtisserie ;

L'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de fonds de commerce de boulangerie, snacking, traiteur et de petite restauration, débit de boisson, la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires et non alimentaire, et en général de tous comestibles, en vente sur place ou à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. CHEVILLON Laurent, né à Dijon le 21/12/1967, de nationalité française, demeurant 234 rue des Longères, 21850 St Apollinaire

Directeur général : M. DUBOIS Samuel, né à DIJON le 07 octobre 1972, de nationalité française, demeurant 7 Chemin du Lavoir, 21240 TALANT

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

POUR AVIS

Le Président

AL584829027

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 novembre 2020 à BOUHY, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : GLENCOE HOME. Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000 euros, intégralement constitués de numéraire. Siège social : 10 Cesseigne - 58310 BOUHY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérance : Monsieur Grégory HALGRAIN et Madame Audrey LACOUR demeurant tous deux 10 Cesseigne, 58310 BOUHY. Cessions de parts : Toutes cessions sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS (Nièvre). Pour avis et mention, la gérance.

AL584829039

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Octobre 2020 à SAINT AMAND EN PUISAYE, il a été constitué une société par actions simplifiée. Dénomination sociale : LE MOULIN Forme : société par actions simplifiée. Objet : Location de gîtes, Hébergement insolite, Chambre d'hôtes, Table d'hôtes, Prestations hôtelières et para-hôtelières, Prestations administratives, Commission sur vente de matériels, Location de salle, Commerce de produits régionaux Capital social : 1 000 euros. Siège social : 2 Le Moulin Brûlé, 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Président : Mme Aurélie MOUART, épouse FONTAINE demeurant 2 Le Moulin Brûlé, 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE. Directeur général : M. Jérôme FONTAINE demeurant 2 Le Moulin Brûlé, 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE. Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cessions d'actions : Les actions peuvent être cédées librement entre les actionnaires, elles ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants, descendants non actionnaires et à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité de plus de la moitié des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS (Nièvre). Pour avis et mention, la présidente.

AL584829042

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2020 à SAINT PERE (58), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCEA DE LA MOTTE

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Capital : 3 000 euros

Siège social : LA MOTTE – 58200 SAINT PERE

Objet : activités agricoles

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : Mme Cécilia CANTIN, demeurant 48, rue des Chasseurs – 17770 AUMAGNE

Immatriculation : RCS NEVERS

Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire

AL584829045

SCI ALIBROU

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Billons,
58300 TOURY LURCY

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date à TOURY LURCY (58) du 23/10/2020, il a été constitué, pour 99 ans, une société civile immobilière SCI ALIBROU au capital de 1 000 euros, située Les Billons, 58300 TOURY LURCY.

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble ou droit immobilier, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Eventuellement l'aliénation du ou des immeubles par vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Gérance : Monsieur Bertrand RICHARD de SOULTRAIT, demeurant à TOURY-LURCY (58300), Domaine du Grand Quartier, et Monsieur Michel LABEAUNE, demeurant à TOURY-LURCY (58300), Le Petit Domaine.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont à l'agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales, même au profit du conjoint ou des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL584829052

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts du 24/10/20 est constituée la Société suivante : FORME : Société Civile Immobilière DENOMINATION : SCI PADOC CAPITAL : 1.000 euros ; SIEGE : 14, chemin des Bourdons à VARENNES-VAUZELLES (58640) OBJET : directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger L'acquisition de tous biens immobiliers, la location de terrains et la vente de tous biens immobiliers, ainsi que la gestion de tous biens immobiliers DUREE : 99 ans a/c de son immatriculation COGERANTS : M.Daniel POY né le 29/11/80-NEVERS-58 et Mme Carine POY née DIODONNAT le 18/11/76-LE PUY-43 dt ensble 14, chemin des Bourdons à VARENNES-VAUZELLES (58640). AGREMENT DES CESSIONS : libres entre associés, conjoints, descendants et agrément pour tiers, collatéraux des associés et ascendants.

AL584829026

YONNE

SUCCESSION

Notaires

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et
22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testaments olographes en date du 17 mai 1990, et du 12 octobre 2004 :

Monsieur Ali SAHRAOUI, en son vivant Retraité, demeurant à NEUVY-SAUTOUR (89570) 12 route nationale Chainq.

Né à BENI SAF, (ALGERIE) le 16 novembre 1956.

Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à AUXERRE (89000), le 16 juillet 2020.

A consenti un legs universel.

Le premier testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptifcontenant saisine reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 5 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Le second testament en date du 12 octobre 2004, a fait l'objet d'un dépôt-descriptif reçu par Maître Pascale HENAUT-THOMAS, notaire à ERVY-LE-CHÂTEL (Aube), Place de la Mairie, le 14 novembre 2020.

Les oppositions à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis

Le notaire

AL894829123

Notaires

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne) et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et
22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 15 octobre 2009, Monsieur Georges Paul BATAILLON, en son vivant retraité, demeurant à SAINT FLORENTIN (89600) 10 rue de la Halle Maison de Retraite Saint-Charles. Né à SAINT FLORENTIN (89600), le 23 décembre 1925. Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à SAINT-FLORENTIN (89600) (FRANCE), le 22 octobre 2020.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif de testament reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 20 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL894829152

AVIS

DÉCLARATION D'INTENTION

Relative à l'élaboration
du Schéma régional
de gestion sylvicole
de Bourgogne-Franche-Comté

Dijon, le 13 novembre 2020

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Bourgogne-Franche-Comté est en cours d'élaboration du Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) de Bourgogne-Franche-Comté. En application de l'ordonnance du 3 août 2016, du décret du 25 avril 2017 et du Code forestier, le Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable du public pour l'élaboration du SRGS.

Cette concertation sera ouverte par voie électronique du 15 décembre 2020 au 31 janvier 2021.

Les contributions pourront être transmises à l'adresse suivante : srgs.crpf-bfrc@cnpf.fr

Le dossier complet et l'avis de concertation préalable du public seront consultables sur :

- le site du CRPF Bourgogne-Franche-Comté : https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/

- le site de la DRAAF : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L121-17-1 et suivants du code de l'environnement. Elle est publiée sur le site internet du CRPF, de la DRAAF et dans les locaux du CRPF.

M Raoul de MAGNITOT

Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté

AL894829104

NOMINATION

Kappa Consultants

LES OPALINES AUXERRE

SARL au capital social de 40 000 Euros
Siège social :
27 bis-29 rue Denfert Rochereau
SIREN 387 952 740 R.C.S. AUXERRE

Le 24/06/2020, l'Assemblée Générale a nommé:

- la société FIDALSEC-LINSIG, sise 25 avenue Kennedy 68100 MULHOUSE en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- la société SASU DUFETEL, sise Immeuble Plein Ouest - 65 rue de la Paix 97133 SAINT BARTHELEMY, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

Pour avis.

AL894828591

GROUPE SUREAU

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social :
Z.I Sud de la croix verte –
Route de Sauvigny le Bois
89200 AVALLON
832 556 005 R.C.S. Auxerre

Suivant délibération en date du 02/11/2020, l'AGO décide de nommer à compter du 02/11/2020, pour une durée illimitée, en qualité de Directrice Générale, Mme Justine CHAPUIS, 46, Grande rue – 89440 JOUX-LA-VILLE. Pour insertion. Le Président.

AL894829122

AGENCE ATHENA

AGENCE ATHENA SAS au capital de 37000 euros Siège social : 67 Grande Rue - 89100 SENS RCS SENS 337 828 453 Suivant décision du 31/10/2020, le Président de la société a décidé de révoquer, à compter du même jour, Monsieur Franck DIDIER de son mandat de membre du conseil de surveillance. Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 31/10/2020, les associés ont décidé de nommer Madame Magalie MICHON, demeurant 8 ruelle de l'arbre vert - 10800 SAINT LEGER PRES TROYES, en qualité de membre du conseil de surveillance, à compter du même jour.

AL894829146

SAS CHEZ MAX

Le 26 octobre 2020, l'associé unique de la SAS CHEZ MAX, au capital de 1.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 3, quai de la Marine, 844 650 408 RCS AUXERRE, a pris acte de la démission du Président et du Directeur Général, a décidé de nommer un nouveau Président à compter du 26 octobre 2020 et de ne pas nommer de nouveau directeur général. Anciennes mentions publiées : Président : M. Paul LE GOFF, 21 rue Restif de la Bretonne 89000

AUXERRE ; Directeur général : Madame Sandrine MOUSSON épouse LE GOFF, 21 rue Restif de la Bretonne 89000 AUXERRE. Nouvelles mentions : Président : M. Martial COURTOIS, Zone Industrielle des Bourres 89270 VERMENTON D.G. : néant.

AL894829159

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Dénomination : AURELAS.

Forme : SC.

Capital social : 1 500 euros.

Siège social : 39 rue de la République, 89690 CHEROY.

508350519 RCS Sens.

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 27/10/2020, les associés ont décidé, à compter du 27/10/2020, de transférer le siège social à 17 Rue Georges Courteline, 89690 Cheroy. Mention sera portée au RCS Sens.

AL894829134

PAROP

Société à responsabilité Limitée
au capital de 100 €
Siège social :
75 Avenue Henri Ginoux
MONTROUGE 92120
829 995 869 R.C.S. Nanterre

Aux termes d'un Procès-Verbal des Décisions de l'Associé Unique en date du 4 Novembre 2020, il a été :

Décidé de transférer le siège social du 75 Avenue Henri Ginoux – 92120 MONTROUGE au 31 Route de Chatel Censoir – 89660 ASNIERES SOUS BOIS .

Gérant : Mr Thierry GAREAU demeurant 75 Avenue Henri Ginoux -92120 MONTROUGE

La société Immatriculée au RCS de AUXERRE et Radiée du RCS de NANTERRE

Pour Avis

AL894829125

S.J.B. Société d'Avocats

SCI BENOIT

Avis

Société Civile Immobilière au capital de 91 469,41 euros, Siège social : 7 Rue du Puits – SOLEINES – 89290 VENOY, 414 880 989 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 26 octobre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCI BENOIT a décidé de transférer le siège social du 7 Rue du Puits – SOLEINES – 89290 VENOY au 11 rue de Bleigny - 89290 VENOY à compter du 26 octobre 2020.

AL894829129

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES AUGERS

Société civile au capital de 65 575 €
Siège social : 6 cours Xavier Arnozan
33000 BORDEAUX
444 048 326 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération du 01/10/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social du 6 cours Xavier Arnozan 33000 BORDEAUX au « 10 bis rue Cochois 89000 AUXERRE « à compter du 01/10/2020 et de modifier les statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de BORDEAUX fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894829138

MARABEA

Société à responsabilité limitée au capital de 300 euros Siège social : 41 rue du Pont 89000 AUXERRE 877 614 503 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 26/10/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MARABEA a décidé de transférer le siège social du 41 rue du Pont, 89000 AUXERRE au 6 Place Robillard 89000 AUXERRE à compter du 26/10/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

MARABEA Société à responsabilité limitée au capital de 300 euros Siège social : 41 rue du Pont 89000 AUXERRE 877 614 503 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 26/10/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MARABEA a décidé de transférer le siège social du 41 rue du Pont, 89000 AUXERRE au 6 Place Robillard 89000 AUXERRE à compter du 26/10/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

%MCEPASTEBIN%

AL894829153

OLQ GESTION

SCI au capital de 1000 €. SIREN : 887 512 143 R.C.S. SENS. Siege social : 27 Bis rue de l'Eglise 89510 ETIGNY. Au therme de l'AGE du 19/11/2020 a été voté le transfert du siège social au 6 RUE DE LA GARE – 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

AL894829156

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B. Société d'Avocats

PIAULT & FILS

Avis

Société à responsabilité limitée au capital de 30 488 euros, Siège social : 42 Rue du Général Leclerc - 89200 AVALLON, 426 220 323 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 20 octobre 2020, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Raoul PIAULT, co-gérant, intervenu le 29 mars 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur Philippe PIAULT et Madame Isabelle DEVOIR restent seuls co-gérants. L'Assemblée a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 66 463.84 euros par apports en numéraire, puis a décidé de réduire le capital social pour perte de 66 463.84 euros pour le ramener à 30 488 € par voie de réduction du nombre des parts. Le capital reste donc fixé à trente mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (30 488 €). Enfin, l'Assemblée Générale des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL894829130

FIDUCIAL SOFIRAL

VAUBAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 14 place Vauban
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 498 292 556

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 septembre 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 10 novembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 15 100 euros, pour être ramené de 30 000 euros à 14 900 euros par rachat et annulation de 151 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à trente mille euros (30 000 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à quatorze mille neuf cents euros (14 900 euros).»

Pour avis

La Gérance

AL894829133

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne), 4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Me Gérard LEGUY Notaire à AVALLON (Yonne), soussigné office notarial n° 89031, le 16 novembre 2020 M. Gilbert André Pierre BOLLINGER et Mme Nathalie Louise Juliette HUET son épouse demeurant ensemble à GUILLON TERRE PLAINE (Yonne) 7 rue Colbert - logt n°7 mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de GUILLON TERRE PLAINE (Yonne) le 4 mai 2019, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Gérard LEGUY 4 rue de Lyon - 89200 AVALLON où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

AL894829151

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Rudy FARIA Avocat
6 Rue Champfeuillard – 89100 SENS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le MARDI DOUZE JANVIER
DEUX MILLE VINGT ET UN
à onze heures
Au Palais de Justice de SENS (Yonne)

A la requête de Monsieur Yannick Robert **LASNE**, né le 23.08.1974 à SENS (89100), de nationalité française, époux de Madame Sabine CHARRET, technicien process, demeurant à LA BELLIOLE (89150), 17 Rue du Lunain,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sur surenchère et en un lot, de :

Commune d'EGRISELLES LE BOCAGE (89500)

UNE MAISON D'HABITATION en ossature bois de 170 m², OCCUPEE, située 5 Rue des Antes, comprenant :

-au rez-de-chaussée, une grande pièce formant entrée, séjour, cuisine, cellier, WC, salle de bains, une chambre ;

-à l'étage : palier, salle d'eau, WC, deux chambres, une pièce ouverte et deux pièces en cours d'aménagement.

Sur un terrain cadastré Section YP n°26, lieudit « 5 rue des Antes », pour un hectare quatre-vingt centiares

MISE A PRIX : 129.800,00 €

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal judiciaire de SENS. Les enchères ne pourront être portées que par Avocat inscrit au Barreau de SENS.

Aucune visite sur place n'est prévue.

Fait à SENS (Yonne), le 25 novembre 2020. (signé) Maître Rudy FARIA

Pour tous renseignements, et consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Maître Rudy FARIA, Avocat, 6 Rue Champfeuillard – 89100 SENS Tél : 03.86.65.52.37

- Au greffe du juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de SENS

AL894829143

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SERVIREV IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 bis route de Voisines
89260 Thorigny sur Oreuse
388 569 329 RCS Sens

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale du 1er octobre 2020, il a été décidé de :

- Transférer le siège social du 17 bis, route de Voisines, 89260 Thorigny sur Oreuse, au 28, route de Sens, 89260 Thorigny sur Oreuse, à compter du 1er octobre 2020,

- D'étendre l'objet social à la location de bateaux, à titre accessoire, et à toutes prestations liées à cette activité

- Et de modifier les statuts en conséquence.

AL894829154

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

COGLAM

SCI au capital de 1000€.Siège social: 3 Ter rue des patures 89250 Gurgy 819 010 802 RCS Auxerre.Le 30/09/2020, les associés ont: décidé de nommer Gérant Mme Celine Charnier, 3 ter rue des patures 89250 Gurgyà compter du 3.Mention au RCS de Auxerre

AL894828929

AVIS DE LOCATION-GERANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 18 novembre 2020, La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488 a donné en location gérance à la société JYL, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège à AUXERRE (89000) 13 rue du 24 Août en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés d'AUXERRE un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché avec possibilité de snacking, avec ou sans consommation sur place sis et exploité à AUXERRE (89000) 13 rue du 24 Août, sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS. Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 3 décembre 2020 pour se terminer le 2 décembre 2021. A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée

AL894829136

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-PERE - vigne AOC Vézelay

2 ha 23 a 31 ca - Champ morillon: ZC-177[46]-178[47] - Favrelles: ZC-54

Zonage : RNU

BEAUMONT - terre

- 2 ha 08 a 90 ca - Les essarts: ZB-51 - Les grands sept arpents: ZB-114(J)-114(K)

- 84 a 11 ca - Bois rond: C-1127[855] - Les petits sablons: B-1273[10] - Les sarties: ZC-47(J)-47(K)

zonage : Ni, N ou A du PLU

SEIGNELAY - terre

2 ha 43 a 52 ca - Champs gauthier: A-59 - Les grands fosses: ZA-29 - Les petits sablons: ZE-86-87

zonage : N ou A du PLU

CEZY - terre

33 a 62 ca - Coq: ZM-121[201]-122[202] - Port follot: ZP-7-8

zonage : AN ou N du PLUi

DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES - bois-taillis

20 a 50 ca - La vallee marchand: F-756 - Sur le chateau: E-606

zonage : N du PLU

EPINEUIL - bois-taillis, terre agricole et terre à planter AOC Bourgogne Epineuil Rouge et Bourgogne Blanc - fonds occupé en partie

3 ha 19 a 09 ca - Les derrieres quincy: ZD-83[P1]-83[P2] - Les girevaudes: ZH-12 - Les joncheres: ZD-57

Zonage : RNU

LAIN - terre et bois-taillis

50 a 41 ca - Les chaumes de lain: ZR-48[512] - Les vallees des communes: ZS-25[410]

zonage : RNU

SOUGERES-EN-PUISAYE - bois-taillis

3 ha 93 a 69 ca - Bois de bas: AE-76-91-101-108-112-124-129-132 - Bois de chatenay: AE-12 - Bois dedans: AE-198-212-213-230 - Chemin de courson: AE-33 - Cotes marguerittes: AH-10-20-22-23-25-26-33-36 - Crot de la fouine: AH-84-85-91 - Les tierces: Z-267-271-272 - Les vallees cliquet: ZL-44[283] - Vallee des verderelles: AH-42-62

zonage : RNU

VAUDEURS - terre et bois-taillis

3 ha 49 a 22 ca - Chemin de dilo: ZR-109[434] - Chemin des morts: C-1155-1169 - Cote I abbe: B-204[50] - La cote I abbe: B-28-29 - La greurie: C-1001 - La vente: C-1022-1037-1389[1037] - Le carroy: ZP-82-83-86-90-96-98 - Le gros buisson: ZS-78[992]-93[1007]-94[1008] - Les seize arpents: E-801 - Les vignes aux sauleys: C-1296-1305-1307-1310-1311-1315 - Pre des saules: ZP-145[1753]-147[1757] - Pres de la vente: ZO-56 - Sur les rus: E-841-1737[855] ZO-132[590]

zonage : RNU

MALIGNY - vigne AOC Chablis - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

11 ha 30 a 07 ca - Chatillon: ZS-191[136]-194[136]-195[136]-196[136]-198[144]-199[144]-200[144] - Cote de charmoy: ZR-17 - Vallee martin: ZS-169

Zonage : zone Av du PLU

VILLY - vigne AOC Chablis - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

- 1 ha 34 a 59 ca - Vallee du feu: B-544-545-552-553-554-555-556-557-558-559-566-567-570-801[546]-802[571]

- 1 ha 70 a 78 ca - Vaudat: A-82 B-425-429-687[686]-689[445]-691[683]

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 14 décembre 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL894829164

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

A.M.P.L

Gérant

SARL au capital social de 100.000 €. Siège social : Avenue Noue Maroue, 89144 LIGNY-LE-CHATEL. 351229166 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'AGO du 16/10/2020, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société, à compter du même jour, - M. Didier CORNOU, demeurant 8 rue du Chesnois, 89250 Mont St Sulpice en remplacement de M. Gilles CORNOU Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL894829140

➜ NON DISSOLUTION

ECOLE DE COIFFURE ESTHETIQUE AURELIE B

SAS au capital de 4000 € Siège social : 1 AVENUE D HANOVER, 89300 Joigny 838 622 900 RCS de Sens L'assemblée générale du 02/11/2020 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Sens

AL894829114

M D CARRELAGE

SARL au Capital de 6.000 euros
12 rue du Château - 89140 ST SEROTIN
523709038 RCS SENS

Le 13/07/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL894829121

SAS NATNOA

SAS au capital de 30 000 euros
Siège social :
Avenue de Worms Zone des Clairions,
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 519 370 373

AVIS

Le 30 octobre 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

AL894829128

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

S.C.I. LE CADRAN

S.C.I. au Capital de 304,90 Euros
Société en liquidation
Place du Cadran - ZAC des Piedalloues
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 331 292 169 (1984D00080)

AVIS DE PUBLICITE

L'Assemblée des associés réunie en date du 8 novembre 2020, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au Liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat. Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur.

AL894828976

SAS ALAIN GAUDIN

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 9 200 euros Siège social : Presles, 89420 CUSSY LES FORGES Siège de liquidation : 82 route de la Forêt au Duc Villiers les Potots 89630 Quarré-les-Tombes 490 877 248 RCS AUXERRE Le 31/10/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mr Alain GAUDIN, demeurant 82 route de la Forêt au Duc Villiers les Potots 89630 Quarré-les-Tombes, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 82 route de la Forêt au Duc Villiers les Potots 89630 Quarré-les-Tombes. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.

AL894828994

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION VENTE LESENE

Société civile immobilière
de construction vente
au capital de 1000 euros
Siège social : 6 ALLEE DES SABLONS
89350 VILLENEUVE LES GENETS
849377460 RCS AUXERRE

Dissolution

Le 30/09/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2020.

Monsieur EBOUEL Séraphin demeurant 6 Allée des Sablons 89350 VILLENEUVE LES GENETS, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 6 Allée des Sablons 89350 VILLENEUVE LES GENETS.

Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE

Pour avis.

AL894829111

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION VENTE LESENE

Société civile immobilière
de construction vente
au capital de 1000 euros
Siège social : 6 ALLEE DES SABLONS
89350 VILLENEUVE LES GENETS
849377460 RCS AUXERRE

Clôture de liquidation

Aux termes de l'AGO du 30/09/2020, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur EBOUEL Séraphin demeurant 6 Allée des Sablons 89350 VILLENEUVE LES GENETS de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2020.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis.

AL894829112

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : HOTELS ET TRADITIONS ENSEIGNE COMMERCIALE : LE MAS DES LILAS. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 7622 euros. Siège social : LA COUR BARREE, 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE. 411564529 RCS d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2020. Madame Elisabeth ALGRAIN, demeurant 18 rue des acacias 59267 Proville a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL894829116

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : HOTELS ET TRADITIONS ENSEIGNE COMMERCIALE : LE MAS DES LILAS. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 7622 euros. Siège social : LA COUR BARREE, 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE. 411564529 RCS d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 16 novembre 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Elisabeth ALGRAIN demeurant 18 rue des acacias, 59267 Proville et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL894829117

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SARL ALGRAIN ET THIERRY. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 8000 euros. Siège social : LA COUR BARREE, 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE. 520852476 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2020, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2020. Madame Elisabeth ALGRAIN, demeurant 18 rue des acacias 59267 Proville a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL894829118

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SARL ALGRAIN ET THIERRY. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 8000 euros. Siège social : LA COUR BARREE, 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE. 520852476 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 novembre 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Elisabeth ALGRAIN demeurant 18 rue des acacias, 59267 Proville et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du d'Auxerre.

Le liquidateu

AL894829119

EARL ANGELY-FOURNIER

EARL en liquidation au capital de 183 250 euros. Siège social : 12 rue des Fontaines - Chevannes - 89420 SAINT ANDRÉ EN TERRE PLAINE. 442 143 475 RCS AUXERRE. Liquidateurs : Mme Fabienne FOURNIER, demeurant 1 rue du Bois-Hameau de Cuissy, 89560 OUANNE, M. Didier ANGELY, demeurant 4 route de la Chéraire, 89420 SAINT-ANDRÉ EN TERRE PLAINE Avis de clôture de liquidation : Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2020, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargé de leur mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894829120

COSMIC COLOR

SARL au capital de 3 000 €
7 Route de Belletasse
89150 MONTACHER-VILLEGARDIN
853 310 795 RCS SENS

Suite AGE du 31/07/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/07/2020. Liquidateur : Christophe GAUTIER-NOTE, 7 route de Belletasse, 89150 Montacher-Villegardin. Le siège de la liquidation et la correspondance sont fixés au siège social.

Dépôt légal au G.T.C. de SENS, en annexe au RCS.

AL894829126

COSMIC COLOR

SARL au capital de 3 000 €
7 Route de Belletasse
89150 MONTACHER-VILLEGARDIN
853 310 795 RCS SENS

Suite AGO du 31/07/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de son mandat au liquidateur Christophe GAUTIER-NOTE pour sa gestion, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/07/2020.

Dépôt légal au G.T.C. de SENS.

AL894829127

SAS PILOKUB

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 Euros
Le Petit Quincy - 89700 EPINEUIL
R.C.S. AUXERRE B 793 258 591

AVIS DE PUBLICITE

Suite à la consultation des associés en date du 6 octobre 2020 ;

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

Les associés ont nommé comme Liquidateur Madame Anne GRUHIER, demeurant à LA MADELEINE (59110) 108, Avenue de la République, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL894829137

SAS LEHAYM.COM

Avis de clôture de liquidation

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 6 000 euros, Siège social : 2 rue Champs Clos, 89240 CHEVANNES, 823 018 304 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 14 octobre 2020 approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Wolfgang VEIL, demeurant 2 rue Champs Clos - 89240 CHEVANNES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL894829142

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SCI W.M.

SCI au capital de 150€
Siège social : 1 La Ronce, Grandchamp,
89120 CHARNY
433 283 199 RCS de SENS

Le 23/11/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommée liquidateur M. Richard WERNO, 1 La Ronce, Grandchamp, 89120 CHARNY et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de SENS

AL894829157

SOFAKO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 60 000,00 euros
Siège social : 1 Rue Beurdelaine
89200 AVALLON
497 533 570 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 17 Novembre 2020, la société HK, Société par actions simplifiées au capital de 274 190 euros, dont le siège social est 1 RUE BEURDELAINE 89200 AVALLON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 447514241 RCS a, en sa qualité d'associée unique de la société SOFAKO, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SOFAKO peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis

AL894829160

ACTIV'IMMO

Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
22 Rue de Paris- 89200 AVALLON
414 742 825 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE

Selon décision du 20/11/2020 l'associée unique personne morale de la SASU ACTIV'IMMO, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société à compter de ce jour. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SASU ACTIV'IMMO au profit de la Société ORDIM GESTION ET TRANSACTION (SAS au capital de 100 000 euros dont le siège social est situé 9 Rue des Lions à SAINT FARGEAU – 89170, et immatriculée au RCS sous le numéro 484 307 079 RCS AUXERRE), associée unique personne morale d'ACTIV'IMMO, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL894829162

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé, en date du 13 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société A Responsabilité Limitée OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché à AUXERRE (89000) 13 rue du 24 Août, à l'enseigne CARREFOUR EXPRESS ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. Et à titre accessoire, la fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférente. L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur. DENOMINATION: JYL SIEGE SOCIAL: AUXERRE (89000) 13 rue du 24 Août DUREE : 30 ans CAPITAL : 6 000 euros GERANCE : Monsieur Stéphane MARTIN demeurant à AUXERRE (89000) 2 rue Max Blondat La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

AL894829135

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 12/11/2020, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Auto-Ecole Les Terrasses Capital : 1500€ Siège social : 7 rue de la Terrasse 89600 Saint Florentin Objet : enseignement de la conduite et de la sécurité routière. Durée : 99 ans. Gérant : Mme Natacha Tanfin demeurant 20 avenue Colbert 89250 Seignelay RCS : Auxerre

AL894829105

FIDUCIAL SOFIRAL

CABINET VETERINAIRE DE L'ARMANCON

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de vétérinaires
au capital de 5 000 euros
Siège social : 46 rue du Chevalier d'Eon
89700 TONNERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TONNERRE du 9 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CABINET VETERINAIRE DE L'ARMANCON

Siège social : 46 rue du Chevalier d'Eon, 89700 TONNERRE

Objet social : l'exercice de la profession de vétérinaire

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Séverine DESREAUX, demeurant 3 rue Jehan Regnier, 89700 TONNERRE, associée professionnelle,

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL894829131

Etude de Maître
Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux
(89530)
9, rue de Paris

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 3 novembre 2020, enregistré à AUXERRE, le 6 novembre 2020, sous la référence 8904P01 2020N01068, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : SCI T.C.S.

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le siège social est fixé à : FLEURY-LA-VALLEE (89113), 4 rue aux Prêtres.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants sont : Mr Sébastien TORCOL et Mme Clémence JOURLIN, son épouse, demeurant à FLEURY-LA-VALLEE (89113), 4 rue aux Prêtres.

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL894829145

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/11/2020 il a été constitué une SAS dénommée:

SAS T T B

Siège social: 13 rue jules ferry chez c b s 89000 AUXERRE

Capital: 100 €

Objet: Cabinet d'étude de conseil, Rénovation intérieur, extérieur, ravalement, Import, Export, et tout travaux annexe en batiment

Président: M. BUDZYNSKI Nicolas 4 rue edmond michelet chez mme papakhomova 93250 VILLEMOMBLE

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AUXERRE

AL894829147

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Alexandre GUILPAIN, Notaire à TONNERRE, le 20 Novembre 2020, a été constituée la société civile «SCI LEPORCQ», siège social à VIVIERS (89700), 15 grande rue au capital social de 1000 euros par apports numéraires exclusivement et dont l'objet social principal est la propriété et la gestion de tous biens immobiliers, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Auxerre. Toutes cessions de parts sont soumises à l'agrément de la gérance assurée par Monsieur Sébastien Maurice Marcel LEPORCQ, et son épouse Madame Ludivine Liliane NIQUET demeurant ensemble à VIVIERS (89700), 15 grande rue .

AL894829148

HOLDING DUBALLE

Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Route d'Auxerre
Parc d'Activité des Violettes
89800 CHABLIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 septembre 2020 à Chablis (89) il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : HOLDING DUBALLE

Siège social : Route d'Auxerre – Parc d'Activité des Violettes à Chablis (89800)

Objet social :

- acquisition, gestion de valeurs mobilières et de tous droits sociaux,

- prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué d'apports numéraire

Gérance : Monsieur Michel DUBALLE demeurant 17 Rue de la Tête Noire à Brienon sur Armançon (89210).

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, La Gérance

AL894829149

S.J.B. Société d'Avocats

CONSTITUTION SASU

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 20 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : HOLDING THOMAS DUPONT Siège : 3 Boulevard Vaulabelle, 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : La prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales. Les prestations de services dans les domaines du secrétariat, de la gestion, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie, du développement commercial et marketing. Les activités de formation, de conseil, d'organisation de colloques et conférences. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Thomas DUPONT, demeurant 3 Boulevard Vaulabelle, 89000 AUXERRE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894829150

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 4/11/2020 à Avrolles (89), Il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCEA DU MONT AVROLLOT ; Siège : AVROLLES (89600), 2 Rue des Gains ; Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre ; Objet : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités ; grande cultures, élevage de tous animaux ; et accessoirement travaux et services agricoles; et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus indiqué. Capital : 8 000, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ; Gérance : ont été nommés gérants de la société pour une durée de illimitée : Monsieur Éric LANGLOIS, demeurant à 2 Rue des Gains à Avrolles (89600) et Madame Gabrielle LANGLOIS, demeurant à 2 Rue des Gains à Avrolles (89600). Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. POUR AVIS, La gérance

AL894829155

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ST FARGEAU en date du 30/10/2020, il a été constitué la société civile immobilière suivante :

DENOMINATION : OIKOS INVEST,

SIEGE SOCIAL : 9 T Rue des Lions – 89170 SAINT FARGEAU

OBJET : acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; acquisition pouvant se faire tant en pleine propriété qu'en démembrement, prise en possession d'un bien immobilier en crédit – bail et sa mise en sous – location, mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés, la société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés,

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1 000 euros d'apport en numéraire

GERANCE : M. Virgil GOURAULT, demeurant 17 rue des Fauvettes, Domaine de Breuil Ambert, SAINT FARGEAU (89170)

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION au RCS d'AUXERRE.

AL894829161

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAILLOT du 05/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : HOME INVEST - Siège social : 20 Rue de la Métairie, 89100 MAILLOT - Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : M. Alexandre LEMAITRE, demeurant 20 Rue de la Métairie 89100 MAILLOT - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL894829163

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

Pour Noël, vous êtes à la recherche d'une idée originale ?
Offrez un ABONNEMENT à
Terres de Bourgogne
C'est simple et facile !
Contactez notre service abonnement au 03 80 78 90 40 ou
par mail : abonnement@terres-de-bourgogne.net

Saveurs
papier • internet
saveurs.agribourgogne.fr

Digital

Le réseau qui rompt l'isolement

Lancé en 2019, le site internet et réseau social Farmr. permet aux agriculteurs d'échanger au quotidien sur leurs problématiques. Plus de 5 000 exploitations ont rejoint l'aventure.



Farmr

Baptiste Létocart et Thomas Camboulive ont créé Farmr. Plateforme digitale centrée sur les agriculteurs, à mi-chemin entre LinkedIn et Facebook. En moins d'un an, plus de 5 000 exploitants ont créé leur profil.

Bien qu'issu d'un milieu rural (son grand-père était exploitant agricole dans l'Oise), Baptiste Létocart n'avait pas vraiment pris conscience que de nombreux agriculteurs souffraient d'isolement. Jusqu'à ce qu'un ami, Thomas Camboulive, en visite dans sa famille, le confronte à la réalité en 2017. *«Moi, je me souvenais de mon grand-père qui rencontrait d'autres agriculteurs régulièrement en allant au village,* se remémore-t-il. *Mais Thomas m'a fait remarquer qu'il y avait de moins en moins d'agriculteurs et de moins en moins de commerces dans les bourgades… Et donc, de moins en moins d'occasions, pour les agriculteurs, de se rencontrer»*. Ce constat donne une idée aux deux trentenaires qui ont étudié dans la même école de commerce de 2009 à 2014. Depuis, ils évoluent tous les deux dans les domaines du digital et de la communication. *«Les agriculteurs sont, pour la plupart, souvent seuls ou isolés face à leurs problématiques quotidiennes ou structurelles. Parallèlement, plus de 80 % d'entre eux utilisent Internet et les réseaux sociaux généralistes, chaque jour, pour leur activité professionnelle. Nous avons donc décidé de créer un outil digital qui leur serait entièrement consacré»*, indiquent-ils.

Créer du lien partout

Après deux ans de réflexion et de travail, ils lancent Farmr. le 26 juin 2019. *«C'est le premier site Internet qui permet aux agriculteurs français de trouver des réponses adéquates et rapides à leurs problématiques, de retrouver leur exploitation en ligne, d'identifier leurs pairs et d'échanger»*, affirment les associés. Concrètement, les agriculteurs s'inscrivent sur la plateforme https://farmr.co/ et peuvent, ainsi, se mettre en relation avec d'autres professionnels du secteur, quel que soit le lieu où ils résident. Ainsi, *«Farmr. permet aux agriculteurs de se connecter entre eux gratuitement et d'échanger de l'information, des conseils, des ressources, qu'elles soient humaines ou matérielles. Finalement, Farmr. donne l'occasion aux agriculteurs de créer du lien partout en France pour perpétuer l'échange et le partage d'expériences qui font partie des valeurs de la profession»*.

Le concept plaît. En moins d'un an, plus de 5 000 exploitants ont créé leur profil sur la plateforme. Les agriculteurs des secteurs d'activité *«culture de céréales»*, *«cultures et élevages associés»* et *«élevages de vaches laitières»* sont les plus représentés.

Les régions Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes sont celles qui recensent le plus d'inscrits. *«Mais nous avons des adhérents partout en France dont certains en Corse et d'autres à La Réunion !»*, précisent les dirigeants. La moyenne d'âge des utilisateurs est de 31 ans, mais, là encore, cela cache de grandes disparités : le plus jeune a 15 ans, le plus âgé 73.

Des usages variés

Globalement la communauté est plutôt masculine, mais 12% des comptes ont été ouverts par des femmes. Pour beaucoup d'utilisateurs, voir leur statut socioprofessionnel enfin représenté dans une communauté digitale est le déclencheur de l'inscription. Mais, une fois en ligne, les usages varient. Si certains se servent de la plateforme comme d'un réseau professionnel à l'image d'un LinkedIn sectoriel, d'autres partagent des informations plus personnelles comme on peut le faire sur Facebook. *«Sur le site, les agriculteurs créent leur propre réseau en ajoutant leurs relations et partagent leurs problématiques, apportent leurs conseils et puis aussi parfois, tout simplement, saluent une naissance dans le cheptel, mettent en commun un beau paysage, annoncent le début de travaux saisonniers… Autant de choses qui participent à tisser des liens et recréer de la proximité. »* Signe que les agriculteurs sont hyperconnectés, les publications sont souvent référencées avec des hashtags (mots-clés) pour les proposer à l'ensemble de la communauté (70% des inscrits les utilisent). L'inscription au site leur donne également accès à la presse agricole et à des informations sur les fermes voisines, via la plateforme. Dans la période actuelle, les échanges entre inscrits sont en forte hausse. *« Les agriculteurs souffrent moins des mesures de confinement,* rappelle Baptiste Létocart. *Toutefois, s'ils peuvent continuer à travailler et donc sortir de chez eux, comme tous les Français, ils n'ont plus le droit de rencontrer leurs voisins et de se regrouper. C'est pourquoi, les connexions et les messages privés sont en forte hausse en ce moment»*.
Les développeurs projettent d'enrichir l'offre de services avec la mise en place de nouvelles fonctionnalités pour mieux structurer les recherches et les besoins des utilisateurs. Ils réfléchissent également au développement d'une application mobile.

CÉCILE AGUSTI

Idées

Un tuto pour aider les agriculteurs à solliciter leurs élus



Une inauguration fournit souvent l'occasion de rencontrer les élus du territoire.

Début octobre, Passion Céréales organisait un tuto en ligne pour inviter les agriculteurs à être mieux identifiés par les élus de leurs territoires. « Il est important pour l'agriculture d'établir un dialogue régulier avec les collectivités », affirme l'association. Encore faut-il pouvoir savoir qui fait quoi.

Maire, conseiller départemental, régional, député, sénateur, préfet, président de communauté de communes : le maillage des élus et des représentants territoriaux est dense et lorsqu'il s'agit de soigner ses relations avec eux, autant savoir quel est leur rôle. Début octobre, l'association Passion Céréales a proposé un tutoriel en ligne sur le thème *«Être identifié des élus de son territoire»*. Agnès Dubois-Colineau, directrice générale d'Arcturus Group, introduisait cette séance en rappelant qu'il existe *«beaucoup de strates de collectivités territoriales avec des compétences réelles, qui peuvent avoir des conséquences sur l'activité agricole»*. Au préalable, elle insiste sur *«l'importance d'établir un dialogue constructif et régulier avec les instances»*, capables à la fois d'agir au niveau local, mais aussi de faire remonter des problématiques au niveau national. Ce sont donc *«des acteurs utiles»*, qu'il ne faut pas hésiter à contacter en cas de problème. Car il s'agit *«d'un dialogue légitime,* poursuit l'experte. *Ces élus sont au service de l'ensemble des citoyens. Pour que les décisions publiques soient éclairées, il faut qu'elles soient connectées à la réalité du terrain»*.

Chacun ses compétences

Pour engager un dialogue efficace, il convient avant tout d'identifier le champ de compétences des collectivités en relation avec le sujet sur lequel l'agriculteur souhaite les interpeller. Par exemple, l'urbanisme sera le champ de la commune ou de l'intercommunalité. L'économie relève de la Région plutôt que du Département. Les compétences partagées entre Département et Région portent sur le tourisme, l'agritourisme ou la culture. Le Département est en outre compétent sur les infrastructures, quand la Région s'occupe d'aménagement du territoire, de transports ou de la formation. *«Les maillons interagissent et il faut en tenir compte»*, ajoute Agnès Dubois-Colineau. Elle précise le rôle des parlementaires, à la fois agissant pour leur territoire et siégeant en commissions nationales thématiques. *«Ils peuvent aussi se saisir de sujets qui les tiennent à cœur»*, note l'intervenante.

Se faire connaître

Autre paramètre : la couleur politique de la personne à laquelle on s'adresse. *«Il ne faut pas faire l'erreur de ne pas s'adresser à un élu parce qu'il n'aurait pas «la bonne couleur politique» car les choses changent et parfois, les relations sont très fluides entre les élus de l'opposition et ceux de la majorité en place»*, déclare Agnès Dubois-Colineau.

Parmi les remarques formulées par les agriculteurs participant au webinaire, certaines portaient sur le décalage entre la réalité de l'agriculture et les élus. L'un d'entre-eux s'est ému que *«dans certaines villes, les élus ne parlent qu'avec les agriculteurs bio ou n'ont plus de lien avec l'agriculture»*. *«L'agriculture biologique est un travers fortement ressenti»*, confirme la consultante. Le numérique, les réseaux sociaux *«offrent une image écornée»* où *«des acteurs ayant une utilité économique mais avec un impact sur l'environnement se retrouvent au banc des accusés»*. C'est le cas en agriculture ou dans la chimie. *«Il faut accepter de participer au dialogue dans sa cité»*, conseille Agnès Dubois-Colineau.

Ne pas sur-solliciter

Elle glisse aussi quelques recommandations dans la relation aux élus. *«Ne pas les sur-solliciter, mais les solliciter seulement quand il se passe quelque chose d'important et d'intéressant à partager»*. Une actualité sur une exploitation, un investissement, une innovation, sont autant d'occasions de se connaître en organisant une inauguration. Les exploitants agricoles peuvent aussi participer à des événements de la vie locale. *«Cela permet d'être identifié et de créer du lien avec d'autres acteurs, mais aussi d'interpeller les élus lors de ces événements, de se présenter et de proposer d'approfondir le sujet»*. Dernier précieux conseil en cas de blocage : demander un rendez-vous en urgence ou par mail. C'est là qu'il ne faut absolument pas négliger le rôle d'un secrétariat, véritable *«tour de contrôle du travail politique au niveau local»* et porte d'entrée vers l'élu. Enfin, une bonne relance s'étaye *«en présentant les difficultés rencontrées à mettre en perspective avec les priorités du territoire»*, assure l'intervenante.

ISABELLE DOUCET

EN CÔTE-D'OR, NOS AGRICULTEURS CULTIVENT LEURS SAVOIR-FAIRE

Producteurs,
restaurateurs,
artisans,

REJOIGNEZ LA MARQUE !

SAVOIR-FAIRE
100 % CÔTE-D'OR

LE DÉPARTEMENT

plus d'infos sur cotedor.fr

Ludovic Maret • Poul'et compagnie • Saulon-la-Chapelle

© Direction Communication CD21/ JPL - photo : Julien Dromas - 11/20

UMIH CÔTE D'OR
CCI CÔTE-D'OR Dijon Métropole
Chambre de Métiers et de l'Artisanat BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE
Côte d'Or LE DÉPARTEMENT